هكذا من الأصل

DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12933 – 4,50 F – Fondateur : Hubert Beuve-Méry – Directeur : André Fontaine – JEUDI 28 AOUT 1986

La FINUL en question

Va-t-on vers un retrait du contingent français de la FINUL et, en conséquence, vers une disparition progressive de ces « casques bleus » auxquels le Conseil de sécurité des Nations unies a confié en 1978 l'impossible tâche de « confirmer le retrait des forces israéliennes du Liban, y rétablir la paix et la sécurité internationales et aider le gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région du sud du Liban ?

La question s'impose après les déclarations faites mardi 26 août à Ussel par M. Chirac. Ne cachant pas son inquiétude à la suite des accrochages qui ont opposé au début du mois des membres du contingent français à des éléments chiites, le premier ministre a demandé que l'ONU « redéfinisse la mission de sa Force, faute de quoi il serait absurde de maintenir, dans les conditions où ils sont, ces soldats ».

La revendication de M. Chirac a beau paraître relever du bon sens, on comprend qu'elle ait provoqué quelque étonnement au secrétariat général des Nations unies. Le premier ministre peut bien fustiger les Nations unies, il n'en ignore pas moins que l'Organisation internationale ne constitue en aucune manière un exécutif mondial mais qu'elle n'est que le plus petit commun dénominateur d'une multitude de gouvernements aux intérêts souvent antagonistes. C'est ainsi que le secrétariat général n'a en rien le pouvoir de « redéfinir » le mandat de la FINUL ou d'accroître les moyens militaires mis à sa disposition. La décision relève uniquement des quinze membres du Conseil de sécurité, même si M. Perez de Cuellar conserve la possibilité de leur faire des propositions.

Lorsqu'on se souvient des difficultés avec lesquelles les membres du Conseil de sécurité sont parvenus en mars 1978 à s'entendre sur la création de la FINUL, on a toutes les raisons de douter qu'ils puissent ou même veuillent aujourd'hui élargir le mandat et accroître les moyens des « casques bleus ». La FINUL gêne trop de parties au conflit proche-oriental pour qu'un consensus allant en ce sens soit concevable. Et si on voulait la transformer de force-tampon qu'elle est aujourd'hui en force de gendarmerie offensive, elle se trouverait bien vite la cible de toutes les factions. On pourrait être certain alors que son démantèlement serait proche, tous les pays y participant refusant de voir attribuer à leurs troupes un rôle combattant.

M. Chirac, encore une fois, ne peut pas ignorer ces réalités. En voulant mettre l'ONU face à ses responsabilités, c'est donc l'existence même de la FINUL qu'il met en question. Comment celle-ci pourrait-elle en effet survivre à la défection des mille quatre cents soldats français qui en font encore partie (sur un total légèrement inférieur à six mille) ? D'autant plus qu'un retrait français ne manquerait pas d'en entraîner d'autres.

Officiellement, on dément à Matignon que le but recherché soit le rapatriement de notre contingent. Ces démentis seraient cependant plus convaincants si l'entourage de M. Chirac n'avait pas cessé en privé de prôner depuis mars dernier un retrait de la France du Liban pour faire de la libération de nos otages la priorité des priorités. Le mouvement a été quelque peu freiné par le Quai d'Orsay, mais aussi par M. Mitterrand. Le président se résout mal à voir la France faire retraite, même s'il ne s'est pas opposé à certains réaménagements, comme par exemple le départ de Beyrouth des observateurs français et l'évacuation de la plupart des enseignants français de la partie musulmane de la ville. Autant de dégagements qui, pourtant, pouvaient en laisser prévoir d'autres...

(Lire nos informations page 4.)

La cohésion de la majorité à l'épreuve

M. Giscard d'Estaing se pose en rival de M. Chirac pour l'élection de 1988

Le mercredi 27 août, à Chamonix, M. Giscard d'Estaing, devant les jeunes de son mouvement – « Giscard président », ont-ils scandé, – s'est posé en rival de M. Chirac pour l'élection présidentielle de 1988.

La veille, M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, avait lancé un appel pressant à l'unité de la majorité, en Corrèze, où les jeunes du RPR ont accueilli le premier ministre aux cris de « Chirac président ».

La majorité serait-elle en danger ? A entendre M. Jacques Toubon, il conviendrait de le croire. Le secrétaire général du RPR a tenu, le mardi 27 août, devant les jeunes de son parti réunis en Corrèze, d'alarmants propos.

Son camp doit relever, dit-il, un grand « *défi* » : le chômage ? Non, car la majorité actuelle est rompue à ce genre d'exercice, forte d'une longue expérience des affaires de la France. La « *cohabitation* » ? Encore moins : le premier ministre et le président de la République sont de grandes personnes raisonnables qui ne se disputent point les institutions de la France « *au jeu de l'amour et du hasard* ».

Non, le grand « *défi* », c'est l'« *union de la majorité* », garante de l'existence du gouvernement, de sa durée et donc de sa réussite, sur laquelle, il sera jugé par les Français lors de la prochaine élection présidentielle.

Voilà donc la « seconde cohabitation », celle qui régit les relations entre l'UDF et le RPR, en passe d'éclipser la première.

Bien que cette déclaration ait été aussitôt étouffée par M. Jacques Chirac – la majorité « *ne peut pas être meilleure* » et son comportement « *ne pose aucun problème* » – et que M. Toubon lui-même se soit efforcé d'en atténuer la portée, elle mérite examen.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(Lire la suite page 6 et nos informations pages 5 et 6.)

QUAND JE SERAI PRÉSIDENT, VOUS SEREZ MON MINISTRE PRÉFÉRÉ !
CE COUP-LÀ, ON ME L'A DÉJÀ FAIT !
Zzz
PLANTU

La relance de la participation

Cohabiter dans l'entreprise

Les deux projets d'ordonnances sur la participation devraient être présentés au conseil des ministres dans la seconde quinzaine de septembre.

Sur la représentation des salariés, les divergences au sein du gouvernement semblent aplanies : des candidats pourraient être présentés également par une partie des salariés (5 % de l'effectif jusqu'à deux mille salariés). Pour la participation financière, le débat n'est pas tout à fait tranché.

par Pierre Drouin

De Gaulle avait donné le lustre que l'on sait à la participation. Le gouvernement de M. Chirac ressort le mot – et la chose – du placard. Et pour faire bonne mesure, il agit sur deux fronts : celui de l'intéressement aux bénéfices et de l'actionnariat populaire comme celui de la présence des salariés dans les conseils d'administration des entreprises (1).

Si le terme de participation n'avait pas eu l'heur d'être épousseté par la gauche, les réalisations sur ce chapitre n'avaient pas été minces, qu'il s'agisse des lois Auroux ou de la loi de démocratisation de 1983 concernant les entreprises nationalisées.

M. Giscard d'Estaing, en revanche, n'avait tiré que fort peu de chose du rapport Sudreau sur la réforme de l'entreprise qu'il lui avait pourtant commandé.

M. Chirac va essayer de faire mieux. Cette avancée – parfois à la manière d'un crabe – de l'idée de participation n'a rien d'étonnant. Elle est enregistrée dans la plupart des pays industriels (2) et correspond à une attente d'un plus grand nombre de personnes concernées, du fait non pas de quelque convergence d'idéologies, mais de l'environnement économique et culturel.

(Lire la suite page 17.)

(1) *Le Monde* des 24 et 25 août 1983. Article de Michel Noblecourt.

(2) Lire le rapport très complet du Bureau international du travail (Genève) sur « La participation dans l'entreprise » (1981-1985).

La rentrée cinématographique

Orgueil et modestie

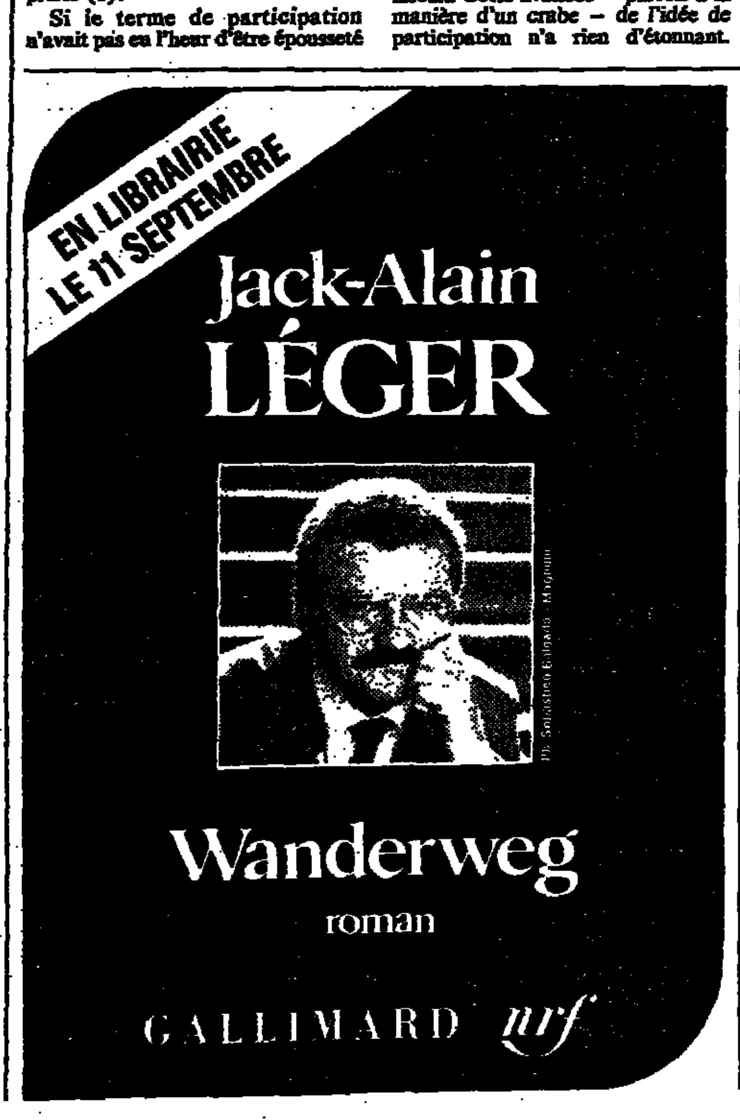
Les trompettes de la renommée ont déjà sonné fort pour annoncer le déferlement sur trois cents écrans français de *Jean de Florette*, première partie du diptyque de Claude Berri d'après Marcel Pagnol.

Crime sans châtiment sous le soleil d'une garrigue incandescente, comédiens à la fête (Yves Montand, Gérard Depardieu, Daniel Auteuil), budget de 110 millions de francs à la hauteur des ambitions de l'entreprise, le film de Claude Berri est condamné au succès.

Plus modeste et insolite, une autre sortie de la semaine, *Corps et biens*, de Benoît Jacquot.

L'auteur de *l'Assassin musicien filme peu, filme bien*. Après quatre années d'absence sur les écrans, il revient, toujours aussi méfiant envers ses pairs, pour un film de solitaire en rupture avec la solitude. C'est un polar bizarre peuplé de femmes terribles (Dominique Sanda, Laura Betti, Sabine Haudepin). Et qui marque le retour éblouissant dans un rôle de pocharde justicière de Danielle Darrieux.

(Lire page 9 dans « le Monde arts et spectacles ».)



La mort de Raymond Abellio

Un prophète de la réconciliation

Le philosophe et romancier Raymond Abellio est mort dans la nuit du 26 au 27 août, à l'hôpital Pasteur de Nice, des suites d'une angine de poitrine. Il était âgé de soixante-dix-huit ans.

La pensée de Raymond Abellio est l'une des plus surprenantes et des plus paradoxales de notre époque. Elle lui valut, au cours d'une carrière intellectuelle et personnelle mouvementée, et riche en rebondissements, des admirations intraitables et des inimitiés solides. Il existe, depuis qu'il a publié ses premiers livres à la fin des années 40, une véritable chevalerie des disciples d'Abellio, persuadés de détenir, grâce à sa pensée, *les clés mêmes de l'évolution* de l'humanité.

Rien ne prédisposait pourtant Georges Soulès – *le véritable patronyme* d'Abellio – à devenir une sorte de prophète. Issu d'une famille pauvre des faubourgs de Toulouse, il parvient grâce à ses dons intellectuels à être ingénieur des ponts et chaussées. Cette formation mathématique ne l'éloigne pourtant pas de sa vraie et unique passion : la philosophie, entendue comme le déchiffrement du sens même de l'univers – c'est au cours de ses études qu'Abellio connaît sa première crise de mysticisme... qui le conduit paradoxalement à se convertir au marxisme.

Il adhère alors au Mouvement trotskiste et s'inscrit à la SFIO, dont il deviendra l'un des leaders de l'aile ultragauche. Pendant la guerre, nouveau retournement, vers le fascisme : Abellio devient l'un des dirigeants du mouvement social-révolutionnaire de Deloncle, puis se réfugie en Suisse pour échapper tant à la Résistance qu'aux Allemands.

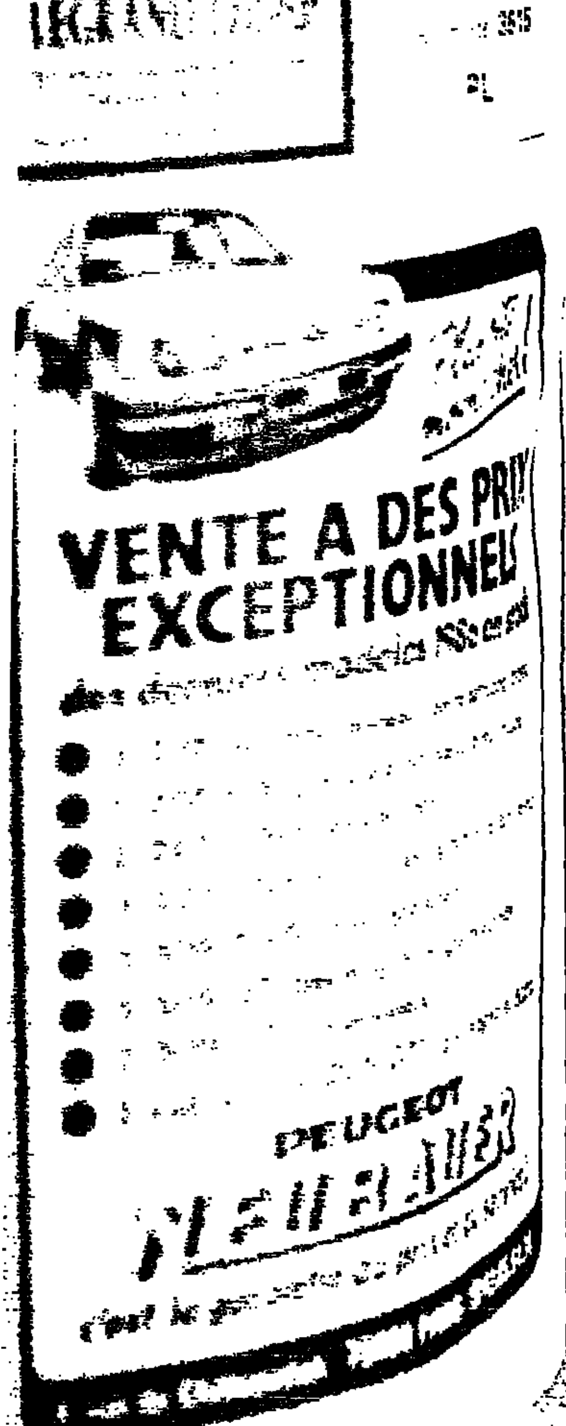
C'est au cours de cette retraite forcée qu'il écrit son premier livre, *Heureux les pacifiques*, qui contient déjà l'essentiel de ses intuitions métaphysiques et de sa conception de l'univers : le cosmos est un tout, dont les parties sont intimement liées les unes aux autres, si bien que nos actions individuelles apparemment les plus insignifiantes, les plus libres, sont entièrement déterminées par les grands mouvements cosmiques ; la vraie liberté ne peut consister qu'à déchiffrer ces secrets, à connaître le dessin de la structure absolue qui ne peut se livrer qu'en dehors des chemins habituels de la raison : par la gnose, par l'astrologie et, plus généralement, par l'ensemble des sciences ésotériques.

Mais ce retour à l'occultisme, Abellio ne le conçoit pas comme une lutte rétrograde contre les données de la science : « *D'une manière générale, les branches avancées de la recherche – biologie moléculaire, physique des particules, linguistique structurale – font aujourd'hui apparaître, au niveau des structures évolutives, une étrange parenté avec le Yi-King* », écrit-il dans *la Fin de l'ésotérisme*. Portée par une prose dense, souvent lyrique, cette pensée optimiste, qui tranchait si nettement avec l'idéologie dominante du désespoir et annonçait une réconciliation entre les progrès matériels de l'humanité et sa conscience spirituelle, a immédiatement rencontré l'adhésion de lecteurs peu nombreux mais d'autant plus fervents qu'ils avaient le sentiment d'appartenir à une élite.

Mais l'influence d'Abellio tenait autant à sa personnalité qu'à ses livres : une présence physique rayonnante – que n'altérait ni sa taille chétive ni les maladies pulmonaires chroniques, – une parole claire capable de faire passer dans le public les notions les plus complexes et les rapprochements les plus surprenants, une culture et une agilité intellectuelle qui lui permettaient de jongler dans la même phrase avec les théories d'Einstein et avec la kabbale, un pouvoir de conviction enfin, qui donnait à ses interlocuteurs la certitude d'avoir rencontré un prophète.

PIERRE LEPAPE.

(Lire nos informations page 10.)



Etranger

Le huitième sommet du mouvement des non-alignés à Harare

Le huitième sommet du mouvement des non-alignés se tiendra pendant une semaine, à partir du 1er septembre, à Harare, capitale du Zimbabwe. Le comportement à adopter à l'égard de l'Afrique du Sud sera un des thèmes majeurs des débats.

Une conférence ministérielle, à partir du jeudi 28 août, précédera le sommet proprement dit. Dès mardi, les experts de plus d'une centaine de pays représentés à cette conférence ont travaillé sur un projet de résolution finale.

Qualifié d'*« abominable »* et de *« répugnant »* dans ce texte, le régime de Pretoria est accusé de procéder au *« génocide »* de la population noire d'Afrique du Sud. Le sommet sera appelé à approuver l'*« intensification de la campagne de masse en vue de l'élimination complète de l'apartheid »*.

Toutefois, à ce stade de l'élaboration du document, les mesures concrètes envisagées contre Pretoria ne paraissent pas à la hauteur de déclarations d'intention exigeant impérativement l'indépendance immédiate de la Namibie, le retrait des troupes sud-africaines d'Angola ou la fin des raids de Pretoria contre les pays voisins.

A propos de sanctions internationales, l'avant-projet se borne à faire état de la nécessité d'actions *« globales et obligatoires »*.

L'ambassade des Etats-Unis à Harare a démenti mardi les informations selon lesquelles Washington manœuvrerait pour tenter d'empêcher l'élection du Nicaragua à la tête du mouvement, à l'expiration du mandat du Zimbabwe. Le Nicaragua est le seul pays à avoir fait officiellement acte de candidature à la présidence avant le huitième sommet.

Une cohésion artificielle

BELGRADE
de notre correspondant

Au huitième sommet des pays non alignés, une centaine de chefs d'Etat et de gouvernement ou leurs représentants procèderont à une examen des questions internationales d'actualité et prendront, comme l'indique un document officiel, les *« décisions qui s'imposent »*. Le sommet a été précédé par de laborieuses consultations et d'innombrables contacts bilatéraux et multilatéraux. La Yougoslavie, en tant qu'un des pays fondateurs du mouvement, s'est engagée dans ces activités et Belgrade a été le théâtre, au cours des dernières semaines, d'un va-et-vient impressionnant de dirigeants venus de toutes les parties du monde.

Comment ce mouvement composé d'Etats aux systèmes sociaux et économiques, aux options idéologiques et aux héritages historiques souvent très différents, a-t-il été formé ? Le non-alignement, selon ses théoriciens, est une des conséquences des rapports de force, qui se sont établis après la seconde guerre mondiale. Il est donc essentiellement le produit du conflit entre les grandes puissances, de la formation des blocs militaires, de la guerre froide et du processus de décolonisation. Il s'inspire d'objectifs d'indépendance, de souveraineté et d'égalité des Etats et de non-ingérence dans les affaires intérieures.

Mais les mobiles qui ont amené tel ou tel pays à adopter la politique de non-alignement ont souvent été différents. Certains ont embrassé le non-alignement pour protéger leur indépendance, d'autres pour satisfaire des intérêts nationaux particuliers, d'autres encore pour exercer une sorte de chantage visant à se ménager des avantages auprès des deux blocs ou à s'assurer des positions prépondérantes dans leur région. C'est pourquoi le mouvement n'a pas de structures avec des statuts, des règlements et des obligations précis qui pourraient lui donner l'apparence d'un troisième bloc.

Pour des raisons politiques et économiques, tous les pays non alignés n'ont pas la même attitude à l'égard des grandes puissances. Au fil des années s'est constitué un groupe de radicaux (Cuba, Vietnam, Libye, etc.) proche des thèses de Moscou selon lesquelles le non-alignement devrait être son « allié naturel » ; un autre groupe, que l'on pourrait appeler pro-occidental (Maroc, Libéria, Sénégal, Zaïre, etc.) préconise une attitude modérée à l'égard des Etats-Unis.

La cohésion du mouvement est cependant assurée, du moins pour le moment, par son *« noyau »* (Inde, Egypte, Yougoslavie, Algérie, etc.), de loin le plus important, qui en défend les *« principes authentiques »*, à savoir que le non-alignement est un *« facteur d'indépendance »* de la politique internationale et ne doit être manipulé par aucun des blocs existants. A la différence des rapports avec Moscou et Washington, ceux établis avec Pékin ne donnent lieu à aucune friction majeure. La Chine admet en effet depuis plusieurs années le caractère *« positif »* de la politique du non-alignement sur la scène internationale.

La règle du consensus

Les décisions du sommet sont adoptées par consensus, chaque pays ayant le droit de formuler des réserves sur n'importe lequel des points qui ne lui convient pas. Elles sont de caractère très général et réitèrent des principes auxquels peuvent souscrire tous ses participants : défense de la paix, coexistence pacifique, soutien aux Nations unies et aux mouvements de libération, aide aux pays en voie de développement, réforme de l'ordre économique international, etc.

A Harare, le problème du terrorisme international figurera pour la première fois à l'ordre du jour. Les projets de documents qui seront débattus par les chefs d'État et de gouvernement ont été élaborés par le pays hôte, en l'occurrence le Zimbawe. On prévoit également l'adoption de résolutions sur le Proche-Orient et la Palestine, la discrimination raciale, l'endettement du tiers-monde, l'aide aux pays souffrant de la famine etc.

Outre les membres de plein droit, Harare recevra un nombre record d'observateurs et d'invités. Parmi les premiers figurent des pays de l'Amérique latine et de l'Amérique du Sud (Brésil, Mexique, Argentine, Uruguay, etc.). Et, parmi les seconds, des pays neutres européens (Autriche, Suisse, Finlande, Suède, le Vatican etc.). La Roumanie, qui, en son temps, avait demandé son adhésion au mouvement et ne fut pas acceptée parce qu'elle est membre du pacte de Varsovie, aura, elle aussi, le statut d'observateur.

Dans les premières années de son existence, le mouvement a eu à sa tête Tito, Nehru, Nasser, N'krumah, Soekarno et plusieurs autres dirigeants de notoriété mondiale. C'était la belle époque. Au fil des ans, cependant, après l'aggravation des conflits entre les blocs et surtout entre les non-alignés eux-mêmes et la disparition de ses principales vedettes, il a connu des crises plus ou moins prononcées.

Au sixième sommet, à La Havane, en 1979, l'unité fut menacée par une offensive des *« radicaux »*, le septième sommet prévu à Bagdad pour 1982 dut être reporté du fait de la guerre irako-iranienne (il n'eut lieu qu'en 1983 à New-Delhi). Néanmoins le mouvement a obtenu constamment de nouvelles adhésions, en particulier celles des pays nouvellement libérés. Le Zimbabwe attend cent un chefs d'Etat et de gouvernement, contre vingt-cinq lors de la première réunion à Belgrade, il y a un quart de siècle. Traditionnellement un sommet décide du lieu de réunion du suivant. Les candidats sont, pour le moment, la Corée du Nord, la Libye et le Nigéria. Il est impossible de prévoir l'issue des tractations en cours à ce sujet.

PAUL YANKOVITCH.

● **Le FLNKS aura un statut d'observateur.** – Le Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) aura un statut d'observateur au sommet des pays non alignés à Harare, indique-t-on, ce mercredi 27 août à Nouméa, de source proche du FLNKS.

Le ministre des relations extérieures du gouvernement provisoire de Kanaky, M. Yann Céléné Uregeï, a quitté Nouméa mardi pour Harare où il représentera le FLNKS.

Mobilisation générale dans la capitale du Zimbabwe

HARARE
de notre envoyé spécial

Silence, on répète. Une semaine avant le huitième sommet du mouvement des non-alignés, chacun s'entraînait à se montrer, le moment venu, à la hauteur de la situation : les enfants des écoles, petits drapeaux en mains aussi bien que les motards des cortèges officiels, sirènes hurlantes.

Dernière question à régler dans les moindres détails : l'arrivée des chefs d'Etat et de gouvernement à l'aéroport de Harare, mal conçu pour pareille affluence même si les aires de stationnement des avions ont été agrandies, et le cérémonial d'accueil au pied des passerelles. Les musiciens de l'armée zimbabwéenne ne sont pas encore au bout de leur peines : ils ont déjà répété une cinquantaine d'hymnes nationaux. Il leur en reste presque autant à décrypter...

Pour organiser pareil rassemblement de personnalités – marche des débats, production des documents de travail (deux à trois millions de pages en quatre langues), etc., – les autorités locales ont prudemment sollicité les conseils de trois des pays fondateurs du mouvement, l'Egypte, la Yougoslavie et surtout l'Inde, qui avait accueilli, en mars 1983, le précédent sommet. D'autres ont spontanément proposé leurs services. Ainsi, Cuba a-t-il offert de mettre à la disposition du Zimbabwe environ cinq cents « experts » de la sécurité dont le nombre a été finalement réduit à quelques dizaines.

C'est la firme yougoslave Energoprojekt qui a construit le centre de conférences, capable d'accueillir quatre mille personnes et l'hôtel attenant – trois cent soixante-sept chambres – dont la gestion a été confiée à la chaîne américaine Sheraton. Ce « Temple d'or », baptisé ainsi à cause de la couleur de son revêtement métallique, aura coûté quelque 60 millions de dollars. Les responsables zimbabwéens comptent bien utiliser la publicité faite autour du sommet pour vanter, au détriment de Nairobi au Kenya, les mérites de Harare, ville de congrès.

Trente-deux villas ont été bâties pour les besoins de la cause et trois cents autres mises à disposition par leurs propriétaires, tandis que les cinq hôtels de luxe de la capitale ont été réquisitionnés. Pour tout passager qu'il soit, ce brusque réveil du marché immobilier – Harare attend, dans les prochains jours, quelque sept mille visiteurs – a permis à des résidents de réaliser de bonnes affaires, puisque le prix des locations, payable sur des comptes à l'étranger, varie de 3000 à 6500 dollars pour la durée du sommet, soit au total une quinzaine de jours.

Tel habitant de la capitale a accepté de prêter sa maison pour y loger un hôte de marque contre promesse gouvernementale d'une allocation de devises pour acheter une voiture. L'ambassade de Cuba aurait même, dit-on, approché M. Ian Smith pour savoir s'il serait disposé à héberger dans sa demeure toute proche de ladite ambassade, Fidel Castro. L'ancien patron de la Rhodésie blanche aurait demandé un temps de réflexion...

Poisson d'Afrique du Sud au menu

Pour nourrir tout ce beau monde, les autorités locales ont fait d'amples provisions, notamment de poisson congelé tout droit importé d'Afrique du Sud comme beaucoup d'autres articles de consommation moins courante, tels des ordinateurs. Derrière les tribunes, des réalités économiques s'imposent durement mais il est de bon ton, en pareille occasion, de les dissimuler à la vue du public. Rien n'a été laissé au hasard : à toutes fins utiles, une entreprise de pompes funèbres a même offert ses services aux ambassades dont les ressortissants viendraient à passer de vie à trépas pendant le sommet.

La facture de ce sommet devrait dépasser 30 millions de dollars. Celle de New-Delhi avait atteint 18,4 millions. Le pays-hôte a déjà reçu l'équivalent d'environ 6 millions sous forme de dons divers de la part d'entreprises locales et d'Etats, membres ou non du mouvement des non-alignés. Entre autres, l'Angola a offert 16 tonnes de produits de la mer, le Botswana 1 tonne de viande de bœuf, l'Allemagne de l'Est cent réfrigérateurs, Cuba seize machines à écrire électroniques.

Harare qui, malgré ses six cent mille habitants, a encore des allures de ville de province plutôt paisible, va provisoirement changer de rythme. L'ancienne Salisbury, marquée par les stigmates d'une époque coloniale pas si lointaine, a fait sa toilette des grands jours. Tous les propriétaires ont été invités à rafraîchir les façades de leurs immeubles sous peine, pour les récalcitrants, de se voir imposer ces travaux de ravalement. Des portraits de Robert Mugabe, le premier ministre, sont accrochés en abondance aux réverbères. Plus rares sont ceux du révérend Canaan Banana, le président de la République, dont le rôle se limite à inaugurer des chrysanthèmes. Le ménage de la capitale a été fait à fond, qui a conduit à l'arrestation de plus de trois cents prostituées...

Tout, ici, est frappé du label NAM (Non Aligned Movement), le vin, la bière et le whisky locaux. Un cocktail NAM a même été créé, composé de jus de citron, de crème de menthe et de gin. Quant à l'évêque McThuzen, il propose, au cabaret de l'Holiday Inn, un spectacle, monté pour la circonstance, mélange de folklore zimbabwéen et zoulou.

Reste, pour les observateurs, à attendre les vedettes de ce grand rassemblement, à jouer au jeu de *« qui viendra, qui viendra pas »*. Le succès – de curiosité au moins – de pareil sommet tient, pour une part, à la présence de chefs d'Etat qui, en elle-même, rend le spectacle moins ennuyeux pour ceux qui le suivent de loin. Des rumeurs incontrôlables laissent ainsi entendre que le bouillant colonel Kadhafi pourrait bien se déplacer jusqu'à Harare, accompagné d'une suite impressionnante d'anges gardiens, de conseillers et de familiers, le tout dans cinq Boeing-707...

JACQUES DE BARRIN.

Courte promenade et trois heures de tête-à-tête pour MM. Kohl et Mitterrand à Heidelberg

HEIDELBERG
de notre envoyée spéciale

Les parcours balisés, les cordons de policiers, les barrières contenant les foules de badauds, cela manque de poésie, cela tue le romantisme, cela n'incite guère à la rêverie philosophique. Alors, quand on est président de la République ou chancelier, comment rendre à Heidelberg la visite qu'elle mérite ? En ne s'annonçant pas, en venant déambuler impromptu – sinon incognito – dans les rues de la vieille cité sur le Neckar.

C'est ce que firent mardi 26 août MM. François Mitterrand et Helmut Kohl, pendant plus d'une heure, parmi des passants épatés qui roulaient des yeux comme des billes parmi des grappes de touristes italiens qui faisaient les photos de l'été et leurs homologues japonais, visiblement plus en peine d'identifier ces deux promeneurs un peu particuliers.

On commença dans le cimetière romantique et verdoyant de Heidelberg par quelques minutes de recueillement sur la tombe de Friedrich Ebert, grande figure de la démocratie et de la social-démocratie allemandes. Puis on évoqua, pêle-mêle, en marchant de la vieille université à l'église du Saint-Esprit, Weber, Jaspers, von Arnim, Brentano et quelques autres. Le chancelier, en grande forme, riait fort et contait à *« François »* ses souvenirs d'étudiant (*« Je peux vous assurer qu'on dort très bien ici »*, disait-il, par exemple, dans l'imposante et austère salle de cours de l'université).

Le président français, un peu plus réservé, souriait néanmoins volontiers et prenait un plaisir visible à cette promenade détendue. Dire que *« ce petit bout de journée »* suffit à satisfaire son désir frustré de promenade solitaire, ce serait trop ; il eut le mérite cependant d'*« en aiguiser le goût »*.

Une phrase laconique

Pour privée qu'elle fût, cette visite, qui comporta plus de trois heures de véritable tête-à-tête, ne fut pas tout entière dédiée à la littérature. A ceux qui s'étonnaient de son caractère impromptu et qui voulaient y voir un petit caillou dans le jardin de la cohabitation, les deux hommes répondirent qu'elle était prévue de longue date, que ce type de rencontre avait pris entre eux un caractère *« quasi organique »* (ils se sont vus sept fois depuis le début de l'année), et, en substance, que le premier ministre français n'avait pas à en prendre ombrage.

Le chancelier a rappelé qu'il doit rencontrer dans deux semaines M. Jacques Chirac à Paris et qu'il entretient avec lui des contacts *« aussi intensifs que possible »*. Quant au président de la République, il a délicatement évité, en une phrase laconique, de rendre compte des questions militaires et économiques abordées au cours de ses conversations avec le chancelier : *« Tout cela a été dit et le sera de nouveau... »*

Au cours d'une brève conférence de presse, les deux hommes ont insisté sur des thèmes prêtant moins à polémique : l'excellence des relations franco-allemandes, la construction européenne (*« Tous les regards sont fixés sur 1992 pour que, ayant mis en œuvre le marché unique, nous puissions faire faire à l'Europe un vrai pas en avant »*, a dit M. Mitterrand), la nécessaire solidarité de l'Europe face à ses partenaires, notamment dans les négociations du GATT, et les relations Est-Ouest.

« La détente par le désarmement »

Le chancelier a remercié le président français de lui avoir fourni un rapport écrit puis des informations orales sur son récent voyage à Moscou, et s'est déclaré, comme lui, convaincu qu'il est *« important de saisir l'occasion qui se présente et de parvenir à la détente par le désarmement »*.

Interrogé sur la centrale de Cattenom, qui inquiète l'opinion ouest-allemande, M. Kohl répondit que les ministres concernés étaient en contact permanent et qu'ils feraient en sorte que *« les informations nécessaires parviennent à l'opinion publique »*. Le chancelier était déjà en train de quitter la salle quand M. François Mitterrand estima nécessaire d'ajouter, comme pour éviter tout malentendu, que la France n'avait pas l'intention d'infléchir sa politique en matière d'énergie : *« Nous avons l'intention de poursuivre notre action pour le développement des sources d'énergie, en veillant, comme par le passé, à ce que la sécurité soit assurée. »*

CLAIRE TRÉAN.

M. Chirac en Algérie les 13 et 14 septembre...

M. Jacques Chirac effectuera une visite en Algérie les 13 et 14 septembre, sur l'invitation de son homologue algérien, M. Abdelhamid Brahimi, a annoncé, mardi 26 août, un communiqué de Matignon. Rappelons que le même jour, les services du premier ministre ont confirmé que M. Chirac s'adresserait le 24 septembre à l'Assemblée générale de l'ONU avant d'entreprendre un voyage de trois jours au Canada.

Le ministre français des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, se rendra à Djeddah samedi prochain, pour une visite officielle de trois jours en Arabie saoudite.

Début des discussions américano-soviétiques sur les conflits régionaux

Washington. – Américains et Soviétiques ont entamé, mardi 26 août à Washington, deux jours de discussions sur les conflits régionaux, alors que l'incertitude demeure quant à l'organisation d'un nouveau sommet cette année en dépit d'un optimisme officiel persistant aux Etats-Unis.

L'Afrique du Sud et l'Afghanistan devaient être les principaux sujets abordés au cours de ces discussions précédant la rencontre des 19 et 20 septembre prochain à Washington entre le secrétaire d'Etat George Shultz et son homologue soviétique Edouard Chevardnadze.

« La discussion est ouverte. Nous n'écartons aucune région géographique », a déclaré un porte-parole américain avant l'ouverture de ces discussions, mardi après-midi.

La délégation américaine est dirigée par le numéro trois du département d'Etat, le sous-secrétaire aux affaires politiques Michael Armacost, et les négociateurs soviétiques sont conduits par le ministre adjoint des affaires étrangères Anatoly Adamischin, qualifié à Washington de spécialiste de l'Afrique australe. Ce choix semble indiquer que l'URSS veut insister sur la question de l'Afrique du Sud, qui met Washington dans l'embarras en raison du refus de la Maison Blanche d'appliquer des sanctions dures contre Pretoria.

Le problème de l'Afghanistan fera l'objet de nouvelles discussions entre experts américains et soviétiques la semaine prochaine à Moscou, tandis que les deux pays évoqueront la prolifération des armes chimiques les 4 et 5 septembre à Genève, puis les questions de désarmement les 5 et 6 septembre à Washington.

La multiplication de ces réunions et de récentes déclarations du leader soviétique Mikhaïl Gorbatchev, apparemment favorables à un nouveau sommet en 1986, tendent à indiquer que Moscou souhaite, tout autant que Washington, organiser une telle rencontre en novembre ou décembre, répète-t-on dans les milieux gouvernementaux américains. – *(AFP.)*

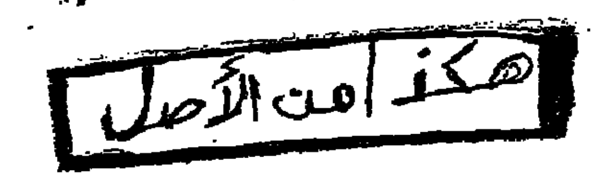
L'URSS s'associe au traité de dénucléarisation du Pacifique sud

L'Union soviétique poursuit activement l'offensive diplomatique lancée en direction de la région Asie-Pacifique le mois dernier par M. Mikhaïl Gorbatchev, lors de son discours de Vladivostok.

D'une part, le vice-ministre soviétique des affaires étrangères chargé de l'Asie, M. Mikhaïl Kapitsa, a annoncé, mardi 26 août à Wellington, que l'URSS avait décidé de signer les protocoles au traité de dénucléarisation du Pacifique sud. Les pays signataires du traité et de ses protocoles s'engagent à ne pas fabriquer, stocker ou tester d'armes nucléaires et, *a fortiori*, à ne pas les utiliser, ou menacer de les utiliser, dans cette partie du monde.

L'Union soviétique est la première puissance nucléaire à accepter publiquement de signer ces textes. Jusqu'à présent la Chine, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne n'ont fait qu'indiquer leur soutien de principe aux protocoles du traité.

D'autre part, le vice-ministre soviétique est arrivé ce mercredi 27 août à Tokyo pour une visite de trois jours dans la capitale japonaise. Il y aura des entretiens avec son homologue japonais, M. Shinichi Yanai, sur les propositions de conférence sur la sécurité en Asie et dans le Pacifique que le secrétaire général du PC soviétique, M. Gorbatchev, a faites dans son discours du 28 juillet, indique-t-on au ministère japonais des affaires étrangères. L'éventualité d'une visite de M. Gorbatchev au Japon sera également abordée au cours de ces entretiens. – *(AFP.)*



هكذا من الأصل

Afrique

La catastrophe volcanique au Cameroun

Plus de vingt mille personnes ont été atteintes, à des degrés divers, par les gaz toxiques

Selon un bilan établi par le Bureau de coordination des Nations unies en cas de catastrohpe (UNDRO), à Genève, les émanations de gaz toxiques près du lac Nyos, au Cameroun, ont tué mille cinq cent trente-quatre personnes. Trois cents blessés ont été hospitalisés et vingt mille personnes ont été atteintes par les émanations à des degrés divers. *Ces chiffres « ont été présentés au gouvernement camerounais qui les a approuvés »*, a dit *un porte-parole de l'UNDRO.*

Les premières équipes secouristes étrangères sont arrivées mardi *26 août dans la zone sinistrée.* Les médecins israéliens, présents depuis lundi, ont été rejoints par une équipe française composée de vulcanologues, de médecins et de chimistes. Les spécialistes français doivent analyser les gaz toxiques afin de déterminer la nature des précautions à prendre et des traitements à administrer aux rescapés. Ils devront également évaluer les risques d'une nouvelle explosion.

Une équipe de spécialistes suisses est arrivée avec des appareils spéciaux pour le contrôle de l'eau. On indique par ailleurs à Yaoundé que les *Etats-Unis fourniront* une importante aide financière et des spécialistes. Le Japon, l'Espagne et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ont également offert leur assistance.

Quelque peu perturbée par la catastrophe volcanique, la visite de M. Shimon Pérès s'est achevée mardi par l'annonce – attendue – du rétablissement des relations diplomatiques entre Israël et le Cameroun. Une commission mixte de coopération va être créée pour renforcer les échanges entre les deux pays, notamment en matière de défense et de sécurité. Le président Biya a accepté le principe d'une visite en Israël à une date non précisée.

D'autre part, quatorze détenus politiques ont été libérés sur instruction du président Biya, selon un communiqué officiel publié mardi à Yaoundé.

Ces personnes, dont une femme, avaient été arrêtées et internées il y a une dizaine de mois *« pour tentative de reconstitution de ligues dissoutes, réunions clandestines, distribution de tracts tendant à déstabiliser les institutions républicaines »*, poursuit le communiqué.

Militants ou sympathisants de l'UPC (Union des populations du Cameroun, qui reste hors la loi), tous étaient revenus dans le pays entre 1982 et 1985 pour bénéficier de la libéralisation politique décidée par le président Biya.

● **Un communiqué de l'UNDRO.** – Le Bureau de coordination des Nations unies en cas de catastrophe (UNDRO) nous communique : *« En raison du nombre d'équipes d'aide déjà envoyées sur place par les donateurs, le gouvernement du Cameroun demande instamment à ceux-ci de ne plus envoyer d'autres équipes médicales. Les donateurs sont priés d'informer l'UNDRO directement, de préférence par télex (28 148 UNDR CH), de leurs contributions et de la valeur correspondante. »*

● **Appels de la Croix-Rouge française et du Secours catholique.** – La Croix-Rouge française et le Secours catholique lancent un appel à l'aide pour les populations victimes de la catastrophe. Les dons sont à envoyer pour la Croix-Rouge au 1, place Henri-Dunant, 75008 Paris, CCP 660 00 Y Paris, avec la mention « Cameroun », et pour le Secours catholique au 106, rue du Bac, 75007 Paris, CCP 737 G Paris, avec également la mention « Cameroun ».

D'autre part, le Secours populaire français a envoyé une équipe médicale au Cameroun et reçoit les dons 9, rue Froissart, 75003 Paris, CCP 23 33 S Paris.

L'horreur près du « lac de la paix »

Voici le reportage de l'envoyé spécial de l'agence France-Presse, Bernard Apfeldorfer :

Nyos. – Un spectacle de désolation s'est offert aux journalistes arrivés en hélicoptère, mardi 26 août, sur les lieux de la catastrophe du lac Nyos.

Des centaines, voire des milliers, de bovins gisent les pattes en l'air dans les prairies et sur les collines qui montent vers le lac.

Le lac lui-même, de forme ovale d'environ 2 à 3 kilomètres carrés, semble, vu du ciel, engoncé dans un petit cratère aux rives verticales à l'exception d'une petite plage de galets noirâtres.

Une petite rivière s'en échappe à une extrémité. Les eaux, rougeâtres ou brun-jaune sont calmes. Deux autres lacs à proximité, dont celui de Bafmen, tranchent par leurs eaux limpides. L'herbe qui pousse sur les pentes du lac Nyos est couchée et jaunie vraisemblablement par les gaz sulfureux.

Poussés par la bulle gazeuse qui est sortie du lac, les eaux ont dû déborder et se répandre aux alentours. La région est très vallonnée. C'est une steppe où pousse l'herbe grasse, et on ne voit des arbres qu'au fond des vallées, le long des ruisseaux et des rivières.

C'est dans ce site qu'a eu lieu la catastrophe jeudi soir 21 août. Quatre villages ont été atteints qui se trouvent dans un rayon de 10 kilomètres autour du lac : Nyos, Souboum, Cha, et dans une moindre mesure Fang où il n'y a eu que huit morts.

Vu d'hélicoptère le village de Nyos, le plus proche du lac, a un aspect de mort. Mais on ne distingue plus de cadavres. Toute vie, humaine et animale, a été détruite en quelques instants. Quelque sept cents habitants y vivaient.

Allongés dans leurs lits

Les habitants de la région et les équipes de secours ont enseveli les victimes de la catastrophe par familles entières. Devant une case, sur un panneau de bois est inscrite la mention *« Welcome to peace »* (bienvenue à la paix). Au pied de cette plaque les huit habitants de la case sont enterrés.

Les premiers sauveteurs arrivés sur les lieux ont raconté comment ils ont trouvé les corps jonchant les ruelles, ou encore allongés dans leurs lits. Mardi encore, des cadavres ont été découverts dans des cases isolées.

Les cases de Souboum qui sont séparées les unes des autres par des futaies faites de caféiers, de bananiers ou de papayers sont en fait de petites fermes. Derrière gisent des animaux, le ventre ballonné par un début de putréfaction. L'odeur est pestilentielle.

M. David Vambong est un habitant de Souboum, l'un des rares rescapés restés sur place. Il dit : *« J'ai entendu une violente explosion. Je me suis levé et je suis sorti de ma case. J'ai eu alors très chaud et j'ai senti des brûlures sur la peau. Vite, je suis allé chercher mes enfants et j'ai pris de l'huile de palme et du miel, j'en ai donné à ma femme mais pour mes enfants il était trop tard. »*

Il est en vie, sa femme a été hospitalisée, ses deux enfants et son frère sont morts.

Risques d'épidémie

L'huile de palme et le miel ont, semble-t-il, sauvé d'autres habitants qui se sont souvenus de recommandations faites lors de précédentes émanations de gaz. Environ trois cents personnes ont été transportées dans les hôpitaux des chefs-lieux les plus proches.

Ils souffrent de brûlures et surtout de difficultés respiratoires. Un médecin de Bamenda (capitale de la province nord-ouest) craint des complications sous forme de pneumonies.

Les équipes camerounaises de secours s'activent sous les ordres du général de brigade James Tataw, chef d'état-major des armées de terre qui a sous ses ordres environ deux mille personnes, des militaires, des gendarmes, des policiers et même des détenus accompagnés de leurs geôliers. Les médecins et infirmiers israéliens ont été rejoints par des scientifiques français qui devaient aller sur les lieux de la catastrophe mercredi pour déterminer la nature de l'aide internationale nécessaire.

Cependant le problème le plus préoccupant semble être le risque d'épidémies provoqué par les cadavres d'animaux qui n'ont pas encore été ensevelis. Sur l'aéroport de Bamenda, mardi, des avions camerounais ont apporté des tonnes de chaux vive que les militaires, aidés par les enfants de la ville, ont déchargées sur des camions.

Il y a quelques semaines, a affirmé un témoin, de nombreux poissons morts ont été aperçus flottant sur les eaux du lac Nyos. Etait-ce un signe annonciateur de la catastrophe ? Personne n'a, semble-t-il, voulu le croire d'autant que, jusqu'à jeudi 21 août, le lac Nyos était surnommé « le lac de la Paix ».

Au Sahel

Importante campagne de lutte contre les criquets

ROME
de notre correspondant

Branle-bas de combat au Sahel contre les criquets : dès la semaine prochaine, une vingtaine d'avions vont survoler les terres cultivées de six pays (Mali, Sénégal, Tchad, Mauritanie, Burkina-Faso et Niger) pour épandre du fénitrothion, l'insecticide recommandé par la FAO – l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. Environ 1 million d'hectares devraient être traités pour tuer les insectes adultes – ceux qui ont échappé au traitement des larves opéré en juin, juillet et août.

Pour financer cet épandage à grande échelle, la FAO a reçu une aide importante : 2 millions d'ECU de la *Communauté européenne* pour acheter les insecticides ; 2,5 millions de dollars canadiens offerts par Ottawa ; environ 10 millions de francs mis à la disposition du programme de lutte antiacridienne par la France, qui va, d'autre part, envoyer sur place six experts.

Le directeur général de la FAO, M. Edouard Saouma, s'est félicité de cet afflux d'aides, lors d'une conférence de presse à Rome, mardi 26 août. *« Les jours sont comptés*, a-t-il dit. *Si cette deuxième phase de lutte échouait, ce sont 3 millions d'hectares qu'il faudrait alors traiter. »*

(Intérim.)

TCHAD

Des affrontements auraient eu lieu entre factions rivales du GUNT

Une bataille rangée a éclaté à Fada, à 850 kilomètres à vol d'oiseau au nord-est de N'Djamena entre les partisans de M. Acheikh Ibn Oumar, chef du Conseil démocratique révolutionnaire (CDR), et ceux du président Goukouni Oueddeï, a annoncé mardi 26 août la radio tchadienne.

Selon la radio, qui cite des sources dignes de foi, les partisans d'Acheikh Ibn Oumar se sont emparés de la localité de Fada, le 22 août, la plus importante de la région après Faya-Largeau et où sont stationnés des troupes libyennes et des opposants au régime de N'Djamena.

Les éléments libyens présents à Fada ne seraient pas intervenus et auraient même observé une stricte neutralité durant les combats; les autorités libyennes auraient entrepris une médiation entre Acheikh Ibn Oumar et Goukouni Oueddeï, tous les deux présents à Tripoli. Le secrétaire général du CDR avait fait savoir il y a une dizaine de jours qu'il *« suspendait »* sa collaboration avec M. Goukouni Oueddeï.

Le « sursaut patriotique »

En raison des combats, ajoute-t-on dans les milieux tchadiens, une dizaine de combattants du CDR sont partis à pied en direction des positions que les Forces armées nationales tchadiennes (FANT) de M. Hissène Habré occupent à *Kalaït, non loin du 16e parallèle.* Seuls cinq d'entre eux sont parvenus à destination, les autres étant morts de soif dans le désert.

D'autre part, l'Agence tchadienne de presse a demandé mardi à tous les ressortissants tchadiens vivant au Bénin de *« quitter ce pays ennemi » et de regagner leur patrie.* L'agence officielle a fait état d'un *« grave incident qui a opposé à Cotonou des réfugiés tchadiens aux recruteurs libyens »* et salue le *« sursaut patriotique »* de ceux qui n'ont pas voulu être *« enrôlés de force pour être envoyés contre leur propre pays »*.

Après cet incident, *« une bataille rangée à laquelle ont pris part les forces de police béninoises venues porter main-forte aux Libyens contre les Tchadiens qui refusaient d'aller au front combattre dans les rangs des mercenaires de la Libye »*, la tension demeure vive et *« il ne fait pas de doute que ces Tchadiens qui ont osé refuser de servir de chair à canon contre leur pays seront soumis à de multiples représailles »*, affirme l'agence. – *(AP, AFP.)*

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

OJD 1985

Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 455 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Europe

RFA : le congrès de Nuremberg

Le SPD serre les rangs autour de M. Johannes Rau

NUREMBERG
de notre envoyé spécial

Le discours programme prononcé mardi 26 août à Nuremberg par M. Johannes Rau a eu un effet libérateur sur le congrès du Parti social-démocrate. La sérénité, la puissance de conviction du bon samaritain de la politique ouest-allemande ont emporté l'enthousiasme des délégués qui, après une période de doute, paraissaient avoir retrouvé, mardi soir, des raisons de livrer bataille. Même la mise en garde de l'ancien chancelier Schmidt – qui, rendant un hommage appuyé à M. Rau, avertit le SPD qu'il ne s'agissait pas d'ovationner aujourd'hui un candidat pour lui mettre des bâtons dans les roues demain lorsqu'il serait obligé de prendre des mesures impopulaires – n'a pas suffi à atténuer cet enthousiasme. Par 425 voix contre une, M. Rau a, pour finir, été littéralement plébiscité comme candidat à la chancellerie pour les élections législatives de janvier 1987.

Trois grands thèmes dans son discours : le retour à plus de justice sociale, la prise de distance à l'égard des Etats-Unis en matière de sécurité et l'intégration des préoccupations écologiques dans une politique industrielle au service du bien commun.

Priorité à l'emploi

Rejetant le credo du libéralisme, le ministre président de Rhénanie du Nord-Westphalie a présenté un impressionnant catalogue de mesures sociales qui n'oublient aucun groupe. Sa priorité va à l'emploi. Il a promis, s'il arrivait au pouvoir, une nouvelle loi sur la durée du temps de travail et un programme de lutte contre le chômage des jeunes *financé par un impôt spécial* de 5 % sur les revenus supérieurs à 16000 F par mois. Il s'est engagé à régler par voie législative le problème de l'inégalité des hommes et des femmes sur le marché de l'emploi, à réinstaurer les bourses d'études pour le secondaire et à mettre en œuvre une réforme fiscale qui, sans remettre en cause le principe d'une réduction des impôts sur le revenu des particuliers, privilégie les plus bas revenus.

Reprenant en matière de sécurité les grandes lignes du compromis élaboré ces derniers mois entre les divers courants du parti, M. Rau – qui passe pour un atlantiste convaincu – s'est déclaré prêt à intervenir auprès des Etats-Unis pour faire valoir les intérêts spécifiques de la RFA. Il a indiqué qu'un gouvernement social-démocrate demanderait le démantèlement des nouveaux missiles américains à moyenne portée stationnés en RFA et une limitation des SS-20 soviétiques au nombre de ceux qui s'y trouvaient avant la double décision de déploiement de l'OTAN.

Appuyant l'idée *d'une zone dénucléarisée* entre les deux Allemagnes, il s'est également prononcé à long terme pour une *dénucléarisation* de l'ensemble de l'Europe et l'interdiction de tous les missiles tactiques, conception qui ne manquerait pas de poser quelques difficultés dans les discussions avec la France sur la sécurité européenne. Il a enfin annoncé que, en cas de victoire, son gouvernement ramènerait la part du budget militaire dans le budget de l'Etat à ce qu'elle était en 1982 et qu'il s'opposerait à l'allongement de la durée du service militaire prévu par l'actuelle coalition pour tenir *compte de l'évolution démographique* des prochaines années.

Tenir compte des préoccupations écologiques

En matière de politique industrielle, M. Rau a confirmé qu'il mettrait en œuvre les réformes nécessaires pour tenir compte des préoccupations écologiques qui se sont fait jour au cours des dernières années. Son programme prévoit, sans fixer de délai, la fermeture par étapes de toutes les centrales nucléaires. Le parti lui-même s'est fixé sur ce point comme objectif une période de dix ans. En outre, M. Rau a annoncé un important effort de l'Etat pour promouvoir, dans les dix ans à venir, les investissements dans le domaine de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'automobile, la chimie et l'agriculture.

Estimant qu'il existe d'ores et déjà sur chacune de ces propositions une majorité dans la population, M. Rau a invité le SPD à se battre pour la réunir et à ne pas se perdre, avant les élections de janvier 1987, dans d'inutiles discussions d'arithmétique parlementaire. *« Je veux faire bouger les électeurs, mais cela ne peut réussir que si nous agissons ensemble, que si le parti agit avec moi. Nous voulons la première place. »*

HENRI DE BRESSON.

ROUMANIE

Remaniement ministériel

Vienne. – M. Ioan Totu a été nommé, mardi 26 août, ministre des affaires étrangères de Roumanie en remplacement de M. Ilie Vaduva, a annoncé l'agence roumaine Agerpres, citant un décret présidentiel. M. Totu occupait les fonctions de vice-premier ministre. M. Ilie Vaduva s'est vu confier la direction du ministère du commerce extérieur et *de la coopération économique internationale*, occupé jusqu'à présent par M. Vasile Pungan, dont les nouvelles fonctions n'ont pas été précisées.

Dans le cadre de ce remaniement, M. Petre Gigea a été remplacé dans ses fonctions de ministre des finances par M. Alexandru Babe. M. Ion M. Nicolae a été libéré de son poste de vice-premier ministre et sera appelé à prendre d'autres fonctions qui ne sont pas précisées. MM. Cornel Pacoste et Dimitrie Ancuta remplaceront MM. Totu et Nicolae aux postes de vice-premiers ministres. – *(AFP.)*

● **IRLANDE DU NORD : un chauffeur de taxi assassiné à Belfast.** – Des paramilitaires protestants de l'organisation interdite « Ulster Freedom Fighters » ont revendiqué l'assassinat mardi 26 août à Belfast d'un chauffeur de taxi de 47 ans qui, selon eux, *« était un membre de la machine de guerre de l'IRA »* (Armée révolutionnaire irlandaise).

De son côté, M. Gerry Adams, président du Sinn Fein, l'aile politique et légale de l'IRA, a affirmé que le chauffeur – tué de sept balles dans la tête – n'avait aucun lien ni avec le Sinn Fein ni avec l'IRA. – *(AFP.)*

La polémique autour de Wackersdorf

Vienne pourrait saisir la Cour de La Haye

Bonn. – Le *gouvernement* autrichien pourrait porter plainte auprès de la Cour internationale de justice de La Haye contre la construction de la centrale de retraitement de combustibles irradiés de Wackersdorf, en Bavière.

Le chancelier autrichien, M. Franz Vranitzky, a déclaré à l'hebdomadaire ouest-allemand *Stern : « Le droit international fournit des possibilités nous permettant, en tant qu'Etat riverain, de faire valoir un droit de participation à la décision. Je veux dire que la République autrichienne peut être partie prenante d'une procédure judiciaire sur la question de Wackersdorf. »*

Le chancelier a toutefois ajouté que les accords bilatéraux auraient la prééminence sur une telle action en justice. Mais il a affirmé que l'Autriche s'en tenait à sa position (contre la construction de la centrale), même si cela devait compromettre les échanges commerciaux avec la RFA.

Vienne demande en vain à Bonn, surtout depuis l'accident dans la centrale nucléaire soviétique de Tchernobyl, d'abandonner la *construction de Wackersdorf*, proche de son territoire. Cette question a récemment provoqué des tensions entre les deux pays, et elle doit être abordée lors de la visite à Vienne, ce mercredi 27 août, du ministre des affaires étrangères de RFA, M. Hans-Dietrich Genscher. – *(AFP.)*

● **Les Pays-Bas demandent à l'AIEA de contrôler leurs réacteurs.** – Le gouvernement néerlandais a demandé à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à Vienne, de contrôler la sécurité de ses deux réacteurs nucléaires de Borssele (480 MWe) et de Dodewaard (58 MWe). Les résultats de ces inspections figureraient dans les rapports d'évaluations destinés à préparer la décision sur l'éventuelle construction de nouvelles centrales nucléaires aux Pays-Bas.

Proche-Orient

La tension entre Washington et Tripoli

Le porte-avions « Forrestal » au large de la Libye

Les Etats-Unis accentuent leur pression diplomatico-militaire sur la Libye qu'ils accusent de préparer de nouvelles opérations terroristes, notamment en Europe. Ainsi, le Pentagone a ordonné au porte-avions *Forrestal* d'annuler la visite qu'il devait faire en Israël pour rester en Méditerranée centrale et patrouiller cette semaine au large de la Libye. D'autre part, l'ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU, le général Vernon Walters, doit se rendre en Europe ce week-end pour discuter avec les alliés des Etats-Unis d'un renforcement des sanctions économiques déjà prises à l'encontre de Tripoli. Selon le *Wall Street Journal* de mardi, les Etats-Unis envisageraient d'étendre aux filiales européennes l'interdiction déjà faite aux sociétés américaines de travailler en Libye.

A Tripoli, un communiqué diffusé à l'issue de la visite en Libye du président syrien, M. Hafez el Assad, souligne *« la ferme résolution de la Syrie de se tenir, avec tous ses moyens, aux côtés de la Libye face à toute agression »*.

Le soutien prudent de l'URSS

MOSCOU
de notre correspondant

Les autorités soviétiques évitent soigneusement tout signal qui pourrait être *interprété* comme une volonté d'intervenir plus vigoureusement, en cas de besoin, en faveur de la Libye. Au moment où Washington menae à nouveau le colonel Kadhafi d'une action militaire, une délégation libyenne — de niveau moyen, il est vrai, — séjourne à Moscou sans faire l'objet de soins excessifs ni donner lieu à des communiqués très chaleureux.

M. Abdel Razzak Soussa, secrétaire général adjoint du Congrès populaire libyen (Parlement), a été reçu, mardi 26 août, par M. Piotr Demitchev qui exerce les fonctions, essentiellement protocolaires, de premier vice-président du présidium du Soviet suprême. Même si M. Gorbatchev est en vacances, il reste quelques hauts responsables de rang plus élevé à Moscou... MM. Demitchev et Soussa se sont certes déclarés sérieusement inquiets *« de la tension persistante autour de la Libye, due à la politique militariste des Etats-Unis »*, mais n'en ont pas dit davantage.

Le compte rendu de cette visite n'occupe que quelques lignes en page une des journaux. Il y est fait mention de la *« reconnaissance profonde »* exprimée par M. Soussa pour *« l'aide désintéressée apportée en permanence par l'URSS »* à son pays, mais les responsables soviétiques se sont bien gardés de réaffirmer publiquement à cette occasion le principe de cette dernière. On sait d'ailleurs que ce *« désintéressement »* n'empêche pas Moscou de se faire payer en devises fortes ou en pétrole les armes vendues à Tripoli.

La *Pravda* de ce mercredi consacre un commentaire aux *« préparatifs antilibyens »* de Washington et énumère les forces navales américaines rassemblées près des côtes libyennes. *« On brandit le poing au nord de la Libye tandis qu'un remue-ménage suspect a lieu dans le sud, au Tchad »*, écrit le quotidien du parti.

« Diversion »

La *Pravda* soupçonne Washington de vouloir envoyer des troupes au Tchad *« surtout si la France, qui dispose de bases dans ce pays, appuie la campagne antilibyenne de la Maison Blanche »*. Le ton de ce commentaire n'est cependant pas très encourageant pour le colonel Kadhafi et révèle quelles sont les vraies priorités du Kremlin.

La *Pravda* estime que le déploiement de forces autour de la Libye constitue une *« diversion »*, au moment où *« le monde entier discute l'ordre du jour des initiatives pacifiques soviétiques »*. Washington, *« qui n'a pas d'explication raisonnable »* à fournir quant à son refus de se joindre au moratoire soviétique sur les essais nucléaires, chercherait, selon le quotidien du parti, à détourner l'attention sur d'autres sujets.

Le bombardement américain de Tripoli le 15 avril dernier avait amené Moscou à annuler une rencontre entre MM. Chevardnadzé et Shultz, destinée à préparer le second sommet Gorbatchev-Reagan. Une nouvelle rencontre est programmée pour les 19 et 20 septembre à Washington, et le Kremlin ne souhaite visiblement pas être obligé de la décommander elle aussi.

Le terrorisme et les foucades du colonel Kadhafi ne s'attaquent qu'à des cibles occidentales. Il ne faudrait pas cependant que ce phénomène, considéré comme mineur, perturbe les affaires sérieuses actuellement traitées avec Washington. C'est un message de prudence, plus que de solidarité, que la délégation libyenne a vraisemblablement recueilli ces jours-ci à Moscou.

DOMINIQUE DHOMBRES.

La présence française au Liban

M. Chirac souhaite que l'ONU redéfinisse la mission de la FINUL

M. Jacques Chirac a estimé, mardi 26 août, qu'il *« était important que l'ONU redéfinisse la mission de sa force d'interposition au Moyen-Orient, faute de quoi il serait absurde de maintenir, dans les conditions où ils sont, ces soldats, quelle que soit leur origine nationale, et notamment française »*.

Le premier ministre, qui s'exprimait devant les jeunes RPR réunis en Corrèze pour leur université d'été, a rendu hommage *« aux soldats français membres de la FINUL, la force d'interposition au Moyen-Orient, sous le contrôle de l'Organisation des Nations unies, systématiquement harcelée ces derniers temps par des factions libanaises »*.

« Ils ont du courage,* a-t-il poursuivi, *et ils obéissent à une organisation qui, hélas, n'est pas au niveau des responsabilités qu'elle prétend assumer, ils ont des moyens qui sont considérablement insuffisants par rapport à la mission qu'on leur a donnée. »

***« Si les choses devaient continuer ainsi ils seraient otages sur place, ils seraient contestés, il est important que l'ONU prenne le plus rapidement possible conscience de cette situation »*, a conclu le chef du gouvernement.**

NEW-YORK (Nations unies)
de notre correspondant

« Nous comprenons la France, nous savons ce qu'elle veut. Nous voulons la même chose et ferons tout pour assurer que la FINUL remplisse ses obligations. Le problème est de savoir comment obtenir ce que nous souhaitons. » La litote diplomatique du secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, M. Marreck Goulding, esquisse l'ampleur du désaccord qui sépare le gouvernement français du secrétariat général de l'ONU ou plutôt du système des Nations unies dont la FINUL et ses membres sont prisonniers collectivement ou individuellement. La France devient impatiente alors que le secrétaire général veut surtout éviter tout bouleversement à la veille de sa probable réélection.

Le message français a été bien reçu à New-York, même si dans l'entourage du secrétaire général l'on affirme *« ne pas toujours comprendre les buts véritables poursuivis par Paris »*. Il est clair que les hésitations manifestées par la France lors du dix-neuvième renouvellement du mandat des casques bleus, le 17 avril 1986, sont devenues des certitudes : la FINUL — et non seulement le contingent français — ne saurait résister indéfiniment à la montée du sentiment d'hostilité manifesté désormais par une partie de la population du sud du Liban à l'égard d'une force qui n'a pas exactement rempli sa mission première, à savoir obtenir le départ des forces armées israéliennes, mais qui apparaît à beaucoup comme complice de ces dernières dans la mesure où les deux parties assurent chacune à sa manière la sécurité des zones proches de la frontière israélienne. La déperdition progressive du pouvoir traditionnel d'Amal au profit des extrémistes pro-iraniens ne fait que renforcer les craintes de voir un jour prochain la FINUL ouvertement attaquée par des éléments organisés.

La France demande donc une réflexion approfondie sur le rôle politique et militaire des casques bleus et un renforcement matériel de la FINUL. Le processus s'établirait ainsi : une mission de très haut niveau représentant le secrétaire général de l'ONU ferait une enquête sur place et soumettrait un rapport détaillé au Conseil de sécurité. Celui-ci en discuterait — si possible après le 1er octobre, date à laquelle un Etat arabe modéré succède à l'Union soviétique à la présidence du Conseil et prendrait des décisions solennelles en faveur du *« renforcement approprié des moyens militaires mis à la disposition de la FINUL et de l'élargissement de ses compétences sur le terrain »*. Sans se faire trop d'illusions, la France voudrait que le Conseil admette dans l'absolu la nécessité pour la FINUL de se substituer efficacement à l'armée israélienne.

La présence israélienne

En attendant, Paris souhaiterait que le secrétariat général se montre plus coopératif, plus vigilant, devant l'opinion publique : la lenteur de la réaction du Palais de verre après les premiers incidents, le 12 août, avait déjà irrité l'Elysée ; à présent Matignon tape du poing sur la table et exige que l'ONU soutienne la France plus énergiquement. *« Il faut inquiéter les Libanais, les Etats arabes et les Etats contributeurs. Il faut dire que sans la France la FINUL ne pourra rester sur place... »*

Et c'est là que le secrétariat général se rebiffe car il y a les autres... *« Un changement de la nature du mandat de la force intérimaire est autrement plus compliqué que ne le pensent les uns et les autres »*, soupire M. Goulding, qui n'oublie pas que le Conseil de sécurité, le vrai patron de la FINUL, est composé de quinze pays dont le point commun n'est pas précisément l'amour du consensus. *« Le véritable problème, c'est la présence israélienne qui, avec le temps, devient une semi-occupation d'un territoire étranger. Or aucune occupation n'est acceptable à long terme par la population concernée. »* Et un diplomate du secrétariat d'ajouter : *« Les demandes françaises vont faire plaisir aux Israéliens, renforçant le soupçon de connivence entretenu par les Hezbollahs... »*

Bref, le secrétariat général affirme en privé ne pas *tout* comprendre de la position française : la cause première des difficultés actuelles — la présence israélienne — étant immuable, que veut dire la volonté de *« tirer les conséquences »* de l'évolution de la situation ? Un retrait ? Impossible : M. Perez de Cuellar ne voudra jamais refaire l'erreur que son lointain prédécesseur, U Thant, avait commise en 1967. Pense-t-on réellement à Paris que des missiles, des avions ou des chars peuvent protéger la FINUL et lui assurer l'appui qu'une partie de la population du sud du Liban lui a retiré ?

« Non, je ne me plains pas des Français, je comprends leur position. Après tout, nous sommes habitués à être pressés de toutes parts. Nous sommes prêts à discuter et ferons tout ce que nous pourrons pour satisfaire la France. » Habile diplomate, M. Goulding protège le secrétaire général et l'on dit qu'il ne serait pas hostile à un éventuel voyage à Paris avant la fin de la semaine afin de démontrer publiquement la *« compassion »* de l'ONU. Une mission solennelle à Beyrouth ? Pourquoi pas ? Mais pas tout de suite. Il faudra d'abord analyser le rapport de M. Jean-Claude Aimé, directeur aux affaires politiques spéciales, actuellement au Liban. Et surtout attendre la rencontre entre MM. Jacques Chirac et Perez de Cuellar à New-York, le 23 septembre.

CHARLES LESCAUT.

Les livraisons d'armes chinoises à l'Iran

Une mise en garde des Etats-Unis

Les Etats-Unis ont mis en garde la Chine contre l'éventualité de ventes d'armes à l'Iran en avertissant Pékin qu'il *« devrait poursuivre sa politique »* proclamée de neutralité dans la guerre du Golfe, a indiqué, mardi 26 août, le département d'Etat à Washington.

Les Etats-Unis ont *« systématiquement pressé les pays tiers de ne pas vendre d'armes à l'Iran, seul moyen de l'amener rapidement à accepter des négociations »*, a déclaré M. Charles Redman, porte-parole du département d'Etat, qui n'a cependant pas directement accusé la Chine d'avoir procédé à de telles ventes. Pékin est *« au courant de la position des Etats-Unis »* sur cette guerre, a-t-il ajouté (*le Monde* du 27 août).

Selon des sources militaires occidentales, citées ce mercredi par le *Financial Times*, la Chine aurait déjà livré à l'Iran une douzaine d'avions de combat du type J-7 (de fabrication chinoise mais équivalent du Mig-21 soviétique). La livraison d'autres appareils — peut-être une centaine au total — serait envisagée mais un délai de six mois à un an serait nécessaire, d'après les mêmes sources.

● **Nouvelles attaques dans le Golfe.** — L'Irak a bombardé, mardi 25 août, pour la deuxième fois en quatre jours, deux importantes stations de pompage iraniennes, celles de Maroum et Ahwaz, dans le sud-ouest de l'Iran. A Téhéran, on annonce que la chasse iranienne a sérieusement endommagé, mardi, deux plates-formes pétrolières irakiennes — al Ommaya et al Bakr — dans le nord du Golfe. Cependant, les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG, qui regroupe les émirats et monarchies de la région) ont entamé, toujours mardi, une réunion ministérielle de deux jours en Arabie saoudite. — *(AFP, Reuter.)*

Le problème palestinien

M. Kaddoumi considère comme « clos » l'épisode des déclarations prêtées à M. Chirac

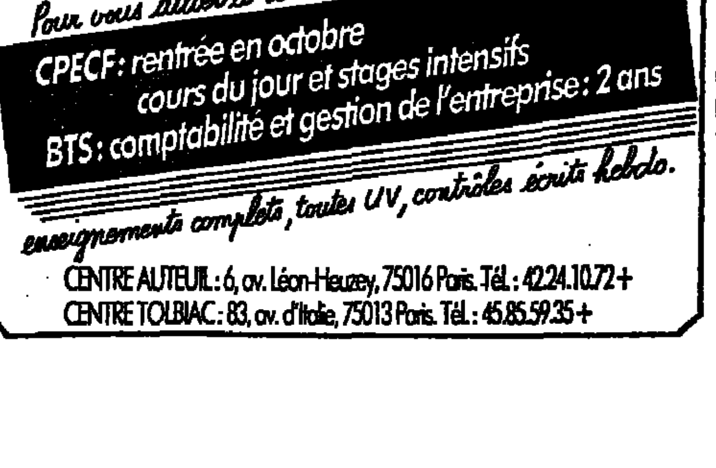
M. Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'OLP, a déclaré, mardi 26 août, à l'issue d'un entretien avec le ministre français des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, qu'il considérait comme *« une vieille histoire »* et *« une affaire close »* l'épisode des déclarations prêtées récemment par un journaliste israélien à M. Jacques Chirac et qui avaient suscité des inquiétudes parmi les Arabes.

Le porte-parole du Quai d'Orsay a indiqué, de son côté, que cet entretien, qui a eu lieu à la demande de M. Kaddoumi, s'inscrivait *« dans le cadre des contacts que la France entretient avec toutes les parties concernées par le conflit du Proche-Orient, conformément à sa politique traditionnelle de dialogue sans exclusive »*.

A propos des déclarations prêtées par le journal israélien *Yediot Aharonot* à M. Chirac, et selon lesquelles le premier ministre ne serait pas favorable à la création d'un Etat palestinien, M. Kaddoumi a déclaré qu'il s'estimait satisfait des assurances données la semaine dernière par le ministre français à M. Ibrahim Souss, représentant de l'OLP à Paris, et qu'il avait senti au cours de cet entretien que *« la politique de la France [était] toujours telle qu'elle était »*. *« C'est une vieille histoire, et nous préférons l'écarter »*, a-t-il ajouté à propos de cet épisode, soulignant que la France soutenait toujours le droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

Le chef du département politique de l'OLP a précisé que l'entretien de mardi s'inscrivait dans le cadre des relations bilatérales normales entre la France et l'OLP, rappelant que, lors de sa précédente rencontre avec M. Raimond en mai dernier, tous deux étaient convenus de tenir des réunions régulières.

M. Kaddoumi a indiqué qu'il avait évoqué avec le chef de la diplomatie française l'idée de réunir un comité préparatoire des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité sur le Proche-Orient, suggestion faite par le numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev et accueillie favorablement, a-t-il souligné, par le président François Mitterrand. Cette initiative avait été évoquée à l'occasion du sommet franco-soviétique de Moscou en juillet dernier.



A TRAVERS LE MONDE

Chili

Arrestation de cinq membres de la revue d'opposition « Cauce »

Santiago-du-Chili. — Le directeur de la revue d'opposition *Cauce*, M. Gonzalo Figueroa, son propriétaire, M. Jorge Ovalle et trois membres de la rédaction, Claudia Lanzarotti, Marcia Pineda et Ariel Poblete, ont été arrêtés le mardi 26 août à Santiago pour *« injures aux forces armées »*. Selon un porte-parole de la revue, six autres rédacteurs seraient également menacés d'arrestation.

La revue *Cauce*, de tendance sociale-démocrate, a mis en doute dans son dernier numéro, la version officielle sur la découverte de caches d'armes destinées, selon les autorités, aux mouvements armés clandestins de l'extrême gauche, et en particulier au Front patriotique Manuel Rodriguez (FPMR), lié au Parti communiste.

La revue a publié la photo d'un hélicoptère militaire transportant des armes et du matériel dans la région où la première cache d'armes a été découverte. Le gouvernement maintient sa version, pourtant mise en doute, d'autre part, par des diplomates et la commission chilienne des droits de l'homme. Enfin, le gouvernement américain a critiqué mardi l'arrestation de trois témoins dans l'affaire des deux jeunes gens brûlés vifs par l'armée au cours d'une manifestation en juillet. — *(AFP, Reuter.)*

● **COLOMBIE : 49 soldats et 74 guérilleros tués en dix-neuf jours.** — Depuis la prise de fonctions du président Virgilio Barco, il y a dix-neuf jours, 49 militaires et 74 guérilleros ont été tués, selon le ministère de la défense. Le bataillon America, qui regroupe le M. 19 colombien (extrême gauche) et des guérilleros péruviens et équatoriens et l'Armée de libération nationale (ELN, castriste), ont intensifié leurs activités, selon le communiqué du ministère du mardi 26 août. — *(AFP.)*

Philippines

Prochaine rencontre entre Mme Aquino et un chef de la sécession musulmane

Manille. — La présidente Corazon Aquino rencontrera la semaine prochaine le dirigeant sécessionniste musulman Nur Misuari dans le sud des Philippines, en prélude à des pourparlers de paix sur la rébellion de l'île de Mindanao, a annoncé mardi 26 août le beau-frère de la présidente, M. Agapito Aquino.

Rentré lundi d'Arabie saoudite, où il a eu des entretiens avec M. Misuari, M. Aquino a déclaré que le leader séparatiste en exil regagnait les Philippines en réponse à une invitation de la présidente.

Les partisans de M. Misuari luttent depuis quatorze ans en faveur de la création d'un Etat musulman dans le sud des Philippines, notamment sur l'île de Mindanao. — *(Reuter, AFP.)*

● **Les Marcos autorisés à rester aux Etats-Unis.** — L'ex-président philippin Ferdinand Marcos, sa famille et ses proches ont reçu l'autorisation de rester une année de plus aux Etats-Unis, ont annoncé mardi 26 août les services d'immigration américains (INS). M. Marcos et les quatre-vingt-sept personnes qui l'ont suivi à Hawaï après son départ des Philippines en février dernier avaient obtenu une première autorisation de six mois, venue à expiration mardi. La question de leur éventuel départ ne s'est pas posée, car *« ils ont été exemplaires, en ce qui concerne les critères d'immigration »*, estime l'INS. — *(AFP.)*

République sud-africaine

Regain de violence à Soweto

Johannesburg. — Au moins onze personnes ont été tuées, et plus de cent ont été blessées lors d'affrontements entre manifestants noirs et forces de sécurité survenus mardi 26 août à Soweto, cité noire proche de Johannesburg, et au cours desquels les policiers ont ouvert le feu sur la foule, a annoncé à l'AFP un porte-parole de l'hôpital Baragwanath de Soweto.

Selon ce porte-parole — qui a requis l'anonymat — quatre personnes étaient déjà mortes à leur arrivée à l'hôpital, et sept autres sont décédées alors qu'elles recevaient les premiers soins. *« Nous en avons traité plus de cent, et il continue à en arriver »*, a-t-il ajouté.

Un porte-parole du Bureau d'information, seule source officielle d'information concernant l'application de l'état d'urgence en Afrique du Sud, a affirmé que les forces de sécurité avaient ouvert le feu après que quatre policiers — trois Noirs et un Blanc — eurent été blessés par une grenade lancée par une foule d'environ deux cent cinquante manifestants. Le Bureau n'a apporté aucun détail quant au nombre de blessés parmi les habitants de Soweto. — *(AFP.)*

● **BOLIVIE : le gouvernement annonce la fermeture de deux mines.** — Le gouvernement de La Paz a annoncé le mardi 26 août la fermeture de deux des vingt-quatre mines d'étain de la corporation minière de Bolivie (Comibol). Neuf autres mines seront cédées en location, de préférence à des coopératives ouvrières, selon le décret gouvernemental. Le dirigeant du syndicat national des mineurs, M. Simon Reyes, a déclaré que le décret entraînerait le licenciement de près d'un quart des vingt et un mille employés de la Comibol. — *(Reuter.)*

Asie

VIETNAM

Décès de Ta Quang Buu, ancien ministre

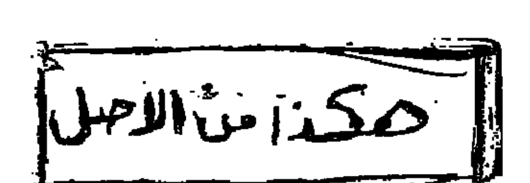
L'ancien ministre vietnamien Ta Quang Buu est décédé la semaine dernière à Hanoï. Il était âgé de soixante-seize ans. Nous publions ci-dessous un témoignage du professeur Laurent Schwartz, qui l'a bien connu.

D'abord connu en Europe comme l'un des signataires des accords de Genève, qui mirent fin à la première guerre d'Indochine en 1954. Ta Quang Buu fut aussi ministre de la défense et de l'enseignement supérieur. Il avait fait ses études supérieures et passé sa licence de mathématiques à Paris.

En rentrant dans son pays, il avait beaucoup souffert, racontait-il, du contraste entre la fraternité qu'il avait connue avec les Français à Paris et la grossièreté de beaucoup de Français d'Indochine envers les « indigènes ». Bientôt, il rejoignait Ho Chi Minh et joua un rôle actif contre l'occupation japonaise.

Remarquable ministre de l'enseignement supérieur, il fut responsable de la haute tenue scientifique du Vietnam malgré trente années de guerre.

Communiste convaincu, Ta Quang Buu ne cédait pas à la démagogie. Il a fait envoyer des centaines de jeunes en URSS pour y préparer leur thèse, veillant scrupuleusement à ce que le choix soit basé exclusivement sur des considérations scientifiques, ce qui ne fut pas toujours facile. Il a aussi contribué à organiser des échanges scientifiques entre la France et le Vietnam ; il y tenait beaucoup et ce sont parmi les liens les plus solides existant aujourd'hui entre les deux pays.



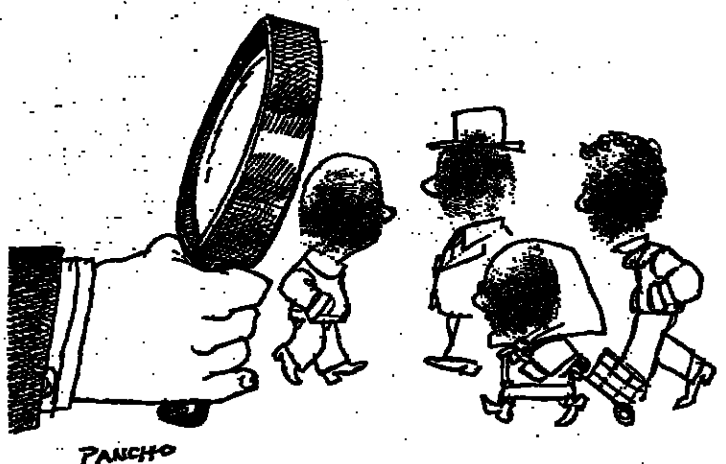
La loi sur les contrôles d'identité est validée par le Conseil constitutionnel

La loi relative aux contrôles et vérifications d'identité *« n'est pas contraire »* à la Constitution. Ainsi en a décidé le Conseil constitutionnel, réuni mardi 26 août.

Le Conseil avait été saisi le 30 juillet par soixante-deux sénateurs socialistes, après l'adoption définitive par le Parlement du texte de loi.

Le Conseil constitutionnel rappelle et prend en compte, au début de sa brève décision, le fait que les auteurs de la saisine ne l'avaient accompagnée d'*« aucun moyen particulier »*. De fait, les signataires du recours avaient simplement demandé au Conseil de se *« prononcer sur la conformité de ce texte à la Constitution »*, sans assortir cette demande de la moindre argumentation.

Le Conseil constitutionnel remarque ensuite que la loi, qui était soumise à son examen, *« a pour objet de modifier ou compléter les dispositions (...) du code de procédure pénale consacrée aux contrôles d'identité et qui ont été introduites dans ce code (...) par la loi nº 83-466 du 10 juin 1983 »*.



C'est pourquoi, précise le Conseil, *« l'examen de la conformité à la Constitution de la loi déférée (...) doit prendre en considération tant le contenu propre de cette loi que sa portée, appréciée en fonction des dispositions législatives antérieures, qui demeurent en vigueur »*.

« Considérant, d'une part, indique ensuite la décision du Conseil constitutionnel, *que les dispositions de la loi déférée (...), conjuguées avec celles de la loi nº 83-466 du 10 juin 1983, qui demeure en vigueur, ne sont pas, sous les conditions de forme et de fond énoncées par ces deux textes et compte tenu en particulier du rôle confié à l'autorité judiciaire, contraires à la conciliation qui doit être opérée entre l'exercice des libertés constitutionnellement reconnues et les besoins de la recherche des auteurs d'infractions et de la prévention d'atteintes à l'ordre public, nécessaires l'une et l'autre à la sauvegarde des droits de valeur constitutionnelle. »*

« Considérant, d'autre part, remarque enfin le Conseil constitutionnel, *qu'il appartient aux autorités judiciaires et administratives de veiller au respect intégral des règles et garanties prévues par le législateur, ainsi qu'aux juridictions compétentes de censurer et de réprimer, le cas échéant, les illégalités qui seraient commises et de pourvoir éventuellement à la réparation de leurs conséquences dommageables »*, la loi relative aux contrôles et vérifications d'identité *« n'est pas contraire à la Constitution »*.

Les dispositions légales désormais applicables

Après la décision du Conseil constitutionnel, la nouvelle loi devrait être promulguée dans les jours qui viennent. Ses dispositions, conjuguées avec ce qui reste de la loi du 10 juin 1983, entreront alors en vigueur. Celles introduites ou modifiées par la nouvelle loi sont reproduites ci-dessous en italique. Les autres sont les éléments maintenus de la loi du 10 juin 1983.

Art. 78-1 du code de procédure pénale. — L'application des règles prévues par le présent chapitre est soumise au contrôle des autorités judiciaires mentionnées aux articles 12 et 13 (1).

Toute personne se trouvant sur le territoire national doit accepter de se prêter à un contrôle d'identité effectué dans les conditions et par les autorités de police visées aux articles suivants :

Art. 78-2. — Les officiers de police judiciaire et, sur l'ordre et sous la responsabilité de ceux-ci, les agents de police judiciaire et agents de police judiciaire adjoints mentionnés aux articles 20 et 21-1º peuvent inviter à justifier, par tout moyen, de son identité toute personne à l'égard de laquelle existe un indice faisant présumer :

— qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction ;

— ou qu'elle se prépare à commettre un crime ou un délit ;

— ou qu'elle est susceptible de fournir des renseignements utiles à l'enquête en cas de crime ou de délit ;

— ou qu'elle fait l'objet de recherches ordonnées par une autorité judiciaire.

L'identité de toute personne peut également être contrôlée, selon les mêmes modalités, pour prévenir une atteinte à l'ordre public, notamment une atteinte à la sécurité des personnes et des biens.

La personne de nationalité étrangère dont l'identité est contrôlée en application des dispositions du présent article doit être en mesure de présenter les pièces ou documents sous le couvert desquels elle est autorisée à séjourner en France.

Art. 78-3. Si l'intéressé refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, il peut, en cas de nécessité, être retenu sur place ou dans le local de police où il est conduit aux fins de vérification de son identité. Dans tous les cas, il est présenté immédiatement à un officier de police judiciaire, qui le met en mesure de fournir par tout moyen les éléments permettant d'établir son identité et qui procède, s'il y a lieu, aux opérations de vérification nécessaires. Il est aussitôt informé par celui-ci de son droit de faire aviser le procureur de la République de la vérification dont il fait l'objet et de prévenir à tout moment sa famille ou toute personne de son choix. Si des circonstances particulières l'exigent, l'officier de police judiciaire prévient lui-même la famille ou la personne choisie.

Lorsqu'il s'agit d'un mineur de dix-huit ans, le procureur de la République doit être informé dès le début de la rétention. Sauf impossibilité, le mineur doit être assisté de son représentant légal.

La personne qui fait l'objet d'une vérification ne peut être retenue que pendant le temps strictement exigé par l'établissement de son identité. La rétention ne peut excéder quatre heures à compter du contrôle effectué en application de l'article 78-2, et le procureur de la République peut y mettre fin à tout moment.

Si la personne interpellée maintient son refus de justifier de son identité ou fournit des éléments d'identité manifestement inexacts, les opérations de vérification peuvent donner lieu, après autorisation du procureur de la République ou du juge d'instruction, à la prise d'empreintes digitales ou de photographies lorsque celle-ci constitue l'unique moyen d'établir l'identité de l'intéressé.

La prise d'empreintes ou de photographies doit être mentionnée et spécialement motivée dans le procès-verbal prévu ci-après.

L'officier de police judiciaire mentionne, dans un procès-verbal, les motifs qui justifient le contrôle ainsi que la vérification d'identité, et les conditions dans lesquelles la personne a été présentée devant lui, informée de ses droits et mise en mesure de les exercer. Il précise le jour et l'heure à partir desquels le contrôle a été effectué, le jour et l'heure de la fin de la rétention et la durée de celle-ci.

Ce procès-verbal est présenté à la signature de l'intéressé. Si ce dernier refuse de le signer, mention est faite du refus et des motifs de celui-ci.

Le procès-verbal est transmis au procureur de la République, copie en ayant été remise à l'intéressé dans le cas prévu par l'alinéa suivant.

Si elle n'est suivie à l'égard de la personne qui a été retenue d'aucune procédure d'enquête ou d'exécution adressée à l'autorité judiciaire, la vérification d'identité ne peut donner lieu à une mise en mémoire sur fichiers et le procès-verbal ainsi que toutes les pièces se rapportant à la vérification sont détruits dans un délai de six mois sous le contrôle du procureur de la République.

Dans le cas où il y a lieu à procédure d'enquête ou d'exécution adressée à l'autorité judiciaire et assortie du maintien en garde à vue, la personne retenue doit être aussitôt informée de son droit de faire aviser le procureur de la République de la mesure dont elle fait l'objet.

Les prescriptions énumérées au présent article sont imposées à peine de nullité.

Art. 78-4. — La durée de la rétention prévue par l'article précédent s'impute, s'il y a lieu, sur celle de la garde à vue.

Art. 78-5. — *Seront punis d'un emprisonnement de dix jours à trois mois et d'une amende de 500 francs à 15 000 francs ceux qui auront refusé de se prêter aux prises d'empreintes digitales ou photographies autorisées par le procureur de la République ou le juge d'instruction, conformément aux dispositions de l'article 78-3.*

(1) Procureur de la République et dans chaque ressort de cour d'appel, procureur général et chambre d'accusation. (NDLR).

Mémoires

A saisine modeste, décision modeste. Faute de temps, d'arguments ou d'imagination, les sénateurs socialistes s'étaient contentés, en déférant la nouvelle loi sur les contrôles et vérifications d'identité au Conseil constitutionnel de lui demander de se *« prononcer sur la conformité de ce texte à la Constitution »*.

Rien ne leur interdisait d'agir ainsi. C'était du reste la pratique des présidents des deux Assemblées, Sénat surtout, lorsqu'il leur est arrivé de saisir le Conseil pour lui demander sur le ton de la plus grande neutralité de dire le droit. S'agissant des saisines parlementaires, on n'est guère habitué à cette concision, à cette sobriété d'arguments. Le Conseil constitutionnel prend la peine d'y consacrer deux lignes de sa courte décision (trente-cinq lignes de « considérants »). Surtout, il adapte son propre dispositif à la nature de la requête, en s'en tenant à une appréciation d'ensemble.

Trente-cinq lignes... encore faut-il constater qu'un bon tiers en est repris, mot pour mot, de la décision des 19 et 20 janvier 1981 (sur la loi dite « sécurité et liberté »), qui avait largement balisé le terrain. Une fois de plus, le Conseil n'a eu qu'à puiser dans sa mémoire.

1981 : le Conseil constitutionnel avait déçu, à l'époque, à gauche surtout, en acceptant l'essentiel de la loi voulue par M. Alain Peyrefitte, dont — déjà — les dispositions controversées relatives aux contrôles et vérifications d'identité.

Aujourd'hui, tout en conservant de larges pans de la loi votée en 1983 (entre autres les garanties de la personne interpellée prévues par les textes en vigueur à ce jour), le nouveau texte reprend certaines formulations de 1981 (*« prévenir une atteinte à l'ordre public, notamment une atteinte à la sécurité des personnes et des biens »*). Ou bien il élargit des dispositions interdites en 1981 mais introduites en 1983 (prise d'empreintes digitales et de photographies).

C'est dire que le Conseil constitutionnel était face à une complexe stratification de dispositions dont la genèse et l'éventuel caractère pernicieux échappent aux manichéismes simplistes, droite et gauche ayant contribué à la construction de cet édifice législatif. Ou plutôt qu'il *l'aurait été* s'il avait été saisi dans le détail.

Mais qui pouvait le faire sans gêne ou sans hypocrisie ? Cela n'a pas été, en tout cas. Il reste que chacun peut aujourd'hui afficher ses motifs de satisfaction. La majorité au pouvoir subit sans encombre (pour cette fois) l'examen de passage du Conseil constitutionnel. Mais trois autres textes issus de la place Vendôme, et un du ministère de l'intérieur, sont encore entre les mains des juges constitutionnels...

La gauche voit implicitement reconnue sa logique de 1983 : le Conseil marie dans son appréciation le nouveau et l'ancien (la loi de 1983), lequel qui en conditionne « la portée ». En poussant un peu les feux de l'exégèse, les législateurs d'hier iront peut-être jusqu'à lire un discret hommage sous ce « considérant » austère.

Traditionnelle répartition des rôles et des propos. Puissent les libertés — dont il est toujours aussi question dans ces matières — ne pas faire figure d'Arlésienne en cas de dérive fâcheuse dans la pratique des contrôles et vérifications d'identité.

Pour l'éviter il suffit — aux citoyens cette fois — de garder en mémoire les derniers membres de phrases de la décision du Conseil (repris aussi tels quels de la décision de 1981) : *« Il appartient aux autorités judiciaires et administratives de veiller au respect intégral des règles et garanties prévues par le législateur, ainsi qu'aux juridictions compétentes de censurer et de réprimer, le cas échéant, les illégalités qui seraient commises... »* Il suffit... autant dire qu'il le faut.

MICHEL KAJMAN.

● **Les résultats des élections législatives de Haute-Corse sont officialisés.** — La préfecture de Haute-Corse a indiqué, lundi 25 août, que les résultats des élections législatives, qui se sont déroulées dans ce département dimanche, ont été officiellement entérinés par la commission de recensement. La préfecture indique qu'il appartiendra au Conseil constitutionnel de se prononcer en cas de recours sur la validité des scrutins des trois bureaux de vote de Bastia dont les machines à voter ont été détruites, pendant les opérations de scrutin, par un commando.

Le MRAP réclame l'application à SOS-France de la loi contre le racisme

Les obsèques des quatre membres de SOS-France tués dans la nuit du 17 au 18 août par l'explosion de la bombe qu'ils transportaient doivent avoir lieu, jeudi 28 août, à la Seyne-sur-Mer. Les adhérents de la Maison du para de Toulon ont fait savoir qu'ils assisteraient à la cérémonie.

D'autre part, à la veille du conseil des ministres de mercredi, le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) est intervenu auprès du président de la République, du premier ministre, du ministre de l'intérieur, du ministre chargé de la sécurité, et du secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme, pour demander, à nouveau, la dissolution de SOS-France.

A l'appui de cette demande, le MRAP rappelle que la loi du 1er juillet 1972 contre le racisme prévoit que *« seront dissous par décret rendu par le président de la République en conseil des ministres tous associations ou groupements de fait qui (...) soit provoqueraient à la discrimination, à la haine ou à la violence « raciale », soit proposeraient des idées ou théories tendant à justifier ou encourager cette discrimination, cette haine ou cette violence »*.

Le projet de découpage électoral de M. Pasqua

Un expert

Dans le projet d'ordonnance qu'il a transmis lundi 25 août au Conseil d'Etat, M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, n'a pas suivi l'avis de la commission dite des « sages » pour vingt-six des soixante-trois départements sur lesquels elle avait émis des réserves ou des contrepropositions.

C'est ainsi que les découpages de Marseille, de Lille ou de la Nièvre, par exemple, qui sont les plus contestables, ne sont pas modifiés par rapport à la version initiale du ministère de l'intérieur. Ce découpage continue de susciter de vives réactions à gauche et à l'extrême droite, plus feutrées dans les rangs de la majorité. L'analyse du projet de M. Pasqua permet de mesurer l'ingéniosité d'un système consistant à ne limiter la polémique et les contestations que dans un gros cinquième des circonscriptions. Une telle démarche a le mérite de localiser les réactions les plus vives et donc de les rendre suspectes. Mais dans ce cinquième-là, M. Pasqua a utilisé toutes les catégories possibles et imaginables, à savoir :

— La « gonflette » : il s'agit de gonfler des circonscriptions solidement contrôlées par la gauche, et donc de concentrer les voix de celle-ci. Ce sera le cas dans le Val-de-Marne pour M. Joseph Franceschi, ancien ministre socialiste, dont la commune d'Alfortville se voit renforcée de deux cantons de la ville communiste de Vitry.

— L'« exil » : il s'agit là de contraindre des députés ou des élus (maires, conseillers généraux) de gauche à quitter leur fief s'ils veulent conserver une chance d'être élus. C'est le cas pour M. Mauroy à Lille, ou pour M. André Duroméa, ancien député, au Havre. C'est le cas également pour M. Laurent Cathala, à Créteil, dont la commune est coupée en deux.

— La *« noyade »* : il s'agit cette fois de noyer une circonscription urbaine de gauche à l'aide de cantons ruraux réputés favorables à la droite. Ainsi au Mans, dont le maire est communiste ; à Boulogne-sur-Mer, où l'ancien ministre socialiste Guy Lengagne voit le port de la ville (125 hectares !) éclaté en trois circonscriptions. Un chef-d'œuvre !... qui trouve sa justification dans les garanties données à deux UDF, MM. Jacques Hersant et Philippe Vasseur.

— La *« complexité »* : dans le Calvados, la création d'un siège supplémentaire aurait pu n'entraîner le transfert que d'un seul canton. Préférant sans doute suivre l'adage : « Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué », le ministre de l'intérieur *« promène »*, selon l'expression du chef de file socialiste du département, M. Louis Mexandeau, six cantons et « retaille » les cinq anciennes circonscriptions. Pour l'ancien ministre des postes et télécommunications, la solution simple a été écartée au profit d'un projet *« pervers et incohérent »*, *« pour des raisons purement électoralistes »*. Allié inattendu de M. Mexandeau, M. François d'Harcourt, ancien député CNIP, voit les bases de son fief ébranlées.

Sont également victimes de cette catégorie Mme Edith Cresson à Châtellerault, qui est privée d'un canton dont le chef-lieu appartient à un syndicat intercommunal, et M. Alain Calmat, également ancien ministre socialiste, qui devra trouver refuge dans le sud du Cher, Bourges étant réservé à M. Deniau (UDF).

— Le « mariage » : cette fois, deux élus, socialistes de préférence, se retrouvent dans la même circonscription. C'est le cas en Charente-Maritime de MM. Roland Beix et Philippe Marchand.

— L'« aberration géographique » : la difficulté de faire cohabiter Basques et Béarnais n'a pas arrêté les ciseaux de M. Pasqua, qui les a réunis dans une circonscription regroupant neuf cantons basques et cinq béarnais, à tel point que le futur élu mettra trois heures pour parcourir d'est en ouest sa circonscription.

On le voit, seuls les théologiens du scrutin majoritaire y reconnaîtront les leurs.

A. Ch. et J.-M. C.

PROPOS ET DEBATS

M. Jean-Pierre Stirbois : « combinazione »

M. Jean-Pierre Stirbois, député FN des Hauts-de-Seine, a affirmé, ce mercredi 27 août, dans une interview à l'ACP, que le projet gouvernemental de redécoupage électoral est une *« combinazione »*. M. Stirbois affirme que le FN dispose du *« moyen de pression »* que représentent ses *« trois millions de voix, qui n'iront pas au RPR »*. Il pronostique qu'*« une bonne centaine de députés RPR auront des difficultés à retrouver leur siège »* et que, *« de toute manière, ce charcutage ne profitera pas au RPR »* il est *« convaincu que Jacques Chirac ne sera jamais président de la République »*, parce qu'il a *« trop d'ennemis : le Front national bien sûr, mais aussi l'UDF »*.

M. Stirbois juge enfin que M. François Mitterrand signera l'ordonnance sur le redécoupage, car *« il a tout intérêt à mener cette cohabitation jusqu'en 1988 et à avoir en face de lui le premier ministre dans la course à l'Elysée »*.

M. Jean-Claude Gaudin : pas de crise

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a affirmé, sur Europe 1, que, si M. François Mitterrand ne signe pas l'ordonnance sur le redécoupage électoral, *« il n'y* [aura] *pas crise »*, car *« la cohabitation est une modalité pratique de l'art d'économiser les crises politiques »*. M. Gaudin juge toutefois que le président de la République aurait tort de ne pas signer un projet *« équilibré, objectif »*.

M. Gaudin a, en outre, affirmé qu'il ne croyait pas à une élection présidentielle anticipée, et il a ajouté : *« Cela devrait inciter mes propres amis politiques (...) de l'UDF et du RPR à gouverner bien, car, actuellement, le gouvernement a déjà mangé son pain blanc (...). On va lui demander des résultats, et c'est là que l'opposition et le président de la République — c'est d'ailleurs la même chose — nous attendent au tournant. »*

M. Roland Leroy : un coup contre la démocratie

M. Roland Leroy directeur de *l'Humanité* et député communiste de la Seine-Maritime, a affirmé, mardi 28 août, que le président de la République, s'il signe l'ordonnance sur le redécoupage électoral, *« s'associe à un coup porté contre la démocratie »*.

M. CHIRAC : Notre majorité ne peut pas être meilleure

Devant quelques centaines de personnes (jeunes RPR réunis pour leur université d'été et militants corréziens), M. Chirac a déclaré, mardi 26 août à Ussel, à propos de la « cohabitation » : *« On a dit qu'elle était contraire à la nature des choses. Mais la France est un grand pays démocratique et majeur qui ne peut pas, par caprice, s'offrir une crise politique à chaque élection. Nous avons des institutions qu'il convient d'appliquer. Il n'aurait pas été convenable d'ouvrir une crise politique en plus de la crise économique. »*

Le premier ministre a noté que la majorité *« travaille dans ce cadre »* et s'est efforcé de démontrer sa cohérence et sa solidité : *« On la dit fragile. Mais regardez : son comportement ne pose aucun problème. Nous ne lui avons jamais demandé d'être alignée au cordeau, de manœuvrer au sifflet. Nous lui demandons simplement d'avoir un engagement clair, de soutenir sans réserve l'action du gouvernement. Il y a eu, sans réserve, une adhésion complète, un soutien total à l'action du gouvernement. C'est ça, une véritable majorité. De ce point de vue, notre majorité ne peut pas être meilleure. Nous avons un gouvernement uni et solidaire, qui a le temps devant lui. »*

Auparavant, M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, avait déclaré à Meymac que le *« défi »* qu'affronte le gouvernement, c'est l'union de sa majorité, plus que le chômage ou la cohabitation. *« Nous devons donner sans cesse la priorité à l'union de la majorité,* a-t-il affirmé, *c'est-à-dire à l'efficacité du gouvernement. Chaque fois que nous aurons à choisir, nous ferons passer l'union de la majorité avant tout le reste »*.

Politique

M. Valéry Giscard d'Estaing vise ouvertement l'échéance présidentielle

CHAMONIX
de notre envoyé spécial

Rentrée politique ? M. Valéry Giscard d'Estaing ne prise guère l'expression. Pour une simple raison : il ne veut pas s'ériger *« en commentateur du quotidien »*. Ce préalable posé, l'ancien président ne va pas rester inactif. Sa prestation devant les jeunes giscardiens à Chamonix, au retour de plusieurs semaines de vacances passées aux Etats-Unis et en Ecosse, et occupées aussi par la rédaction d'un livre devant paraître au printemps, n'est qu'un premier signe de sa détermination à occuper, à sa façon, le terrain. Déjà, dans son entourage, on parle de mobilisation. Et si au lendemain du 16 mars il exhortait ses amis à *« faire moins de politique et plus d'économie »*, lui n'éprouve aucune gêne à faire les deux...

N'en parler jamais, y penser toujours ! M. Giscard d'Estaing a les yeux bien fixés sur l'horizon 88. Il sait ses handicaps : des sondages qui restent négatifs (41 % de bonnes opinions, 47 % de mauvaises selon le dernier baromètre de l'IFOP), l'étroitesse du créneau qu'il peut ou pourrait occuper. *« Si le gouvernement réussit, comment cela ne pourrait-il pas profiter à Jacques Chirac ? S'il échoue, qui d'autre que François Mitterrand pourrait sortir vainqueur »*, convenait un de ses proches. De surcroît, l'ancien président sait que, en cas d'échec de l'un et de l'autre, c'est-à-dire de la cohabitation, il ferait *« double emploi »* avec M. Raymond Barre.

Mais il connaît aussi son atout maître : sa liberté de parole. De trois présidentiables de l'UDF, il estime être le seul à avoir les coudées franches. M. Barre est contraint de rester silencieux et M. Léotard est *« coincé »* au gouvernement. Pour un peu, il se réjouirait aujourd'hui d'avoir raté hier la présidence de l'Assemblée nationale !... *« Mon bien le plus précieux, c'est ma liberté »*, affirme-t-il. Enfin, M. Giscard d'Estaing sait qu'il est soumis, comme tous ses concurrents pour l'Elysée, aux incertitudes de la cohabitation. *« Il y a tellement de scénarios possibles*, explique l'un de ses lieutenants, M. Alain Lamassoure, *qu'il faut choisir une attitude, s'y tenir et laisser le destin décider. »*

Place donc à la politique. Dans les semaines à venir M. Giscard d'Estaing veut déclencher *« la deuxième phase de l'union »*, non plus seulement celle de la majorité, mais l'*« union de la majorité des Français »*. Conséquence : le mot *« centre »* va reprendre ses lettres de noblesse dans le discours giscardien. *« Il veut se redonner une image plus centriste, moins libérale, et donc moins PR »*, confirme un de ses proches. Autre conséquence : M. Giscard d'Estaing entend plus que jamais jouer à fond la carte de l'UDF.

Faute d'avoir pu récupérer un Parti républicain désormais complètement « léotardisé », M. Giscard d'Estaing vise plus large, pour tenter, en deux ans, de faire de cette UDF, qui menace de devenir *« une simple structure d'appoint du RPR »*, une confédération *« plus structurée et plus unie »*. Aussi compte-t-il faire preuve d'assiduité. Ne pas manquer un seul bureau politique, intervenir lors des journées parlementaires UDF de la fin septembre, et sourtout préparer la convention nationale de l'UDF prévue normalement le 22 novembre. Avec une idée en tête, qui est aussi celle de son président, M. Jean Lecanuet : s'accorder le 22 novembre sur le principe de la présence, quoi qu'il arrive, d'un candidat de l'UDF au premier tour de l'élection présidentielle.

En attendant M. Giscard d'Estaing sera présent sur d'autres terrains, notamment celui des médias (« Sept sur sept, de TF 1, le dixième anniversaire du « Club de la presse », d'Europe 1, etc.), ainsi qu'au Parlement où le député du Puy-de-Dôme se réserve d'intervenir sur la discussion budgétaire. La fiscalisation après la réforme qui vient de se mettre en place aux Etats-Unis, la modernisation monétaire avec notamment le développement de la monnaie européenne, sont les deux sujets qui lui tiennent à cœur. *« Je ne ferais pas de harcèlement*, prévient-il, *mais si sur tel ou tel sujet une prise de position est nécessaire, je le ferai. »* Enfin il n'est pas exclu qu'à l'automne il reprenne ses visites en province en s'appuyant sur le réseau des cent soixante-quinze clubs « Perspectives et réalités ».

Parallèlement on s'agite beaucoup à l'intérieur de la maison Giscard. L'état-major parisien de la rue François-Ier vient d'être renforcé et réaménagé. Après les arrivées de M. Patrick Gérard, ancien président du Mouvement des jeunes giscardiens dont les cadres viennent également d'être rajeunis, et de M. Alain Douzeaud, spécialiste en communication du groupe Bossard, cet état-major est fort maintenant d'une quinzaine de personnes. Un étage supplémentaire vient d'être loué pour loger le Conseil pour l'avenir de la France.

Présenté *« comme une source d'hommes et d'idées »*, le CAF subit également quelques changements à la tête de cette réserve de cinq cents experts (composé pour tiers de chefs d'entreprise, de hauts fonctionnaires et d'universitaires) qui ont été recensés avant l'été. M. Raymond-François Le Bris, préfet depuis avril de Seine-Saint-Denis, est remplacé par un jeune normalien philosophe, économiste et tiers-mondiste de trente-cinq ans, formé à l'école d'Ornano : M. Philippe Mahrer. Deux nouvelles commissions « Nouvelle pauvreté » et « Fiscalité » s'ajoutent aux cinq existantes. Première réunion plénière le 9 octobre avec à l'ordre du jour ce thème significatif : *« l'état de l'opinion française »*

Deux autres réseaux, d'une façon plus informelle et donc plus discrète, vont être également rectifiés – ainsi celui que M. d'Ornano a constitué à l'Assemblée nationale et qui réunit chaque quinzaine une trentaine de jeunes députés PR ; un second groupe mis en place avant l'été par M. d'Ornano lui-même, appelé « Groupe des quarante-cinq », se réunit au domicile même de M. Giscard d'Estaing, rue de Bénouville, pour parler moins de l'avenir de la France, que de l'avenir de leur hôte.

Il y a enfin l'Auvergne. A la présidence du conseil régional, M. Giscard d'Estaing souhaite faire passer certaines de ses idées, que ce soit en matière d'enseignement ou de décentralisation. Exemple : comme il le faisait sous son septennat pour les conseils des ministres, des séances de l'assemblée régionale se tiendront à la rentrée dans chacun des quatre départements de la région, dans une atmosphère qu'il voudrait « décrispée ». *« Avec la gauche, ce sont des rapports qui étaient inconcevables il y a vingt ans »*, se réjouit-il. En somme, à ses propres yeux, M. Giscard d'Estaing aurait simplement eu le tort d'avoir raison trop tôt...

DANIEL CARTON.

« Recueillir l'accord de deux Français sur trois »

Concluant mercredi 27 août les travaux du Mouvement des jeunes giscardiens, M. Valéry Giscard d'Estaing, accueilli par ses jeunes fidèles aux cris de *« Giscard président ! »*, a indiqué qu'il a personnellement fait *« le choix de la réconciliation »*.

« En 1986, a-t-il déclaré, *j'ai fait aboutir l'union de l'opposition ; en 1988, nous devrons saisir l'occasion de la réconciliation des Français. »* Ce choix s'appuie sur un principe : *« Cette recherche de l'unité a toujours été pour moi l'enjeu essentiel. Tout ce qui rassemble nous renforce ; tout ce qui divise nous affaiblit. »*

Ce choix découle également de trois constatations : le fait d'abord, selon l'ancien président, que l'*« approbation de la cohabitation par deux Français sur trois »* peut être interprétée comme *« une recherche à tâtons de l'unité du pays »*. *« La démarche vers l'unité*, a-t-il expliqué, *est pour la France la seule route possible vers la modernité, c'est ce que dans leur majorité les Français ressentent aujourd'hui et qu'ils expriment à leur manière. »*

La prise en compte, ensuite, *« que la distance qui sépare les libéraux modernes des socialistes réalistes ne justifie plus que le débat politique se poursuive sur un ton de guerre civile »*. Enfin, la constatation que *« des équipes qui tenaient des langages contradictoires ont été conduites à pratiquer des politiques qui sur certains points sont voisines »*.

Partant donc de ce triple constat, M. Giscard d'Estaing a souhaité *« que le débat politique change de contenu »* : *« Le rôle des élections nationales sera de faire choisir les grandes orientations et d'indiquer les problèmes à résoudre en priorité. L'action gouvernementale consistera ensuite à rechercher de manière pratique des solutions conformes à ces orientations et pouvant recueillir l'accord de deux Français sur trois. Il ne s'agira plus de décider quelle est la moitié de la France qui détiendra à elle seule tous les leviers du pouvoir, et quelle est la moitié de la France qui sera exclue des responsabilités nationales. »*

Enfin, M. Giscard d'Estaing a lancé un appel à tous les responsables et militants des partis de l'UDF : *« Le rôle de l'UDF est unique et irremplaçable. Par sa nature, qui est celle d'une formation de synthèse, par sa position au centre de la vie politique française, l'UDF a la vocation de la réconciliation des Français. C'est sa mission historique. Je lui demande de contribuer par son existence, son action et ses initiatives, au mouvement aujourd'hui entamé vers l'unité du pays. »*

La cohésion de la majorité à l'épreuve

(Suite de la première page.)

Elle intervient au moment où les diverses composantes de la majorité – centristes, radicaux, giscardiens, militants du Parti républicain et RPR – réunissent leurs rituelles universités d'été. Chaque militant, chaque dirigeant de quelque importance est tenté de faire entendre sa différence. Les libéraux libéralisent, les centristes socialisent, les giscardiens réveillent le passé et le RPR a tendance à exercer sur les autres sa puissante domination. Mais, après tout, c'est le menu ordinaire d'une rentrée politique, et cette diversité concurrentielle n'est pas contradictoire avec l'union.

Que redoute donc M. Toubon, dont l'effroi simulé monte, alors même que la majorité parlementaire semble à l'abri de toute velléité de division ? On s'attendait à quelque remue-ménage à l'occasion de la discussion du budget, à l'automne. Or M. Barre et ses amis, qui n'ont encore eu ni le temps ni la force de relever la tête, admettent que les projets budgétaires du gouvernement leur conviennent et que, tout état de cause, il n'est pas question d'empêcher M. Chirac de gouverner.

Le découpage électoral non plus n'est pas l'affaire du siècle. Si M. Mitterrand refuse de signer l'ordonnance, non seulement les dirigeants de la majorité n'en feront pas un drame, mais ils pourront caresser l'idée d'obtenir, par la voie parlementaire, un découpage encore plus favorable que l'actuel, sous réserve de la vigilance du Conseil constitutionnel. M. Chirac dispose de surcroît des moyens de contraoindre les récalcitrants à le soutenir. Qui donc, dans la majorité, voterait la censure avec les socialistes ?

Il faut donc chercher plus loin les raisons de l'inquiétude mise en scène par M. Toubon. Le secrétaire général du RPR les laisse deviner lorsqu'il affirme que l'idée selon laquelle un candidat de droite à l'élection présidentielle l'emporterait en menant campagne *« sur les décombres du gouvernement »* est erronée. Or tout candidat de droite concurrent de M. Chirac et prétendant sérieux n'existera qu'en s'opposant.

A qui pense M. Toubon ? A M. Raymond Barre, certainement, qui a tout misé sur l'échec d'une expérience « cohabitationniste » qui rejaillirait sur toute action gouvernementale. Pour l'instant, M. Barre est encore loin de pouvoir démontrer la justesse de sa thèse.

A M. Valéry Giscard d'Estaing surtout. Sous le doux ronronnement de ses discours sur l'union et la *« réconciliation »*, l'ancien président ne dissimule plus son regain d'ambition élyséenne. M. Giscard d'Estaing a joué, dans un premier temps – sans succès – les « pousse au crime » en soulignant les manquements de M. Chirac à ses promesses électorales. Il s'efforce aujourd'hui d'obstruer la voie royale empruntée par le premier ministre et qui conduit au combat de 1988.

La lutte est chaude à l'UDF, où M. Giscard d'Estaing, malgré les avatars de son parcours, dispose d'une réelle liberté de manœuvre. En intégrant tous les dirigeants des composantes de l'UDF à son gouvernement, M. Chirac les a soigneusement ficelés. Restent libres de parole M. Barre – c'était inévitable – et M. Giscard d'Estaing. L'un comme l'autre peuvent s'appuyer sur les rancœurs provoquées par l'alliance conclue, avant le 16 mars, entre MM. Chirac et Léotard, qui au gouvernement a privilégié les libéraux de la « bande à Léo » au détriment du reste.

Ainsi, M. Chirac a pris le risque d'être, à terme, diminué par la qualité de sa propre manœuvre. En installant, sans nuances, la domination du RPR sur son équipe gouvernementale, en encourageant le *« petit Léotard »*, aujourd'hui contesté et diminué, à se hausser du col et en éparpillant un peu plus l'UDF, il s'est exposé à deux inconvénients.

M. Chirac, malgré la fonction qu'il occupe, n'est pas encore considéré comme porteur d'un projet unique, d'une sorte de synthèse entre toutes les sensibilités de la majorité. Il a éveillé ou réveillé des vocations présidentielles, allongeant ainsi la liste des prétendants naturels. M. Toubon peut bien se moquer des divisions de ses alliés (les *« jeunes giscardiens »* réunissent leur université d'été pendant que les *« vieux giscardiens »* tiennent colloque), il faudra bien – d'où l'angoisse – recoller les morceaux avant 1988.

JEAN-YVES LHOMEAU.

Communication

L'université d'été de Carcans-Maubuisson

Une nouvelle école à dimension européenne formera des professionnels de l'audiovisuel

Les acteurs de l'audiovisuel ont fini de rêver : à Carcans-Maubuisson, cette année, on parle orientation, formation et avenir pour une meilleure adaptation à des médias qui existent déjà ou montrent leur profil. On parle métiers, emplois, entreprises, initiatives. Preuve que le choc des médias n'a plus rien d'un mythe et que la société est prête à l'intégrer. *« Le développement de la communication est d'ailleurs un des atouts maîtres pour lutter contre le chômage »*. déclarait M. Chaban-Delmas en ouvrant, le 25 août, l'université d'été. Un atout qui exige des acteurs une grande faculté d'adaptation aux lois difficiles du marché – les patrons de radios privées le savent qui s'organisent en réseaux et esquissent des alliances (RMC et Nostalgie, Europe 1 et Skyrock) ; qui exige également des formations de qualité. C'est ce qu'explique ici M. Jean-Claude Carrière, président de la Fondation européenne pour les métiers de l'image et du son, une nouvelle école supérieure qui, à partir de la rentrée, formera des généralistes de l'image de haut niveau.

Jean-Claude Carrière veut combler « le fossé entre la formation et la vie active »

Il suffit de se laisser porter. Force de la nature rassurante, regard paisible, Jean-Claude Carrière invite à s'abandonner aux méandres de son propos. A sa manière, celle d'un remarquable conteur, il explique la genèse, le pourquoi, le comment de cette Fondation européenne pour les métiers de l'image et du son à la tête de laquelle il vient d'être nommé.

Ecrivain, homme de cinéma, de théâtre et de télévision, scénariste attitré des derniers films de Bunuel et collaborateur, entre autres, de Wajda, de Peter Brook (depuis de longues années), d'Oshima... Rien de ce qui touche à la *« communication au sens large du terme »* ne laisse Jean-Claude Carrière indifférent. Mais il n'imaginait pas que, *« lui, travailleur indépendant, certes curieux de tout »*, aurait un jour à s'occuper d'un organisme pédagogique. Et il est encore surpris aujourd'hui d'avoir accepté, lorsqu'on lui a demandé, il y a un an, de prendre la responsabilité d'un projet qui *« a erré pendant des années de ministère en ministère »*.

Jusqu'à ce que Jack Lang, alors ministre de la culture, crée en février dernier l'Institut national de l'image et du son (INIS) (1) comme une préfiguration de ce que devait être la Fondation. Celle-ci était destinée à devenir un établissement public. M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat à la culture et à la communication, a décidé d'en faire une fondation autonome et privée (*le Monde* du 26 juillet). Elle s'installera à la fin mars 1987 dans l'aile ouest réaménagée du palais de Tokyo, qui abritera aussi le Centre de la photo et la plus importante biblio-vidéothèque du monde.

Un enseignement de « cafétéria »

Jean-Claude Carrière se souvient encore de ce jour de l'année dernière où, avec Jacques Gajos, actuel délégue général de l'INIS, ils ont décidé de créer un comité pédagogique où figureraient en particulier Alexandre Trauner, Delphine Seyrig, Pierre Etaix, Serge Silberman, Jean-Claude Bringuier, Hubert Knapp, Eliane Victor, Maurice Failevic, François Billetdoux... (le comité compte dix-neuf membres) : *« Je leur ai téléphoné, tous ont accepté d'emblée. C'était l'objectif de l'INIS qui les passionnait : offrir une formation professionnelle polyvalente donnée par des professionnels à de futurs professionnels. »*

La demande est donc venue de la profession elle-même, insiste Jean-Claude Carrière. De gens, explique-t-il, qui se sont faits eux-mêmes et qui éprouvent aujourd'hui le besoin de créer cette école parce qu'ils sont persuadés que l'enseignement sur le tas ne suffit plus. Des gens d'une génération pour laquelle transmettre le savoir représente *« l'accomplissement de tout ce qu'ils ont péniblement appris par eux-mêmes, en resquillant des informations à droite ou à gauche »*. Le meilleur exemple ? Alexandre Trauner. *« Il a près de quatre-vingts ans et l'on sent très bien qu'il ne veut pas disparaître sans avoir transmis toute une connaissance, toute une technologie du décor de film qu'il est sans doute l'un des seuls au monde à posséder. »* Une pause. Jean-Claude Carrière murmure en confidence : *« Le désir à un moment donné de transmettre ce que l'on croit savoir, comme une sorte de désir de maternité. »*

La fondation dispensera une formation beaucoup plus diversifiée que celle de l'IDHEC (Institut des hautes études cinématographiques), avec un suivi attentif des étudiants jusqu'au terme de leurs trois ans d'étude, et même au-delà. Un étudiant qui sort aujourd'hui de l'IDHEC, constate Jean-Claude Carrière, *« est jeté sur le marché du travail avec très peu de chance et aucune garantie d'emploi »*. L'IDHEC a été une grande école, reconnaît-il, mais cet institut a connu *« un déclin depuis les réformes soixante-huitardes qui l'ont exilé hors de la capitale, à Brie-sur-Marne »*. Son avenir ? Une sorte de *« fondu-enchaîné »*, selon les termes du métier, qui aboutira à son intégration progressive (d'ici trois ans) dans les structures de la fondation.

1968, ses frasques, son *« laisser-aller »*, son enseignement *« maître-copain »*, Jean-Claude Carrière rejette en bloc ce *« mauvais héritage »*. Rien de cela à la fondation. Mais un enseignement qu'il veut d'une part *« tenu »*, bien défini, de haut niveau technique, assorti d'une *« grande sévérité »* d'horaire et de travail ; d'autre part, un *« enseignement de portique »*, ou si l'on préfère, de *« cafétéria »*, beaucoup plus improvisé puisqu'il sera fait de rencontres entre étudiants, avec des professeurs et des invités. *« Il est bien connu qu'on apprend davantage à la cantine des studios de Billancourt que dans n'importe quelle école »*, lance tout sourire Jean-Claude Carrière.

Voilà l'esprit dans lequel la fondation veut faire vivre ses étudiants. Côté enseignement, quatre filières (scénario, son, décor incluant maquillage, coiffures, costumes, et production élargie à la gestion) ont été rajoutées au cursus (réalisation, montage, image) que propose l'IDHEC. Jean-Claude Carrière s'enorgueillit particulièrement d'inclure la décoration et la production dans son enseignement. Cette dernière filière répond, selon lui, à *« une nécessité impérieuse »* : que l'étudiant apprenne à mêler l'économie à tout ce qui constituera son futur métier. Un enseignement vertical, par spécialité, que traverseront, d'autre part, une formation à la vidéo mais aussi des cours d'histoire du cinéma et d'analyse de films.

Eviter la « colonisation du Pacifique »

Autre point d'orgue : l'ouverture de la pédagogie vers l'extérieur. Ainsi des comédiens et des *« écrivains de cinéma »* déjà confirmés (biographes, essayistes, critiques...) pourront participer aux activités de la fondation. Une manière de *« communiquer »* leur expérience aux étudiants et de s'initier eux-mêmes à des domaines qui ne sont pas les leurs.

La fondation ouvrira aussi ses portes à d'autres *« invités »* venant de disciplines très différentes (astrophysique, architecture, peinture, couture). Même à des experts en livres anciens. Le rapport image-texte, voilà qui inspire Jean-Claude Carrière. Et de prendre pour exemple les incunables : *« Les images sont toujours chargées de sens, elles sont porteuses à la fois d'un savoir et d'une attitude par rapport au monde environnant, à la société, qui sont à l'origine de leur naissance. On ne peut l'ignorer dans notre métier. »*

Un programme ambitieux ? Certes, admet le président de la fondation, en confiant toutefois que *« toute pédagogie doit connaître ses propres limites »*. Tout particulièrement dans les domaines de l'image et du son où *« l'art et la technique ne cessent de se frôler, où il est extrêmement difficile de définir cette zone frontalière, brouillardeuse, indécise, entre l'apprenable et le non-apprenable »*. C'est à cause de cela, justement, qu'il a décidé de garder *« flexible, adaptable »*, toute une partie de son enseignement.

Quel sort attendra les diplômés de la fondation ? Un comité technique composé de membres de la profession et présidé par Gérard Caldéron, directeur des studios de Billancourt, aura pour mission essentielle de réduire *« le fossé terrible entre la formation et la vie active »*. Il ne s'agit pas de donner une garantie d'emploi aux diplômés de la fondation. *« Ce serait injuste et ce serait leur offrir un privilège insupportable, par rapport à ceux qui ne seront pas passés par chez nous »*, affirme Jean-Claude Carrière. Mais il n'est pas question non plus, dit-il, de ne pas prévoir leur insertion.

« Rien ne prouve que nous réussiront à rapprocher ces deux blocs – formation et profession – qui depuis quinze ans n'ont cessé de s'éloigner l'un de l'autre. Mais si nous échouons là, nous aurons échoué dans l'essentiel », s'inquiète Jean-Claude Carrière. Selon lui, cela signifierait, alors, que la France ne peut échapper à la *« colonisation du Pacifique »*, à la *« domination »* des fabricants d'images américains et japonais.

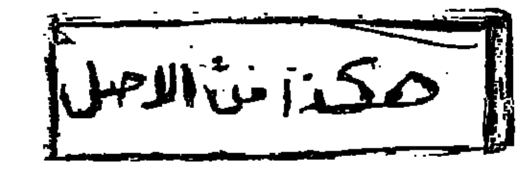
« La seule et unique voie pour éviter cette colonisation est de fabriquer nous-mêmes les images qui nous représentent. Si nous ne faisons pas tout ce qui est possible en ce sens, ce n'est pas seulement un grand pan de notre industrie qui va s'écrouler, mais aussi un grand pan de notre culture qui va mourir, s'enflamme Jean-Claude Carrière. *Les deux sont intimement liés. « Une technique qui meurt, selon lui, c'est une culture qui disparaît. Pire, on ne peut acheter une technique sans acheter en même temps une culture, car toute technique porte en son sein la forme du pays dans lequel elle est née. A nous de ne jamais l'oublier. »*

Une véritable profession de foi et un cri d'alarme que lance, ici, Jean-Claude Carrière. Pour atteindre son but, la fondation fera appel à des financements français mais aussi européens. *« Nous voulons établir des rapports étroits avec les entreprises, le mécénat et la sponsorisation. »* Le secrétaire d'Etat à la culture et à la communication, M. de Villiers, a d'ailleurs promis son aide en ce domaine.

ANITA RIND.

(1) INIS, 65, avenue d'Iéna, 75116 Paris. *Tél. : 45-01-82-25.*

● **Les réalisateurs de films et la loi sur l'audiovisuel.** – Dans une lettre adressée à M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, rendue publique le 26 août, la Société des réalisateurs de films (SRF) exprime *« sa grande inquiétude »* à propos de *« nombreux points »* de la loi sur l'audiovisuel. Pour la SRF, présidée par M. Bertrand Tavernier, *« aujourd'hui comme hier, la loi satisfait la volonté des marchands contre celle des créateurs »*. *« L'équilibre et la vie de* l'audiovisuel français, déclare la SRF dans sa lettre, *« sont gravement menacés par la conjonction d'approximations et d'injustices »*. Ainsi, souligne-t-elle, *« le déplafonnement des 5 % de la durée des œuvres pour les coupes publicitaires risque d'entraîner des abus catastrophiques. En Italie, les « entr'actes » atteignent jusqu'à dix-huit minutes »*. Enfin, pour la SRF, *« baisser la redevance des chaînes publiques et limiter leurs ressources publicitaires quand vous les laissez libre sur la chaîne privatisée, c'est favoriser l'une et vouloir démolir l'autre »*.



هكذا من الأصل

(Publicité)

Pour... Edouard, Alain, Georges et les Autres

EN VUE PRÉPARATION ORDONNANCE SUR LA CONCURRENCE, VOUS SOUMETTONS REFLEXIONS CHEFS D'ENTREPRISE ET PRATICIENS DU DROIT. STOP. SENTIMENTS RESPECTUEUX. STOP. DROIT ET ENTREPRISES.

EXPOSE DES MOTIFS

La poursuite du bien commun exige des relations de commerce qu'elles comportent une concurrence active et assurent la protection des consommateurs. Ces deux objectifs ne se confondent, *cependant, pas et* l'obtention de l'un n'implique point la satisfaction de l'autre: le consommateur peut être attaché à une diminution autoritaire du prix des produits, qui peut entraîner, à long ou moyen terme, une diminution des investissements et un *dépérissement* de l'appareil de production. *«Une ristourne de plus, une usine de moins»* exprime sinon la contradiction des intérêts, du moins, la discordance des exigences du court et du moyen terme. L'effet immédiat pour les consommateurs n'est, donc, pas, comme certaines opinions et décisions de justice l'avancent, le signe nécessaire de l'activité optimale souhaitée pour le Bien Commun.

L'avis rendu, le 14 Mars 1985, par la Commission de la concurrence rappelle heureusement:

«La Commisssion de la concurrence est attachée à un principe selon lequel il doit y avoir un partage des avantages économiques imputables à une entente entre les agents économiques aux différents stades du processus économique. Cela ne signifie ni que ce principe doive nécessairement jouer à sens unique au profit des consommateurs, ni que doive être constatée une juste répartition, à chacun des stades économiques, des gains de productivité ou des autres éléments de progrès économique relevés.» (B.O.C.C. 15 Avril 1985, p. 128.)

Il faut en conclure que concurrence entre professionnels et protection des consommateurs ne peuvent être obtenues par une démarche unique et appellent une double intervention de la Loi.

L'observation des dernières années heureusement marquées par le souci consumériste établit, d'ailleurs, que la protection des consommateurs est plus facilement assurée par le jeu de *dispositions dont les professionnels* sont exclus que la mise en œuvre de règles communes peinant à s'appliquer de manière uniforme aux accords entre professionnels, d'une part, et professionnels et consommateurs, d'autre part. Si les premiers balbutiements de la protection consumériste ont pu, voici 20 à 30 ans, appeler cette technique, ses progrès plus récents et son développement futur suggèrent la dissociation. Celle-ci est, d'ailleurs, conforme à la structure même de notre Droit qui, depuis des siècles, distingue un Droit des professionnels, le Droit commercial, attaché *notamment à satisfaire* les exigences de liberté des opérateurs et un Droit des particuliers, le Droit civil, attaché à satisfaire les exigences de protection des individus. Il convient donc de distinguer un Droit de la concurrence intégré au Droit commercial et un Droit de la consommation inscrit dans le Droit civil:

— la protection du libre jeu de la concurrence entre professionnels est assurée par le Droit de la concurrence;

— *la protection du consommateur* est assurée par le Droit de la consommation.

L'un et l'autre objectif supposent une intervention de la loi destinée à éviter les ravages du *«renard libre dans le poulailler»*, la concurrence sauvage tuant la concurrence et compromettant rapidement les intérêts des consommateurs. **L'observation des relations producteurs-distributeurs et distributeurs-consommateurs durant la dernière période en est l'illustration.**

Le DROIT DE LA CONCURRENCE doit être, très largement, à base de liberté.

Si la pensée libérale, au plus large *sens du terme, affirme toujours que «la concurrence est le meilleur facteur du progrès économique»*, rares sont ceux qui estiment encore que *«la liberté est le meilleur facteur de la concurrence»* et nettement plus nombreux ceux qui pensent que, la liberté n'étant pas toujours le meilleur facteur de la concurrence, le législateur doit *en ce domaine comme en* d'autres — en voie de restriction, *cependant* — poser des règles du jeu. **Il appartient au législateur d'établir ce minimum de règles et de le maintenir à ce niveau. La concurrence est libre mais l'entrave à la concurrence doit et doit seule être prohibée.**

S'agissant du *Droit matériel* de la concurrence, il n'appartient alors pas aux Pouvoirs Publics de décréter la concurrence ni d'organiser sur chaque micro-marché le taux optimal de compétition mais de mettre en place les mécanismes propres à en permettre le jeu et les sanctions propres à en éliminer les dévoiements. *«Nous nous sommes plus attachés aux premiers, les mécanismes générateurs de compétition — qu'aux seconds — la sanction des dévoiements.»*

Quelles qu'en soient les perversions possibles, nous pensons que la transparence des relations commerciales *est le mécanisme le* plus favorable à l'activation de la concurrence et que le choix opéré tant par la Circulaire SCRIVENER, en 1978, que par la Circulaire DELORS, en 1984, est le bon choix. Il faut donc jouer «cartes sur tables» et interrompre des pratiques qui ont été dommageables à nos investissements industriels et risquent, dans les années qui viennent, de provoquer des dégâts *supplémentaires dans* la petite *et la* grande distribution; doivent, notamment, être écartées les pratiques de totalisation des commandes provenant d'opérateurs indépendants sauf pour ceux-ci à se comporter comme le ferait un client unique.

La compétition utile entre producteurs, d'une part, et distributeurs, d'autre part, doit se développer au niveau de leurs tâches d'élection: la vertu des industriels s'apprécie plus à la qualité de leurs produits et aux *performances de leurs usines qu'à* la résistance ou au bluff de leurs vendeurs et, parallèlement, la distribution se grandit davantage de l'originalité de ses gestionnaires de plates-formes ou de magasins que de l'âpreté de ses commissions d'achat.

Ecartant toute distinction entre restrictions individuelles et collectives, par opérateurs privés ou publics nous avons choisi une définition uniforme et très lâche du comportement prohibé, en retenant un concept global d'*«entrave à la concurrence ne bénéficiant pas d'une excuse légitime»*. **Nous constatons, en effet, que la plupart des textes précédents s'alourdissent... d'exemples n'ayant aucun caractère limitatif et qu'il appartient aux autorités chargées de veiller au respect de la concurrence d'adapter les définitions à des formes de contravention qui iront en se renouvelant.**

Les suggestions de la présente étude relative aux ASPECTS INSTITUTIONNELS du Droit de la concurrence sont présentées avec concision pour plusieurs sortes de raisons:

— La première est sans doute, la référence principale faite au Droit *commun et au peu d'utilité d'établir*, en matière de droits de la défense par exemple, des règles particulières;

— La seconde est, peut-être, l'intérêt majeur que de nombreux projets ont porté à la question; ayant regretté leur excès d'attention, nous souhaitons éviter cette critique.

Notre choix fondamental conduit à établir le Conseil de la Concurrence en juridiction du premier degré et à confier les recours contre ces décisions à une Chambre spécialisée de la Cour de Paris, comme plusieurs précédents, en matière de brevets d'in*vention notamment, le suggèrent.* L'un et l'autre choix s'expliquent à un moindre degré par des recherches de compétences techniques et, à un degré supplémentaire, de rapidité. L'effectivité du Droit de la concurrence devrait en bénéficier.

En une matière où il ne saurait être question de soumettre à l'appréciation politique toute application sanctionnatrice du Droit de la concurrence — *de sa réquisition à son prononcé* — ni de supprimer tout appareil de contrôle de ces règles, il faut éviter de déséquilibrer le Conseil de la concurrence en en faisant une institution composée à 99 % d'enquêteurs et à 1% de magistrats. La création d'un Procureur de la concurrence fixant la charge de ces agents nous a paru une *solution moyenne* appelant la réflexion.

La désignation d'un Médiateur de la concurrence pourrait favoriser la mise en œuvre du Droit de la concurrence freinée jusqu'ici **par la publicité des plaintes formées contre tel ou tel opérateur, dont les plaignants sont, souvent, des partenaires nécessaires.**

La mise en place d'un *DROIT DE* LA CONSOMMATION peut appeler un taux *plus élevé d'intervention* publique. Aussi doit-il faire l'objet d'un autre débat et d'une autre proposition qui viseront, en particulier, des comportements menaçant le consommateur et artificiellement rattachés au Droit de la concurrence: étiquetage informatif et publicité des prix, régime des primes, soldes *et* loteries, ventes liées et envois forcés, publicité trompeuse...

PROJET D'ORDONNANCE SUR LA CONCURRENCE

TEXTE

Article premier.

1.1 La distribution des produits et des services est libre.

1.2 Pour des raisons de *santé ou de sécurité publiques*, le commerce de certains produits ou services peut être réglementé.

1.3 Dans des *circonstances* graves, des mesures exceptionnelles de réglementation peuvent être prises par décret; elles n'excéderont pas six mois, sauf *autorisation législative*.

CHAPITRE Ier

Du Droit de la concurrence

ARTICLE 2

Le commerce de produits pour la revente est libre; cette liberté est organisée par le Droit de la concurrence.

ARTICLE 3

3.1 Le vendeur de produits pour la revente tient à la disposition de tout acheteur potentiel un document unique comportant:

— ses conditions générales de vente et, éventuellement, ses conditions générales d'agrément des acheteurs pour la revente;

— son barème de prix de vente de marchandises indiquant, s'il y a lieu, tous rabais, remises, ou ristournes immédiats ou différés;

— son barème de prix de services à rendre;

— le taux maximum global des avantages de toutes natures rémunérant les services assurés par l'acheteur.

Les prix des produits et des services sont établis en fonction des seules commandes passées par l'acheteur et des services qui lui sont effectivement rendus ou qu'il rend au vendeur.

3.2 L'acheteur de produits pour la revente tient, s'il en est, à la disposition de tout vendeur potentiel un document unique comportant:

— ses conditions générales d'achat, s'il en est, et éventuellement, ses conditions générales d'agrément de fournisseur;

— son barème de prix de services et actions promotionnelles à effectuer.

3.3 En cas de contradiction entre les conditions générales de vente et les conditions générales d'achat, les premières prévalent, sauf convention écrite des parties.

3.4 Un contrat écrit directement conclu par le vendeur et l'acheteur, établit la nature et la rémunération des services spécifiques et des actions promotionnelles assurés par les opérateurs.

3.5 Tout achat de produit pour la revente en l'état ou après transformation fait l'objet d'une facture référant aux documents précités.

3.6 Lorsque plusieurs vendeurs de produits pour la revente groupent leurs ventes ou lorsque plusieurs acheteurs de produits pour la revente groupent leurs achats, ils sont, avec leur groupement, solidairement obligés entre eux sans être recevables à faire la preuve contraire.

3.7 Les ristournes cumulatives différées sont, sauf stipulation contraire écrite, convenues pour des périodes indivisibles de un an; sauf abus, elles ne sont point dues en cas d'interruption des relations d'affaires en cours d'années.

Nonobstant tous accords contraires, le droit aux ristournes cumulatives différées est subordonné à l'exécution par la partie créancière de ristournes par ceux dont elle est solidaire, de la totalité de leurs engagements exigibles à l'égard de la partie débitrice.

3.8 Les prestations de service sont soumises aux exigences énoncées par les articles 3.1 à 3.7 pour autant que leur nature spécifique n'en écarte pas la possibilité.

ARTICLE 4

4.1 Les opérations emportant transfert total ou partiel de propriété ou de contrôle d'entreprise ou de groupe d'entreprises font, a posteriori, l'objet de déclaration par les intéressés et de contrôle par les Pouvoirs Publics lorsque la part de marché provenant du regroupement des achats ou des ventes d'un bien ou d'un produit représentent plus de 20 % du volume d'affaires réalisé sur le marché national ou une partie substantielle de celui-ci avec des produits identiques ou considérés comme similaires par l'utilisateur en raison de leurs propriétés, de leurs prix et de leur usage.

4.2 Chaque fois *que* pareille opération de concentration affecte ou menace de manière substantielle la concurrence, le Ministre de l'Economie peut, sur avis conforme du Conseil de la concurrence, ordonner le rétablissement de la situation antérieure pour autant que les inconvénients du regroupement l'emportent sur les avantages obtenus pour le progrès économique.

ARTICLE 5

5.1 Toute action ou omission ayant pour objet ou pour effet d'entraver, de façon sensible, le libre jeu de la concurrence est interdite, qu'elle soit le fait d'une ou de plusieurs personnes de droit public ou de droit privé.

5.2 Les opérateurs à qui l'altération de concurrence est opposée peuvent faire valoir une excuse légitime de leur comportement.

ARTICLE 6

La position dominante est constituée dès lors qu'une entreprise ou un groupe d'entreprises occupent sur le marché intérieur, ou une partie substantielle de celui-ci, une position caractérisée par une situation de monopole ou par une concentration manifeste de la puissance économique:

— celle-ci est présumée dès lors *qu'une entreprise* ou un *groupe* d'entreprises intervient pour plus de 10 % du chiffre d'affaires d'une autre entreprise.

L'abus de pareille position peut valoir entrave à la concurrence.

ARTICLE 7

Garantes du libre jeu de la concurrence, les personnes de droit public s'interdisent de perturber cette liberté en intervenant notamment par:

— tout blocage du libre jeux des prix et/ou des marges;

— toute modification du libre établissement des conditions commerciales;

— toute intervention discriminatoire, financière ou autre, dans les *entreprises*.

ARTICLE 8

8.1 Le contrôle du respect du droit de la concurrence est confié au Conseil de la concurrence.

8.2 Le Conseil de la concurrence est composé à parité de magistrats et de personnalités qualifiées sous la Présidence d'un Conseiller à la Cour de *cassation ou d'un Conseiller d'Etat nommé par le Président* de la République.

8.3 En session plénière, le Conseil délibère sur les avis concernant l'application générale du Droit de la concurrence qui lui sont demandés par le Premier Ministre ou le Ministre de l'Economie.

8.4 Le Président du Conseil de la *concurrence constitue*, au sein du Conseil, les sections appelées à intervenir comme Tribunal de la concurrence. *Le Tribunal de la concurrence est composé* d'un *Président* Magistrat, de deux magistrats et de deux personnalités qualifiées.

Le Tribunal de la concurrence siège comme juridiction du premier degré sur les infractions à la présente loi selon les règles et les modalités de procédure de droit commun. Il peut également être saisi par le Procureur général de la concurrence ou le Médiateur de la concurrence. Ses décisions sont susceptibles de recours devant une Chambre spécialisée de la Cour d'appel de Paris.

8.5 Le président du Conseil de la concurrence constitue au sein du Conseil la Section des concentrations appelée à donner l'avis visé à l'article 4 de la présente loi.

8.6 Le Ministre de la Justice désigne, auprès du Conseil de la concurrence, un Procureur général de la concurrence dont relèvent les enquêteurs et les contrôleurs de la concurrence ainsi qu'un Médiateur de la concurrence.

8.7 Une procédure de médiation est mise en place à l'initiative du Médiateur de la concurrence.

8.8 Le budget du Conseil de la concurrence est rattaché au budget du ministère de la Justice.

ARTICLE 9

9.1 Les infractions isolées aux dispositions de l'article 3 sont sanctionnées par des amendes de composition dont le montant est fixé par décret.

9.2 Les autres infractions aux dispositions de la présente loi sont sanctionnées par des amendes dont le taux est compris entre 0,5 et 5 % du chiffre d'affaires annuel de chaque contrevenant, et ne peut être inférieur à 10 000 francs. La charge en incombe aux personnes physiques ou morales, tenues pour responsables des comportements sanctionnés.

9.3 En cas d'entrave illicite intentionnelle, la responsabilité pénale des dirigeants des entreprises peut être recherchée devant le Tribunal correctionnel dans les conditions de droit commun. Ils encourent une amende de 100 000 à 300 000 francs.

CHAPITRE II

Du Droit de la consommation

ARTICLE 10

Le commerce de produits pour la consommation est libre; cette liberté est organisée par le Droit de la consommation.

Le Droit de la concurrence fait, depuis des années, l'objet de discussions d'autant plus aisées que, sous une forme ou une autre, il n'est généralement pas appliqué. L'ineffectivité du Droit de la concurrence est, en effet, le vice majeur des règles qui se sont succédé, en France, depuis 40 ans et le souci majeur des responsables publics doit être d'obtenir l'efficacité des règles qu'ils entendent édicter. Imputer nos difficultés économiques à des textes, généralement plus récents qu'il n'est dit — le dernier a huit mois — relève de la technique facile du bouc émissaire.

Mais puisqu'il faut réformer, réformons à la condition de faire simple et clair... puis d'appliquer.

Au moment où les Ministres de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce abordent, plume à la main, le rapport DONNEDIEU DE VABRES pour préparer l'Ordonnance sur le Droit de la concurrence attendue pour les prochaines semaines, notre souci est simplement de rappeler cette exigence et de l'illustrer par une proposition précise.

Droit
et
entreprises

4, rue Férou, 75006 PARIS
Tél.: 43.26.61.29 - 43.26.63.79
— Télex : 201606 —

37. Les nouveaux révolutionnaires

Contempteurs du capitalisme, de jeunes Français trouvent dans Marx, Lénine et Mao de quoi nourrir leur espérance. Une effervescence de chapelles révolutionnaires rivales et impitoyables.

UN jeune Français au cœur pur et aux idées tranchantes aurait eu quelque peine à nourrir son espérance révolutionnaire, en ces années de vaches grasses : au lieu de faire grève, les ouvriers rêvaient d'acheter une automobile, s'affalaient devant leur téléviseur, et collaboraient au système capitaliste sans comprendre l'état de leur aliénation ; par chance, il y avait un ailleurs, le vaste monde, le continent latino-américain, l'Afrique, l'Asie, où se livrait la nouvelle lutte des classes à l'échelle planétaire. La révolution ne sortirait plus casquée des chaînes de Billancourt mais toute aguerrie des rizières vietnamiennes.

L'ennemi avait un nom : impérialisme ; un visage : celui du président Johnson, successeur de Kennedy. En éternel Yankee, c'est la Bible à la main qu'il faisait arroser les villages de Hô-Chi-Minh au napalm. En vain : avec une ténacité qui forçait l'admiration de tous, un peuple de *fourmis léninistes* reconstruisait jour après jour ce que les bombardiers de la veille avaient détruit. Avec les moyens les plus frustes, les outils les plus archaïques, mais une ingéniosité à toute épreuve (que n'a-t-on dit, par exemple, sur la production électrique des dynamos de bicyclette, transformées en mini-centrales ?), les anciens colonisés aux mains nues affrontaient la superpuissance américaine, riche de toutes les techniques modernes de destruction et pourtant incapable d'imposer sa loi.

Telle était l'image stimulante que le jeune Français au cœur pur et aux idées tranchantes pouvait se faire de la guerre d'Extrême-Orient, qui cristallisait le conflit mondial entre la bourgeoisie capitaliste et le prolétariat. Jean-Luc Godard n'était plus tout à fait jeune ; il était encore un peu suisse ; mais nul ne pouvait mettre en doute la pureté de son cœur ; encore moins le tranchant de ses idées. En 1967, il présenta *la Chinoise*, son dernier film, sous la forme d'un manifeste : « *Cinquante ans après la révolution d'Octobre, le cinéma américain règne sur le cinéma mondial. Il n'y a plus grand-chose à ajouter à cet état de fait. Sauf qu'à notre échelon modeste nous devons nous aussi créer deux ou trois Vietnams au sein de l'immense empire Hollywood-Cinecitta-Mosfilms-Pinewood, etc., et tant économiquement que philosophiquement, c'est-à-dire en luttant sur deux fronts, créer des cinémas nationaux libres, frères, camarades et amis.* »


INTERPRESS

Anne Wazemsky, Jean-Pierre Léaud et Juliet Berto dans *la Chinoise*.

Contre le PCF

La lutte anti-impérialiste, comme le montrait bien le film de Godard, n'était pas une partie simple entre deux personnages, un Ange et un Démon. Un troisième protagoniste, l'air louche, compliquait le scénario tout en justifiant l'ardeur des néophytes ; il s'appelait révisionnisme. Jusqu'en 1964, il avait eu le crâne luisant de Nikita ; il avait désormais la figure en cire de Brejnev. Peu importe le masque, c'était toujours les mêmes serviteurs de la prétendue « *coexistence pacifique* », rêvant d'une *entente* avec l'Amérique des monopoles et du Ku Klux Klan.

Il en résultait pour le jeune Français et le moins jeune Suisse au cœur pur et aux idées tranchantes *un mépris de fer* à l'endroit des communistes français, la langue toujours prête à lécher le cuir de Russie, et aussi incapables de soulever les masses contre la guerre impérialiste au Vietnam qu'ils l'avaient été contre leur propre gouvernement au moment de l'Algérie : « *J'ai fait un film que j'ai appelé* la Chinoise, disait Godard dans *les Cahiers du cinéma* d'octobre 1967, *et dans lequel j'ai adopté, contre les thèses du PCF, celles des écrits de Mao Zedong ou des* Cahiers marxistes-léninistes. » Mais notre cinéaste en vogue (il avait eu, entre autres, les honneurs du Festival d'Avignon) devait admettre qu'il avait été mal suivi par cette dernière publication, taxant son film de « *gauchiste* », tandis qu'une autre feuille pro-chinoise, *l'Humanité nouvelle*, avait carrément parlé de « *provocation fasciste* ».

« *Prochinois* », au demeurant, était un qualificatif utilisé par les adversaires des maoïstes. Eux-mêmes se désignaient simplement comme « *marxistes-léninistes* » ; les vrais, les authentiques, ceux qui ne s'étaient pas égarés sur la voie des « social-traîtres ». Ils avaient constitué leurs premiers groupes dans les années 1963-1966. Au début, le mouvement sortait de la « gauche étudiante », mobilisée par le combat contre la guerre d'Algérie et déçue par l'attentisme du PCF. Le conflit sino-soviétique et les grandes secousses de la révolution culturelle chinoise devaient, par la suite, donner naissance à des groupes organisés, se réclamant d'un antirévisionnisme exacerbé, concourant de rigueur martiale, et faisant des adeptes dans une jeunesse étudiante et lycéenne dont l'idéalisme s'offensait des « gadgets » de la société de consommation.

Ainsi, le Cercle de Clichy, issu du PC en janvier 1964, devient le Centre marxiste-léniniste de France en mars 1965, peu après que le Mouvement communiste français eut créé *l'Humanité nouvelle*. L'Union des étudiants communistes, quant à elle, était devenue un champ de bataille idéologique où s'acharnaient les « Italiens » du bureau national, les *trotskistes*, les *tiers-mondistes*, les althussériens du Cercle d'Ulm et les inconditionnels du Carrefour Châteaudun. De *tous* ces débats, il résulta, en 1966, au moins deux organisations promises à un certain avenir : la JCR, qui se lie au groupe trotskiste de Pierre Frank, et l'UJC (marxiste-léniniste), droit sortie du Cercle de l'Ecole normale supérieure, propagandiste de la « pensée Mao Zedong », notamment à travers leur mensuel *Garde rouge*.

Une sorte de nouveau printemps des peuples faisait rebourgeonner les vieilles idées passablement défraîchies par la force des choses et l'encroûtement des épigones. Comme l'esprit du temps était à la scientificité, les *plus* studieux lisaient Marx sous la lampe althussérienne, *et tous* citaient Lénine *ad nauseam*. L'intellectuel était chargé de prendre les avis du peuple, de les conceptualiser, puis de les diffuser à nouveau dans les masses : depuis 1902, Vladimir Oulianov l'avait dit, la conscience socialiste de la lutte des classes ne peut être apportée au prolétariat que de l'extérieur. Cependant, les exigences de la théorie battaient souvent en retraite, abandonnant la place au psittacisme du Petit Livre rouge et au « culte » de Mao. A peine le PCF se débarrassait-il laborieusement de la tunique stalinienne qui lui collait à la peau que les jeunes ardents en enfilaient une autre. *Du moins, le modèle léniniste pur* et dur était-il suivi par des chapelles concurrentes, d'autant plus impitoyables les unes envers les autres qu'elles étaient proches : en se subdivisant, le sectarisme était moins redoutable, se retournait contre lui-même et annulait ses effets.

De toute cette effervescence juvénile, on pourrait tracer un tableau caricatural : ces Vadius du *Capital*, ces Trissotins de *l'Etat et la Révolution*, ah ! qu'en termes plaisants ils parlent d'eux-mêmes aujourd'hui, quand ils ont retrouvé le sens de la dérision. Mais ce serait manquer à la vérité que de s'en tenir à la farce. Dans les Comités Vietnam de base, organisés en faveur d'« *un Vietnam libre* », sur une ligne résolument « *antirévisionniste* », se retrouvaient quelques-uns des meilleurs élèves d'un lycée, des meilleurs étudiants d'une faculté...

Une erreur collective

Chez certains d'entre eux, le désintéressement *brillait* d'un pur éclat. Certes, ils habillaient leurs mouvements du cœur des haillons ravaudés du vieux répertoire révolutionnaire, mais, à entendre leurs condamnations, les esprits les plus *sceptiques leur trouvaient* une fraîcheur aujourd'hui interdite par le réalisme ambiant. La nostalgie n'étant pas mon fort, je ne regrette rien de cette époque ; je me souviens seulement de ces élèves de première et de terminale, si attentifs aux autres, à ceux qui ne partageaient pas leurs privilèges ; si peu soucieux de leur avenir personnel que, au *lieu* de devenir des « chefs », certains allaient « s'établir » à l'usine.

Beaucoup s'en veulent aujourd'hui d'avoir mordu tant de viande creuse à l'hameçon rouge, se répétant cette « opinion » de Jérôme Coignard : « *Quand on veut rendre les hommes bons et sages, libres, modérés, généreux, on est amené fatalement à vouloir les tuer tous.* » La révolution culturelle chinoise, vantée comme un ressourcement lyrique d'un socialisme toujours recommencé ; l'ignorance volontaire qu'au Vietnam il y avait aussi des Vietnamiens qui, sans être forcément des nantis, refusaient de subir le joug du communisme... Là-dessus comme sur bien d'autres choses, les nouveaux révolutionnaires se sont lourdement trompés. Disons à leur décharge qu'ils n'étaient pas les seuls. Peut-être devaient-ils en passer par ces illusions pour apprendre plus tard à s'en prémunir ; mimer la révolution, pour en déceler la tendance totalitaire ; comme si chaque génération intellectuelle devait épouser une erreur collective, pour mieux permettre à chacun de trouver sa vérité ?

MICHEL WINOCK.

A LA MUTUALITÉ

Cinq mille personnes ont participé aux « Six heures du monde pour le Vietnam »

(30 novembre 1966.)

AU FESTIVAL DE VENISE

« LA CHINOISE », de Jean-Luc Godard
un film qui « éclipse » tous les autres

De notre envoyé spécial
JEAN DE BARONCELLI

Venise, 5 septembre. — Je ne sais pas si Jean-Luc Godard remportera cette année le Lion d'or à Venise. Il ne l'a précédemment obtenu ni pour *Vivre sa vie*, ni pour *Pierrot le Fou*, ni pour *la Femme mariée*, mais je suis d'ores et déjà certain que le film le plus important, le plus passionnant, le plus révolutionnaire de ce festival, sera *la Chinoise*.

A la lettre, un film comme celui-ci « éclipse » tous les autres : il les fait paraître ternes, routiniers, archaïques. Eblouissement qui n'est d'ailleurs pas dû à quelque innovation esthétique ou technique : simplement, ce qu'il faut bien appeler la « manière » de Godard trouve ici une sorte d'achèvement et de plénitude. Qu'il s'agisse de la structure même de l'ouvrage, qui tord définitivement le cou aux sacro-saintes lois de la dramaturgie et du montage classique, qu'il s'agisse de l'utilisation à l'intérieur des séquences filmées de tout un matériel primitivement extra-cinématographique : photos, graphismes divers, bandes dessinées, etc., qu'il *s'agisse encore de ces interviews*-confessions conçues comme des éléments du récit : à chaque instant du film éclate la maîtrise du réalisateur, sa prodigieuse intuition, la sûreté avec laquelle il use de cette liberté d'écriture qui est une des caractéristiques de son art.

La Chinoise est avant tout un film « vivant », je veux dire qu'il semble réellement avoir été tourné au rythme de la vie. Et, comme dans la vie, on y trouve de tout et on y parle de tout (même d'amour, ce qui nous vaut une scène particulièrement réussie). Mais enfin c'est la politique qui mène le jeu. Cinq copains, une étudiante en philosophie, un peintre, un chimiste, un acteur, une paysanne « montée » *à Paris*, tous les cinq très jeunes, se sont réunis pour fonder une cellule communiste à tendance pro-chinoise. Le film décrit la vie collective de cette cellule et nous fait participer aux conversations, aux discussions, aux querelles de ses membres.

On imagine dans quels pièges serait tombé Godard, s'il avait voulu jouer au sociologue. *La Chinoise* aurait pris la forme d'une enquête sur l'influence du président *Mao* au sein de la jeunesse française. Pour Godard, heureusement, parce qu'il est un créateur, parce qu'il sait que son rôle est de pressentir et de ressentir la réalité et non pas de l'expliquer, les êtres ont autant d'importance que les idées. A partir de cette évidence historique qui est la rupture du monde socialiste, il a donc réalisé un film qui, beaucoup plus qu'une « leçon de choses », est une œuvre de fiction baignée de cette tendresse pudique que l'on retrouve en *filigrane* dans chacun de ses films.

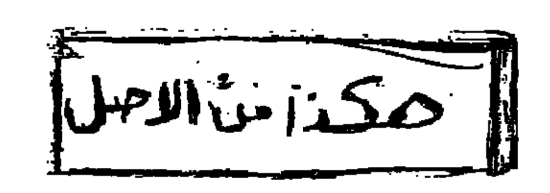
Dans cette perspective, l'histoire de *la Chinoise* apparaît comme un *avatar* — portant le millésime 1967 — de l'éternelle révolte de la jeunesse, de cet *irrésistible* élan vers un idéal de pureté, de propreté, de noblesse, qui est le trait de tous les adolescents du monde (ceux du moins qui ont un peu d'âme et de cœur). Rien ne ressemble plus à la première révolte que le premier amour. Et ce qu'il y a de merveilleux dans le film de Godard, c'est qu'il a su exprimer tout ce qui entre de détermination farouche, de sérieux *imperturbable, de naïveté et de sincérité dans l'une et l'autre expérience.*

Si, contrairement à ce qui m'a paru être à Venise l'opinion de la majorité des spectateurs, *la Chinoise* n'est pas à mon avis un « manifeste politique », ce n'en est pas moins un film politique, comme l'étaient *Made in U.S.A.* et *Deux ou trois choses que je sais d'elle*, mais, en dépit du thème, c'est un film politique au second degré. Godard n'est pas un tribun, *c'est un cinéaste*. Il se bat avec ses films. *La Chinoise* est un film *de* combat, non pas parce qu'il met en scène des militants pro-chinois, mais parce qu'il constitue en soi un brûlot, une petite machine infernale (on pourrait parler de « cocktail Godard » comme on parle de « cocktail Molotov »), et que ce brûlot est une *arme offensive* visiblement dirigée contre une certaine organisation politique et sociale du monde occidental. Cette intention Godard l'a d'ailleurs clairement définie dans l'avant-propos qu'il a écrit pour son film et où nous lisons ces lignes : « ... *A notre échelon modeste, nous devons nous aussi créer deux ou trois Vietnams au sein de l'immense empire Hollywood-Cinecitta-Mosfilms-Pinewood, etc. Et, tant économiquement qu'esthétiquement, c'est-à-dire en luttant sur deux fronts, créer des cinémas nationaux, libres, frères, camarades et amis.* »

Il me reste à dire que les comédiens de *la Chinoise* sont tous admirables de naturel, de spontanéité et d'intelligence.

(6 septembre 1967.)

Demain : Les arbres de Mai



هكذا من الأصل

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

« Corps et biens », de Benoît Jacquot ou l'avatar du polar

Danielle Darrieux : « Enfin un rôle de clocharde ! »

Une maison louée, un peu baroque, à l'orée du parc de Saint-Cloud. Sur la grande table de la salle à manger, des cartes, une « patience » inachevée. Au-dessus du piano où une partition fatiguée de lieder de Mozart est posée, une grande toile néoromantique, sans cadre. C'est le portrait en pied d'une petite fille sérieuse en robe longue de satin blanc. Elle a les cheveux courts, un visage très fin où passe comme le souffle secret d'un projet mutin. Elle tient un violoncelle. « C'est moi », *dit Danielle Darrieux en riant. Elle ? Qui déteste parler d'elle, et qui a soixante-neuf ans.*

De le savoir, de se le dire, nous vieillit, nous seuls. Parce que Danielle Darrieux a beau incarner une vieille pocharde dans Corps et biens, *de Benoît Jacquot, l'âge, ce n'est pas son problème. Aussi gaie, aussi fraîche après cent films qu'à l'heure du* Premier rendez-vous, *aussi enfantine et juste que Madeleine Renaud dans* Oh ! les beaux jours, *de Beckett, « à la ville » exactement conforme à ce qu'on suppose, à ce qu'on espère : infiniment affable, indifférente ineffablement.*

Après la Madame Krantz de Corps et biens, *Danielle Darrieux a le droit, le devoir de tout jouer. C'est-à-dire les plus beaux rôles, au théâtre, au cinéma. Les plus beaux rôles pour la plus jeune.*

« Vous regardez mon portrait ? Je l'aime beaucoup, dit-elle. Il est l'œuvre d'un certain Goulinat. J'ai l'air sérieux, oui, je m'ennuie beaucoup, j'ai douze ans. Deux ans plus tard, c'était *le Bal*, je débutais au cinéma. J'avais commencé par le piano, mais j'étais très paresseuse, cela navrait ma pauvre maman, mon père était mort lorsque j'avais sept ans... Maman m'a demandé de choisir un autre instrument. J'ai opté pour le saxophone ! Impossible pour une femme, soi-disant. Nous en sommes arrivés au violoncelle. J'en ai fait cinq ans tout de même... Quelquefois, je regrette, je me dis *que j'aurais dû rester dans la musique*... En 1967, je me suis mise au tour de chant. J'avais un impresario charmant qui ne faisait pas de différence entre moi et Sheila *et* qui m'envoyait chanter à la Fête de la bière à Colmar. C'était dément. J'ai renoncé.

» Mais tout ça, c'est le passé. *Je* préfère le présent. Bien sûr, il y a toujours un âge ingrat pour une comédienne. Ma carrière était déjà *longue lorsque* Max Ophuls est arrivé au milieu du gué, et même alors je continuais à jouer des personnages de femme ravissante, élégante, etc. On me proposait aimablement des rôles qui n'étaient plus de mon âge, quand on voulait me coller des enfants, on me rassurait : *« Ne vous inquiétez pas, ils n'auront que quinze à seize ans. »* J'avais beau protester, rien n'y faisait, et à force, je ne faisais plus rien.

» Heureusement les jeunes cinéastes, et Jacques Demy le premier avec *Une chambre en ville*, m'ont aidé à concrétiser la rupture. Après sont venus Vecchiali, Téchiné, aujourd'hui Benoît Jacquot. Ces metteurs en scène là ont vécu ma grande époque dans les cinémathèques, ils sont plus réalistes, ils me voient comme je suis. Passer le cap, c'est merveilleux. Quand j'ai eu mon creux, je me disais : *« Mais ça ne viendra donc jamais ! Ah, si seulement un jour on pouvait me donner une clocharde ! »*

» Eh bien, avec Madame Krantz de *Corps et biens*, je n'en suis pas loin. Dès que j'ai vu mon costume et ma tronche, *j'étais aux anges. Benoît* Jacquot m'encourageait : *« Vous pouvez y aller, vous savez. »* Et moi, pan ! J'y allais. Je suis bien excessive, en fait, et ça n'a pas toujours été exploité. Avant les années 50, avant Ophuls, Autant-Lara, j'ai l'impression de n'avoir jamais fait grand-chose d'intéressant.

» Star ? Incarnation de la Française ? (rires), tout ça m'emmerdait beaucoup. Avantages ? Quels avantages ? On me reconnaissait dans les restaurants et moi je tirais la langue aux gens. Je n'ai jamais rien demandé. Je suis quelqu'un de très banal, j'aime faire la cuisine, j'aime tricoter...

» Et jouer aussi, évidemment. Au cinéma, je ne supporte pas les répétitions « avec le sentiment », je vois l'équipe qui me regarde, j'ai honte, je me sens comme une enfant à qui l'on demande : *« Dis ton compliment à la dame ! »* Et puis, la caméra démarre, et je n'ai plus le trac, le métier reprend ses droits et l'orgueil. Les réalisateurs de la nouvelle génération font nettement moins de prises que les anciens... le fric ! (rire) mais aussi parce qu'ils ont plus de vivacité, de vérité. Avec Max Ophuls, c'était différent, on *tournait très vite un plan extraordinairement compliqué*... qu'il avait mis toute la journée à régler.

» Revoir un de mes anciens films ? *Quelle horreur. Jamais*, non, non. Je ne me regarde jamais, ni pendant, *ni après. Je trouve tout* simplement épouvantable de se voir. Je suis très critique, voilà tout, et le cinéma me paraît une chose terrible, parce que c'est imprimé à jamais. La merveille du théâtre, c'est qu'on ne se voit pas, le personnage, on le projette et c'est le public qui juge...

» *Oui, je pars en tournée pour* trois mois avec *Adorable Julia*, et je cherche une nouvelle pièce à créer... Les grands rôles du répertoire ? Pourquoi pas. *La Folle de Chaillot ?* On finit toutes par jouer *la Folle de Chaillot !...* »

Propos recueillis par
DANIÈLE HEYMANN.


F. CAROL/SYGMA

Femmes terribles

Dans une station balnéaire de la côte atlantique. Mme Krantz (Danielle Darrieux) tient une pension de famille qui part à la dérive. Mme Krantz carbure au gin du matin au soir, ce qui n'arrange pas ses rapports avec sa fille Paule (Sabine Haudepin) la rechignée. Sa seule amie est une voisine, Laurie (Laura Betti), qui vient lui raconter ses histoires. La dame — mûre — est portée sur les gigolos. L'un d'eux, Michel (Lambert Wilson), l'égorge, une *nuit, dans sa cuisine, après avoir* supprimé un garçon qui avait volé un bijou. Sordide, non ? C'est fait pour.

Benoît Jacquot démarre sec et dur une histoire adaptée du roman de James Gunn, *Tendre famille*, paru dans la « Série noire », et met en place un jeu de *l'interdestruction*. Après ce prologue, Mme Krantz jure de retrouver l'assassin de Laurie. Elle soupçonne le jeune homme portant à la joue une cicatrice en forme de « s », dont son amie lui avait parlé. C'est Michel, dont le nom est Sauvage, et qui a l'esprit dérangé. Or, quand on retrouve tous les personnages à Paris, Michel a épousé Ariane (Ingrid Held), bourgeoise très riche dont la demi-sœur Hélène (Dominique Sanda), *une actrice*, avait rôdé du côté de chez Laurie la nuit du crime. Elle convoite la fortune d'Ariane et son mari. Qu'est-ce qui l'attire chez Michel : l'amour, le sexe, le comportement déséquilibré qu'elle *semble avoir deviné* ?

Ici commencent les énigmes. Sauf *pour Mme Krantz, en proie à* son idée fixe du culte de l'amitié, la motivation restent secrètes ou partant sur de fausses pistes. Un monde policé s'agite dans les images nettes (une merveille) de Renato Berta. La mise en scène *capte les comportements avec la* terrifiante froideur des derniers *films américains* de Lang. Assassin pathétique, Michel, malgré l'aide de Marcel, son complice fêlé (Jean-Pierre Léaud se surpasse), est englué dans les filets de mangeuses d'hommes.

Seule Mme Kranz est épargnée. *Danielle Darrieux, portant son* âge sans maquillage, engoncée *dans des fringues qui n'ont* même plus d'époque, campe une commère forte en gueule, et puis soudain fragile, accablée par le monde qu'elle découvre...

Sans elle, *Corps et biens* serait le film le plus misogyne de l'année.

J. S.

« Jean de Florette », de Claude Berri ou la gloire de Pagnol

En cultivant « lotantique »

Marcel Pagnol gratouille et chatouille la mémoire collective des Français. Il est notre part de Sud, le soleil de nos dictées, la gloire de son père, le cœur fendu du grand Raimu. Marcel Pagnol est un César familier, de joviale apparence, mais plus sévère qu'il nous en souvient de prime abord, avec ses héros cocus et ses femmes qui rendent fou.

Il y a longtemps *paraît-il* que Claude Berri, le cinéaste de l'intimité masochiste, avait envie d'adapter au cinéma la fresque rurale, le double roman de Pagnol, *l'Eau des collines*, composé de *Jean de Florette* et de *Manon des sources*, *déjà tourné par l'auteur en* 1952. Il y a longtemps, et maintenant, c'est fait. Pour rendre compte de son travail, il faut essayer de ne pas se laisser intimider par le poids de l'enjeu, qu'on vous expose à l'envi, qu'on vous brandit comme une menace *de cataclysme. « Attention, vous avez des responsabilités, hein ! Huit mois de tournage, pensez donc, et un budget de 110 millions de francs, s'agit pas de dire n'importe quoi. »* On va essayer.

Il s'agit *donc d'une* histoire sèche et crépitante comme un été *trop chaud qui met aux prises* un rat des villes et deux rats des champs. César Soubeyran, le Papet (Yves Montand), et son unique neveu, Ugolin, le simplet (Daniel Auteuil), parviendront-ils à entrer en possession des terres de ce Pique Bouffigue qu'ils *ont* un peu aidé à mourir et dont Jean de Florette, le bossu citadin, a hérité ?

Nous suivons dans cet épisode les vilenies candides du clan Soubeyran obturant la source qui irriguerait la propriété de l'apprenti paysan, *nous assistons aux* tentatives maraîchères de Jean, vaincues par le manque d'eau, à ses déceptions, à son calvaire, à sa mort, et, dans les yeux de sa petite fille, nous lisons *« Vengeance ! »*, nous lisons : *« la suite au prochain film, « Manon des sources », sortie* le 19 novembre ».

C'est dur la culture pour Jean de Florette, *et c'est dur la* Provence *pour Claude Berri, il ne sait pas trop* comment la prendre, la comprendre. Alors, il la filme en plans *larges, style désert du Nevada. Ou bien il se réfugie au plus près des* visages, multiplie les gros plans. L'intensité y gagne, la mobilité y perd.

Au moins, les acteurs ont la part belle. Yves Montand, le Papet, est le plus savoureux, un « méchant » bienveillant, l'œil pétillant d'appétits, les mains *noueuses* sur le bâton courbe, à l'aise, pas déguisé. *Daniel Auteuil, Ugolin*, est évidemment le plus impressionnant parce que le *cinéma* contemporain n'en est plus à grimer ses jeunes comédiens, et que les rôles dits « de composition » se faisaient rares. On lui a dévoyé le nez, décollé l'oreille, gâté les *dents*, teint les *cheveux*. Il résiste au traitement, et parvient à se montrer touchant.

Quant à Gérard Depardieu, Jean, il porte sa bosse pour ce qu'elle est, fausse, et la trimbale comme un sac à dos, manifestant, malgré ses épreuves, *une inaltérable santé*... Peu impliqué, semble-t-il, *dans l'aventure* qu'il traverse sans la vivre.

A vouloir, comme dit Ugolin, cultiver de « lotantique », cette plante qui, selon le Papet, doit pousser dans les livres, Claude Berri a réussi un grand film académique souffrant d'une hypertrophie de respect. La ferveur filiale pour l'œuvre mère, *la volonté pieuse de* l'illustrer, de l'enluminer, réduit la liberté de l'interpréter. Alors l'émotion ne passe pas, captive comme la source volée. Alors on sourit mais on ne rit pas, on soupire mais on ne pleure pas, on admire mais...

D. H.


Daniel Auteuil et Yves Montand.

Contes de Marseille et de Provence

Parce que le cinéma parlant, à ses débuts, faisait grande consommation de théâtre, *Marius*, puis *Fanny*, pièces marseillaises d'un jeune auteur à succès nommé Marcel Pagnol, *furent portées* à l'écran en 1931 et 1932. Pagnol n'eut qu'à s'occuper des adaptations. Il écrivit, Alexander Korda, venu des Etats-Unis — Raimu l'appelait « le tartare d'Ollivode », — réalisa *Marius*. Et Marc Allégret *Fanny*. L'un et l'autre « aérèrent », comme on le faisait alors, les pièces originales par des extérieurs réels. Si les spectateurs se sont ainsi trouvés transportés sur le Vieux-Port ou du côté de Notre-Dame-de-la-Garde, si Marseille y gagna, sans exagérer, une *renommée* mondiale, cette façon de faire du cinéma fut à l'origine de la querelle du « théâtre filmé ».

Elle est bien dépassée aujourd'hui — mais, pour Pagnol et pour Sacha Guitry réunis dans le même sac, elle a duré une bonne trentaine d'années, jusqu'à un *numéro spécial* des *Cahiers du cinéma* en 1965, qui reconnaissait à l'un et à l'autre la qualité de cinéaste à part entière.

C'est en 1934 que Marcel Pagnol était devenu un cinéaste du verbe. Passant derrière la caméra pour filmer *Jofroi* et *Angèle*, deux sujets empruntés à Jean Giono et complètement *refondus* pour son propre univers, — il avait inventé, d'instinct, à partir de la technique du parlant, ce qu'il faut bien appeler son style. Tournant dans la région de Marseille ou dans ses propres studios — bel exemple, alors, de décentralisation — avec une bande de techniciens et d'acteurs amis, il faisait parler ses personnages en captant leur naturel (ainsi de Vincent Scotto tenant le rôle de Jofroi, de Fernandel métamorphosé pour *Angèle*, auprès d'Orane Demazis), sans perdre un mot de ce qu'il avait écrit pour eux.

Pourquoi le cinéma se serait-il privé de la parole ? Il n'y eut pas de théorie compliquée, mais la découverte d'une nouvelle forme narrative où le verbe pagnolesque, méridional, pouvait *être roi sans léser l'image*. Et l'on pouvait changer de décors à volonté. Devenu auteur de films, Pagnol n'écrit plus pour le théâtre, auquel il revient en 1955-1956 (pour deux échecs). De son théâtre ancien, il ne garde que *Topaze* (trois versions *successives*). *En* 1936, il ajoute *César*, directement écrit pour le cinéma, à *Marius* et *Fanny*, bouclant ainsi la trilogie marseillaise. En 1946, il en tira... une version théâtrale, qui, n'étant pas jouée par les interprètes célèbres, à *l'exception* d'*Orane Demazis*, passa presque inaperçue.

Réalisme régional

Le film était supérieur, de toute façon, avec ses conversations de café *ou de rue*, la présence de *Marseille* et, surtout, la coulée des phrases, cet art du conte. On retrouve cela aussi bien dans les films courts, *Merlusse*, *Cigalon* (ils furent tournés deux fois, Pagnol étant insatisfait du premier résultat), que dans *Regain* et *la Femme du boulanger*, autres emprunts à Giono, qui, pas plus que *les précédents, ne donnèrent satis*faction à l'écrivain de Manosque.

Pour *Regain*, Marius Brouquier, maçon du village de La Treille souvent *traversé par les films de* Pagnol, construisit les ruines d'Aubignane et le village ressuscité au sommet d'une colline dans le massif d'Allauch. Façon de planter, dans la nature, des décors de studio qui restèrent sur place et furent visités, comme la *« ferme d'Angèle »*, par les touristes.

Dans *la Femme du boulanger*, Raimu, abandonné et trompé par sa femme, refuse de faire du pain, se saoule au pastis, et raconte longuement ses malheurs conjugaux. Mais Ginette Leclerc, l'infidèle Aurélie, tient un rôle presque muet.

A l'heure triomphante du « réalisme poétique » avec fatalité bitumeuse et dialogues de Jacques Prévert, le réalisme régional de Pagnol, éclairé de soleil et bruissant de l'eau des ruisseaux, dépassait le folklore à travers lequel il était perçu jusqu'en Amérique.

La Fille du puisatier devait clore tant bien *que mal en 1940 une inspi*ration qui put renaître seulement en 1945 avec *Naïs*, nouvelle modernisée d'Emile Zola. Ce film (coréalisé par Raymond Leboursier) donne à Fernandel, valet bossu, un aspect allégorique et laisse entrevoir une dimension tragique de la Provence. Jacqueline Pagnol termine ici la lignée des filles séduites placées sous l'autorité de pères intransigeants.

En 1952, *Manon des Sources* la hausse au destin d'héroïne vengeresse. Elle garde les chèvres dans les garrigues autour de La Treille, chaparde des melons et s'arroge le droit de punir une communauté, portant *toute* entière le *poids* d'une faute commise par le Papet et son neveu Ugolin. Dans sa version intégrale (près de quatre heures), *Manon des Sources* est un long récit, une tragédie de l'eau et de la méfiance paysanne. Passant de la fable truculente et bigarrée à l'épopée méridionale, Pagnol atteint l'apogée de son talent de conteur *cinématographique*, guide les images par le flux de la parole, du discours. Tout ce qui fera la substance de *Jean de Florette*, premier volet du diptyque romanesque *L'eau des collines*, est raconté par Manon dans un saisissant raccourci, dénouant le nœud trop serré des secrets du village.

Un autre film, aujourd'hui, rend hommage à Pagnol romancier.

JACQUES SICLIER.

La mort de Raymond Abellio

De la politique à la philosophie



Raymond Abellio, qui s'appelait en réalité Georges Soulès, naît à Toulouse, dans une famille modeste, le 11 novembre 1907. De très brillantes études le conduisent à Polytechnique (1927), puis à l'Ecole nationale des ponts et chaussées (1930), d'où il sort ingénieur. Il se lance alors dans l'action politique. Militant, dans les années 30, à l'extrême gauche de la SFIO, il est élu membre du comité directeur de ce parti en 1937. Mobilisé en 1939, il est fait prisonnier en 1940. Il est libéré en 1941 – il était en Silésie, – et adhère au Mouvement social révolutionnaire, la Cagoule, d'Eugène Deloncle. *« L'ère des fascismes et des racismes fut un combat pour l'âme de l'homme, et d'abord de l'homme européen »*, écrira-t-il plus tard dans le premier volume de ses *Mémoires* (1972).

Bien que, plus tard, il se soit rapproché de la Résistance, cet engagement aux côtés des cagoulards lui vaut, à la Libération, une accusation d'*« intelligence avec l'ennemi »*, dont il est finalement acquitté en 1952 par le tribunal militaire, grâce, en particulier, au témoignage du général de Bénouville.

Mais déjà, entre-temps, l'écrivain a éclipsé l'homme politique désabusé. Georges Soulès est devenu Raymond Abellio. *« Abellio*, dit-il encore dans ses *Mémoires, du nom de mon grand-père Abéli, est dérivé d'Apollon, le dieu du soleil. Soulès, le nom de mon père, veut dire soleil en langue d'oc. »*

Raymond Abellio a publié dès 1946 son premier roman, *Heureux les pacifiques* (Le Portulan, réédité en 1980 chez Flammarion), mais il s'impose surtout en 1950, avec un autre gros roman *Les yeux d'Ezéchel sont ouverts* (réédité chez Gallimard en 1978). Commence alors une œuvre étrange et ambitieuse, d'inspiration philosophique et d'accent prophétique. Nourrie de la Bible, de la Kabbale, de l'hindouisme, de l'ésotérisme, elle se développe dans le roman, mais aussi dans l'essai, puis les Mémoires.

A l'œuvre romanesque vient s'ajouter, en 1962, *la Fosse de Babel* (Gallimard), qu'encadrent des essais sur *le Nouveau Prophétisme* (1947), *la Bible document chiffré* (1950), *la Structure absolue* (Gallimard, 1965). Viendront ensuite *la Fin de l'ésotérisme* (Flammarion, 1973), *Approches de la nouvelle Gnose* (Gallimard, 1981), *Introduction à une théorie des nombres bibliques, essai de numérologie kabbalistique*, en collaboration avec Charles Hirsch (Gallimard, 1984).

En 1972, Raymond Abellio, à la recherche de Georges Soulès, commence son autobiographie, *Ma dernière mémoire*. Les deux premiers volumes, *Un faubourg de Toulouse* (1907-1927) et *les Militants* (1927-1939), ont paru chez Gallimard (1972 et 1975). Le troisième, *Sol invictus* (1939-1947), où il s'explique sur sa collaboration avec les Allemands, a été apporté par Jean-Jacques Pauvert aux éditions Ramsay, où il est sorti en 1980, couronné par le prix des Deux-Magots. En 1982, Raymond Abellio a obtenu le Grand Prix de la Société des gens de lettres pour l'ensemble de son œuvre. Son dernier roman, *Visages immobiles* (Gallimard, 1983), a obtenu le Prix des intellectuels indépendants.

JO. S.

Résurrection de « Bianca et Falliero », opéra de Rossini, à Pesaro

Le bel canto jusqu'à l'incandescence

Rossini décidément est roi en sa ville de Pesaro où Pier Luigi Pizzi offre un cadre délectable aux amours contrariées de Bianca et Falliero.

Pesaro a vécu, samedi, une soirée fabuleuse, un délire d'enthousiasme, sommet d'« italianita assoluta », pour la résurrection de *Bianca et Falliero* dont la musique était comme embrasée par Marylin Horne et Katia Ricciarelli, et l'action, fort conventionnelle, parée de couleurs somptueuses par Pier Luigi Pizzi.

Qui, ces dernières années, connaissait, ne fût-ce que le titre de cette œuvre que Rossini composa en 1819 pour l'ouverture de la Scala de Milan? Accueillie avec quelque défiance par la critique, elle fut jouée cependant trente-neuf fois, puis reprise à Lisbonne, Vienne et Barcelone, mais, comme bien d'autres, proprement défigurée par des coupures et des ajouts, elle disparaît du répertoire pour cent cinquante ans.

Une ébauche de fioritures vocales

Le livret de Felice Romani,démarqué d'une pièce française, *Blanche et Montcassin*, d'Antoine Vincent Arnault, directeur des Beaux Arts et ministre de l'instruction publique sous Napoléon, fait appel à de vieilles ficelles : un sénateur de Venise, Contarelo, promet sa fille Bianca à un collègue, Capellio, pour redorer le blason de sa famille, mais Bianca aime le général Falliero, qui revient couvert de gloire après avoir sauvé Venise, et qui l'aime aussi. Malgré les intrigues infames de Contarelo, l'amour triomphe.

Peu importe l'intrique pour Rossini, du moment qu'elle lui offre des situations dramatiques fortes. Mais sa manière de les traiter nous stupéfie : conformément à la dramaturgie de l'*opera seria*, il habille les airs et les ensembles dans deux grandes architectures correspondant aux deux actes, utilisant l'écriture la plus formaliste, les structures les plus simples et, pour couronner le tout, une ébauche presque sans égale de fioritures vocales chargées de traduire aussi bien l'intensité de l'amour que l'exaspération du drame porté au paroxysme.

Il met ainsi en première ligne (ou au pied du mur) ses interprètes, leur virtuosité, leur richesse de colorature, leur force expressive, leur capacité à transcender jusqu'à la virtuosité. Mais il ne les laisse pas orphelins pour autant, car il les a entourés de musique avec une extrême habileté, montant progressivement du récitatif secco jusqu'aux plus vertigineuses roulades, insérant sans cesse des soli instrumentaux ou de magnifiques répliques du chœur pour donner du relief à leurs airs (et leur permettre de souffler...), disposant enfin l'ensemble avec un réel génie des contrastes et de la progression dramatique.

La grâce de l'art vénitien

Katia Ricciarelli (Bianca) et Marylin Horne (rôle travesti de Falliero) ont rivalisé de virtuosité et d'intensité dramatique, réunissant leurs voix dans des duos lumineux... La première a retrouvé le velours, la souplesse, la vie miroitante de son timbre, et la seconde, malgré un aigu un peu plus claironnant, transfigure avec un prodigieux dynamisme tous les artifices vocaux pour nous imposer l'image d'un héros (ou d'une héroïne) digne du Tasse et, paradoxalement, de Monteverdi...

Ces deux grandes tragédiennes ne portent pas ombrage à Chris Merritt, superbe ténor rossinien, Contarelo dur et crispé, tandis que Giorgio Surjan est honorable dans le rôle plus falot de Capellio. Le Chœur philharmonique de Prague et l'Orchestre d'opéra du London Sinfonietta sont tenus par Donato Renzetti.

Mais la représentation n'aurait pas atteint une telle splendeur si elle n'avait été portée, enveloppée par le décor, les costumes et la mise en scène de Pizzi, ses architectures aussi flamboyantes que la musique dans des visions inspirées de Veronèse (*le Repas chez Lévi* ou *les Noces de Cana*) retrouvant dans les groupes, les attitudes, les gestes stylisés du moindre personnage toute la grâce et la grandeur de l'art vénitien.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations les 29 août, 1er et 4 septembre.

René Urtreger au Montana

Avec splendeur

A force d'insister, la grosse fille blonde a fini par chanter *Summertime*. Ni bien ni mal : c'est-à-dire plutôt mal. Mais avec beaucoup de cœur. Au piano, courtois et efficace, René Urtréger a assuré. Plutôt très bien. La fille blonde l'avait pris pour un pianiste de bar comme il y en a tant. C'était il y a quelques semaines, mais ç'aurait pu aussi bien être hier. A la fin, croulant sous les applaudissements et s'imaginant sur la scène de Carnegie Hall, elle a décidé de présenter « ses » musiciens d'un instant. A l'américaine. Courtoise, elle s'est tournée vers René Urtréger qu'elle ne connaissait ni d'Eve ni d'Adam. Une vraie chanteuse, vous pensez bien, aurait connu René Urtréger, mais passons. Dans cette espèce de corridor étroit et bondé qui sert de salle de musique au Montana, rez-de-chaussée ouvert sur la rue Saint-Benoît, tout le monde connaît René Urtréger. C'est même pour lui qu'on vient, pour cette délicatesse, ce goût harmonique et sa vitesse d'exécution qui l'ont fait choisir, en son temps, par Lester Young ou Miles Davis.

Si vous aimez le jazz, vous ne pouvez pas vous lasser du jeu de René Urtréger. C'est ainsi et pas autrement. La fille blonde, elle, se croyait à la fois dans la 42e rue et dans n'importe quel bistrot de Paimpol. Elle a discrètement demandé à René qu'il lui souffle son nom, pour qu'elle puisse le présenter à l'américaine. Entre deux arpèges de la coda, un peu las, il a glissé : « Sébastien Froissart », comme ça, histoire de plaisanter, ce n'est même pas sa station de métro, d'ailleurs. Alors, la fille blonde a annoncé : *« Et au piano, Sébastien Froissart. »* Voilà. Le Montana est le dernier endroit où tout peut arriver. Tout ce qu'on vous a toujours raconté sur les clubs de jazz, en tout cas. Dexter Gordon débarque au beau milieu de la nuit, juste pour faire rouler sa voix de rocaille. Les filles demandent à chanter *Summertime*. Et au piano, impavide, immense, modeste et souverain, René Urtréger tient le rôle du pianiste de jazz. Avec splendeur.

FRANCIS MARMANDE.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

QU'EST-CE QUE LA SCULPTURE MODERNE ? Jusqu'au 13 octobre. Grande Galerie.

MAGNELLI. Ardoises et collages. Jusqu'au 21 septembre. Salle d'art graphique.

DEBORAH TURBEVILLE. Jusqu'au 29 septembre. Galerie du Forum.

LE GRAND PARIS. Un projet de la Mission Banlieues 89. Jusqu'au 1er septembre. – CRÉER DANS LE CRÉÉ. Jusqu'au 8 septembre. – LIEUX ? DE TRAVAIL. Jusqu'au 13 octobre. CCI.

IMAGES DE TRAVAIL. Jusqu'au 29 septembre. BPI.

REGARD COMPLICE. Photographies de cinéastes par M. Cormier. Jusqu'au 8 septembre. Foyer de la salle Garance.

Musées

PRUD'HON. La Justice et la Vengeance divine poursuivant le crime. Jusqu'au 1er septembre – LES MOTS DANS LE DESSIN. Acquisitions récentes. Jusqu'au 29 septembre. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuite le dimanche).

CHEFS-D'ŒUVRE DE LA TAPISSERIE DU XVIe AU XVIIIe SIÈCLE (Collections de la Ville de Paris). – Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 18 F. Jusqu'au 7 septembre.

MASQUES ET SCULPTURES D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE. Collection Girardin. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 12 F. Jusqu'au 21 septembre.

1960. LES NOUVEAUX RÉALISTES – JEAN-LOUP SIEFF. Photographies 1953-1986. Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 7 septembre.

MEUBLES ET OBJETS D'ART 1929-1937. Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. En permanence.

REBECCA HORN. Nuit et jour sur le dos du serpent à deux têtes – FRANÇOIS PERRODIN – REINER RUTHENBECK. Entre chien et loup. ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 22 septembre.

MARINETTE CUECO. Herbes. Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 26 octobre.

GEORGES MÉLIÈS - KEIICHI TAHARA. Images de la fin du siècle - MARC TRIVIER. Jusqu'au 26 septembre. ANDRÉ FRANÇOIS. Jusqu'au 8 septembre. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE. Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Tlj. de 12 h à 19 h. Jusqu'au 29 mars 1987.

ART ANIMALIER AU TEMPS DES DERNIERS SHOGUNS, XVIIIe-XIXe siècles - ANIMAUX D'EDO. Fonds Cernuschi, 1871-1872. Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez (45-63-50-75). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 12 octobre.

YVES SAINT LAURENT ET LE THÉATRE. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30 ; dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 7 septembre.

YVES SAINT LAURENT. 28 années de création. Musée des arts de la mode, 109-111, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30. Dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 26 octobre.

PAUL POIRET ET NICOLE GROULT. Maîtres de la mode art déco. Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-23). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 12 octobre.

JEAN CLAREBOUDT V. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 45. Entrée : 15 F. Jusqu'au 1er septembre.

BENN. Paysages et visages de Paris. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 12 octobre.

SIGNE ET CALLIGRAPHIE. Musée national des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 20. Entrée : 20 F ; dim. : 10 F. Jusqu'au 15 septembre.

SCIENCE ET TECHNIQUE AU SECOURS DE L'ART. Musée national de la Légion d'honneur, 2, rue de Bellechasse (45-55-95-16). Sauf lundi, de 14 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 16 novembre.

L'ART DE LA PLUME AU BRÉSIL. Muséum national d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (45-87-00-28). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée : 16 F. Jusqu'en septembre.

LISZT ET LE ROMANTISME FRANÇAIS. Musée Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (48-74-95-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 septembre.

BIJOUX, TABLEAUX ET MÉDAILLONS EN CHEVEUX. Donation A. Chanlot. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne) (47-47-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée libre. Jusqu'en octobre.

SUR L'EAU... SOUS L'EAU... Imagination et technique dans la Marine 1680-1730. Archives nationales – Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (42-77-11-30). Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'en décembre.

BLATAS ET L'ÉCOLE DE PARIS. Musée Bourdelle, 16, rue A. Bourdelle (45-48-67-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 septembre.

L'ATELIER DE RAYMOND CORBIN. Sculptures, dessins, médailles. Monnaie de Paris, 11, quai de Conti (43-29-12-48). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 17 h. Jusqu'au 13 septembre.

HISTOIRE DE LA STATUE DE LA LIBERTÉ. Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard (43-20-15-30). Sauf dimanche et jours fériés, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 30 septembre.

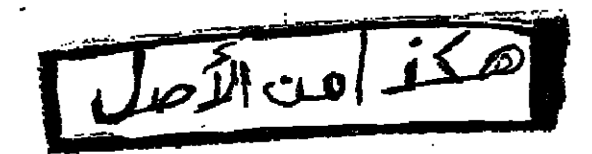
AUTOMATES DU XIXe SIÈCLE. Musée d'instruments de musique mécanique, impasse Berthaud (42-71-99-54). Sam., dim. et jours fériés, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 14 septembre.

Centres culturels

L'USINE ET LA VILLE 1836-1986. 150 ans d'urbanisme. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (46-33-90-36). Sauf dim. et lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 11 octobre.

TRÉSORS D'ART DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE. Collection Wittert. Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 7 septembre.

REGARD SUR LES FRAC. Centre national des arts plastiques, 27, avenue de l'Opéra (42-61-56-16). Sauf sam. et dim., de 12 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 15 septembre.



هكذا من الأصل

Peintures en Corrèze

Les années 60 vues de Meymac

Grâce à la volonté d'un petit nombre d'organisateurs et au soutien progressivement plus important d'une mairie, puis d'une région, Meymac devient un des chefs-lieux de l'art en Limousin.

Meymac, la capitale de l'ovin, le pays des pâturages, apprend à être celui des expositions : miracle. Le temps du *no culture's land* s'achève. Est-ce pour apprendre aux habitants de ces contrées agrestes ce qui se passait à Paris quand il ne se passait encore rien à Meymac, ni à Tulle ni même à Brive que l'exposition de l'abbaye Saint-André se veut un panorama des années 60 ? Plus probablement parce que les souvenirs sont assez proches, et les inimitiés moins vives, vingt après.

La plupart des artistes se prêtent désormais, de bonne grâce, aux exercices rétrospectifs ; appartenir à l'histoire ne leur déplaît pas, quand même cette histoire se défend mal contre la confusion et ne se laisse écrire que par approximations et assimilations. Il faut être clair avant tout chose – et essentiellement simple. Aussi typologie et accrochage sont-ils ici clairs et simples.

L'art en France, entre 1965 et le *début des années 70, se caractériserait*, à suivre la thèse défendue, par son souci de révolution, révolution picturale et révolution *politique*. Deux courants réaliseraient cet idéal de façon distincte : la figuration critique, celle du Salon de la jeune peinture, d'une part ; Supports/Surfaces et ses « compagnons de route » de l'autre. Soit, plus violemment résumé : figuration et abstraction, toutes deux combattantes, toutes deux subversives.

Que la volonté de confondre peinture et critique sociale se lise aussi bien dans les déclarations des uns et des autres, on ne saurait le nier. Le discours contestataire des Malassis, d'Ailland ou de Cueco, qui figure Marx, Freud et Mao dans les plis d'un drapeau rouge jeté sur les pavés, ne le cède ni en virulence ni en conviction aux pétitions et tracts du plus pur léninisme signés de Cane, Devade ou Viallat. Chacun pourfend *l'impérialisme* dit *« yankee »* et proclame l'alliance avec la classe ouvrière.

Inutile de le rappeler : 1968 marque en la matière l'apothéose du mouvement, avant de nourrir mythologies et regrets tout au long de la *décennie suivante. Démontrer*, comme l'accomplit par citations et interviews opportunément choisies le catalogue, que toute avant-garde se croit alors héritière de la flamme sacrée, que tout avant-gardisme esthétique exige sa pratique de la contestation *sociale – faute de quoi*, il demeure *« verbiage et alliance avec la réaction »*, – Supports/Surface *dixit*, – c'est de la sorte indiquer à grands traits les constantes du temps.

C'est aussi prendre les peintres aux mots et tenir pour équivalentes œuvres et tirades. La bonne foi révolutionnaire ne fait pas forcément la bonne peinture : cela se *vérifie* aussi à Meymac. Soutenir que la figuration critique et l'abstraction *« déconstructrice » se révèlent*, en fait, sœurs jumelles contraint à négliger une différence majeure.

C'est que les figuratifs annoncent explicitement la révolution politique sans révolutionner en rien leur art. Et que les non-figuratifs, qui ne se rebellent qu'en paroles contre *l'insupportable société, se montrent* infiniment plus radicaux sur la toile. Et qu'ils doivent leur radicalisme à *leurs prédécesseurs « yankee »*, ceux de l'abstraction new-yorkaise de Pollock et Newman.

Non qu'Erro, Schlosser ou Monimot ignorent l'histoire *récente* : nouveau *réalisme et pop art* les *ont* influencés, ils ne peuvent le cacher. Leurs cadrages de près, leur précision pseudo-photographique, le goût qu'ils manifestent pour les slogans publicitaires, le cinéma, la bande dessinée, leurs sujets triviaux et quotidiens ressemblent à ceux de Wesselman ou de Lichtenstein.

Mais, bien souvent, l'exécution pèche par excès de pesanteur, et peu d'entre eux soutiendraient à leur honneur le parallèle. Il suffit que l'on songe à Martial Raysse, pour ne rien dire de Rauschenberg : aussitôt collages et montages *« contestataires » et « provocants »* cessent de l'être. Les réminiscences du surréalisme et l'intention didactique ligotent l'inspiration, jusqu'à l'asservir à des procédés à peine dignes du réalisme socialiste à la Fougeron.



Erro : « More Production » (1971).

Dans ces conditions, il n'est guère surprenant que les artistes de dix *ans plus jeunes aient condamné* avec la même résolution ces révoltés prématurément vieillis et l'expressionnisme persistant de l'Ecole de Paris. Pas plus que la gestualité stéréotypée des uns, l'imagerie des autres ne pouvait retenir ceux qui avaient entrevu Rothko et Ryman.

Révolutionnaires et rhéteurs, il leur fallait à proprement parler mettre la peinture en pièces pour mieux la *débarrasser des mauvaises habitudes* et des lieux communs. Il leur fallait s'approcher du néant et du *« vide papier que sa blancheur défend »* afin de ne conserver que le nécessaire. Selon les inclinations, ce nécessaire fut couleur – pour Cane et Bioulès, – forme – pour Viallat ou Pincemin – ou composition géométrique – ainsi Rouan et Dezeuze. Matérialistes, dans la mesure où ils entendaient proscrire toute signification et tout émoi et s'en tenir aux seules qualités matérielles de l'œuvre, ils *déclinaient* leurs *fondamentaux* en séries de monochromes ou de bandes verticales.

Regardées de nos jours, ces toiles semblent à bien des égards moins *nihilistes qu'il n'y parut. Cane s'y* devine déjà exubérant et ironique à froid. Bioulés s'y abandonne, malgré la *« théorie »*, *à son immense talent* de coloriste. Les mauves, les verts de ses natures mortes et de ses plus récents paysages, il les possède dès 1970 (1).

Pagès joue déjà de la verticale et du fer noué et Toni Grand se délecte de travailler le bois le plus tordu. La *révolution* prend alors des airs de renaissance, n'ayant été que la période préparatoire qui annonce *une invention* véritablement neuve, celle qui se développe aujourd'hui. La fertilité de Supports/Surfaces *transparaît si souvent que* l'on serait tenté d'y voir un authentique berceau de notre modernité.

PHILIPPE DAGEN.

★ Abbaye Saint-André, Meymac (Corrèze), jusqu'au 28 septembre.

(1) *On peut le vérifier, non loin de* Meymac, à Brive, où Bioulès expose ses œuvres des années 80, jusqu'au 21 septembre.

Nicolas de Staël à Antibes

L'ouverture sur la mer

Ces toiles de Nicolas de Staël, peintes six mois avant son suicide, révèlent sans doute un état de crise mais aussi une recherche nouvelle du créateur.

A Antibes, une exposition Nicolas de Staël réunit une trentaine de peintures réalisées au cours des six mois que le peintre a passés dans l'atelier des remparts, où rompant avec ses proches il s'était installé à l'automne 1954, où, le 16 mars suivant, il rompait avec la vie en plongeant de sa fenêtre. A deux pas du *palais-Musée* Picasso-Grimaldi qui les accueille aujourd'hui.

Cette proximité a du bon. Revoir quelques-uns des derniers de Staël dans leur lumière, commme on dit, ne peut que contribuer à nourrir nos lecteurs. Mais sans doute faut-il se garder des interprétations tentantes qui verseraient un peu trop au compte du tangible, du désespoir et du suicide associé au seul face-à-face vertigineux du peintre avec le ciel et la mer confondus à l'infini. La réalité *de la peinture est là, si proche* et si lointaine de ses motifs apparents et même cachés, si complexe dans sa simplicité conquise à l'arraché contre les violences et les éclats hasardeux d'un temps de crise très productif : trois cent cinquante quatre peintures en six mois.

De Staël à Antibes peint la *mer*, le ciel, le port et les forts dans une brume gris-bleuté, des bateaux qui passent, un vol de mouettes ; ou bien l'atelier, quelques objets qui l'entourent, le chevalet, une carafe, un verre, un pain, une lanterne – son soleil noir des nuits d'insomnie ; ce nu couché au corps bleu plié sous un rouge dramatique, symptomatique, comme les études au fusain de nus debout, du souci que le peintre a de sortir du paysage et de la nature morte ; et ce *Grand concert* relativement inachevé, de mars, avec ses mètres carrés de rouge par brosse large, plaqué, tenu sans faiblesse au-dessus du piano, du violoncelle et des partitions muettes, que conserve le musée d'Antibes (1).

Sa peinture est devenue fluide à l'approche du spectacle mouvant de la mer et des données du monde extérieur qu'il s'emploie à déstabiliser, à déliter, *à fleur de toile*, cassant les contours, vidant les formes, inversant, dédoublant les *images*, tentant *chaque fois* de maintenir un équilibre de tension extrême, fragile, toujours au bord de l'abîme, de l'innommable.

Ce qui sort de ces temps de solitude vraie est inégal, mais précieux, infiniment respectable, dans même les pires des cas, offrant toujours quelque passage *superbe, montrant justement* la fragilité des limites entre le vide et le plein, le ratage et le chef-d'œuvre, la vie et la mort. Question de temps, refus de l'instant, recherche nouvelle pour le peintre d'un espace large, illimité, libre. De méditation. De poète. *Peinture ouverte à tous vents.*

GENEVIÈVE BREERETTE.

(1) Sa mise en dépôt par la famille de l'artiste et plusieurs acquisitions du musée ont permis à Danièle *Giraudy d'ouvrir l'année* dernière une salle permanente de Staël.

★ Nicolas de Staël à Antibes. Septembre 1954 - mars 1955. Musée Picasso. Antibes. Jusqu'au 30 septembre.

EXPOSITIONS

KAREN BLIXEN. Maison du Danemark, 142, Champs-Elysées (47-23-54-20). Tous les jours de 13 h à 19 h. Dimanches et Fêtes, de 15 h à 19 h. Jusqu'au 5 octobre.

DOTREMONT ET LA PEINTURE COBRA. Maison de la poésie, 101, rue Rambuteau (42-36-27-53). Tlj, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 28 septembre.

LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LEUR PROTECTION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE. Orangerie de l'hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (42-74-22-22). Tlj, de 10 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 21 septembre.

BILL REID et la renaissance de l'art des Indiens de la côte du Pacifique. Maison Mansart, 5, rue Payenne (48-87-41-03). Sauf lundi, de 15 h à 19 h. Jusqu'au 14 septembre.

En province

AIX-EN-PROVENCE. Thomas Gleb et sa patrie : la tapisserie. Musée des Tapisseries, 28, place des Martyrs-de-la-Résistance (42-21-05-78). Jusqu'au 15 septembre.

ALBI. Geer Van Velde. Musée Toulouse-Lautrec, Palais de la Berbie (63-54-14-09). Jusqu'au 8 septembre.

ANGERS. Les domaines de Jean-Lurçat. – Musée Jean-Lurçat, quai Arago (41-88-41-06). Jusqu'à la fin décembre.

ANTIBES. Nicolas de Staël. Musée Picasso, château Grimaldi (93-33-67-67). Jusqu'à fin septembre.

AUBUSSON. La tapisserie en France 1945-1985. Musée départemental de la tapisserie, avenue des Lissiers (55-66-33-06). Jusqu'au 5 octobre.

BESANÇON. Albert André, 1869-1954. Rétrospective. Musée des beaux-arts, 1, place de la Révolution (81-81-44-47). Jusqu'au 15 septembre.

BORDEAUX. Gilbert and George. Cape, entrepôt Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 7 septembre.

BOURG-EN-BRESSE. L'oubli afflige la mémoire. Les Anachronistes italiens. Prieuré de Brou, 63, boulevard de Brou (74-22-22-31). Jusqu'au 28 septembre.

CAEN. L'allégorie dans la peinture. La représentation de la Charité au XVII[e] siècle. Musée des beaux-arts, château (31-85-28-63). Jusqu'au 13 octobre.

CANNES. Grands maîtres de la sculpture. Mémoire d'une collection. La Malmaison, 47, La Croisette. Jusqu'au 21 septembre.

CARCASSONNE. Albert Ayme. Paradigmes 1962-1986. Thèmes et variations. Musée des beaux-arts, 1, rue de Verdun (68-37-80-90). Jusqu'au 20 septembre. Les Figurations des années 60 à nos jours. (92 peintres figuratifs.) Les Tours narbonnaises (68-47-80-90). Jusqu'au 14 septembre.

CLUNY. Joan Miro. Œuvre gravé et tapisseries. Ecuries de Saint-Hughes (85-59-05-87). *Jusqu'au 14 septembre.*

COLMAR. Bryen. Musée d'Unterlinden, place d'Unterlinden (89-41-89-23). *Jusqu'au 5 octobre.*

EVREUX. Hans Hartung. Musée de l'ancien Evêché, 6, rue Charles-Corbeau (32-39-34-35). *Jusqu'au 15 septembre.*

GRENOBLE. Kandinsky et le Bauhaus, 1922-1933 ; Musée de peinture, place de Verdun (76-54-09-82). *Jusqu'au 15 septembre.* Sol Lewitt. Wall drawings - General Idea et Ken Lum. Centre national d'art contemporain, magasin site Bouchayer-Viallet, 155, cours Berriat (76-21-95-84). Jusqu'au 25 septembre.

LA ROCHELLE. Jeanclos : le tympan de Saint-Ayoul. Tour Saint-Nicolas (46-41-37-79). Jusqu'à fin octobre.

LE MANS. L'art et le sacré aujourd'hui. Abbaye de l'Epau (43-85-05-84). Jusqu'au 14 septembre.

LYON. Portraitistes lyonnais, 1800-1914. Musée des beaux-arts, 20, place des Terreaux (78-28-07-66). Jusqu'au 15 septembre.

MARSEILLE. Nouvelles acquisitions 1985-1986. Musée des beaux-arts, Palais Longchamp (91-62-21-17). Jusqu'au 22 septembre ; Le choix d'André Dimanche – un éditeur-un artiste. Musée Cantini, 19, rue Grignan (91-54-77-75). Jusqu'au 21 septembre ; Identité Marseille ; DATAR paysages-photographies ; l'Amérique en crise 1935-1942. Centre de la Vieille Charité, 2, rue de la Charité (91-54-77-75). Jusqu'au 29 septembre.

MENTON. Helmut Newton ; Alice Springs. Palais de l'Europe, avenue Boyer (93-57-57-00). Jusqu'au 24 septembre.

MONTAUBAN. Vedova, Saytour, Garcia-Sevilla. Œuvres du FRAC Midi-Pyrénées. Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville (63-63-18-04). Jusqu'au 7 septembre.

MONTPELLIER. Divas, parcours d'un mythe. Musée Fabre, rue Montpelliéret (67-52-84-84). Jusqu'au 14 septembre.

MULHOUSE. Marcelle Cahn, 1895-1981. Thèmes et variations. Musée des beaux-arts, 4, place Guillaume-Tell (89-43-98-11). Jusqu'au 14 septembre. – Biennale européenne de la gravure. Musée français du chemin de fer, 2, rue A.-de-Glehn (89-42-25-67). Jusqu'au 14 septembre.

NANTES. Giuseppe Penone. Musée des beaux-arts, 10, rue Clemenceau (40-74-53-24). Jusqu'au 30 septembre.

NICE. Delacroix : peintures et dessins d'inspiration religieuse. Musée national message biblique Marc Chagall, avenue Docteur-Ménard (93-81-75-75). Jusqu'au 6 octobre. – L'espace abstrait : Hartung. ENAC, 24, avenue *Jean-Médecin* (93-62-18-85). Jusqu'au 30 septembre – Emile Crociani. Musée international d'art naïf A. *Jakovsky, château Sainte-Hélène*, avenue Val-Marie (93-71-78-33). Jusqu'au 30 septembre. – Farhi. Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (93-62-37-11). Jusqu'au 28 septembre. – Tableaux abstraits. Villa Arson, 20, avenue S.-Liegeard (93-84-40-04). Jusqu'au 28 septembre. – Matisse dans la ville : Matisse et les livres. Musée Matisse, 164, avenue des Arènes (93-81-59-57). – Matisse, photographies. Musée Chéret, 33, avenue des Baumettes (93-44-50-72). – Matisse et Tahiti. Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (93-62-12-12). Jusqu'au 30 septembre.

NIMES. Francis Picabia. Rétrospective. Musée des beaux-arts, rue Cité-Foule (66-67-38-21). Jusqu'au 30 septembre.

ORLEANS. Auguste Chabaud. Musée des beaux-arts, 1, place de la République (38-53-39-22). Jusqu'au 13 octobre.

PAU. Quinze années d'acquisitions, 1970-1984. Musée national du château (59-27-36-22). Jusqu'au 12 octobre.

REIMS. Klaus Rinke. Palais du Tau, 2, place du Cardinal-Luçon (26-47-74-39). Jusqu'au 15 septembre.

RENNES. De Bassano à Greuze, peintures françaises et italiennes des XVII[e] et XVIII[e] siècles. Musée des beaux-arts, 20, quai Émile-Zola (99-79-44-16). Jusqu'au 15 septembre.

LES SABLES-D'OLONNE. Philippe Favier. Musée de l'abbaye Sainte-Croix (40-48-22-23). Jusqu'au 14 septembre.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Un musée éphémère : collections privées françaises 1945-1985. Fondation Maeght (93-32-81-63). Jusqu'au 5 octobre.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE. Inauguration Fondation Mario Prassinos. Chapelle Notre-Dame-de-Pitié, hôtel de Sade, hôtel Estrine (90-92-05-22). Jusqu'au 15 octobre.

SAINTES. Piranèse. Eaux-fortes. Musée de l'Echevinage (46-74-20-97). Jusqu'au 27 septembre.

TOULON. Berlin aujourd'hui. Musée de Toulon, 20, boulevard du Général-Leclerc (94-93-15-54). Jusqu'au 7 septembre.

TOURS. Musique de cour. Musée des beaux-arts, 18, place François-Sicard. Jusqu'au 7 septembre. – Maeght : A proximité des poètes. Centre de création contemporaine, rue Racine (47-66-50-00). Jusqu'au 28 septembre.

TROYES. Csaky. Musée d'art moderne, place Saint-Pierre (25-80-57-30). Jusqu'au 15 septembre.

VALENCIENNES. L'Académie de peinture et sculpture à Valenciennes au XVIII[e] siècle. Musée des beaux-arts, boulevard Watteau (27-46-21-09). Jusqu'au 28 septembre.

VILLENEUVE-D'ASCQ. A. Barres et M. Dujardin – R. Frezin – R. Deparis – J. Mayeux – Donation M. Masinot, 1882-1960. Musée d'art moderne, allée du Musée, sortie Château (20-05-42-46). Jusqu'au 21 septembre.

VILLEURBANNE. Collection souvenir. Le Nouveau Musée, 11, rue Docteur-Dolard (78-84-55-10). Jusqu'au 21 septembre.





CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 27 AOUT

16 h, Le Bled, de J. Renoir ; Hommage à Gary Cooper : 19 h, Seven Days Leave, de R. Wallace (v.o.) ; 21 h, La Mission du commandant Rex, de A. de Toth (v.o.).

JEUDI 28 AOUT

L'Affaire Nina B., de R. Siodmak ; Hommage à Gary Cooper : Cape et poignard, de F. Lang (v.o.) ; 21 h, Ceux de Cordura, de R. Rossen (v.f.).

VENDREDI 29 AOUT

Hommage à Gary Cooper : 16 h, Dallas, ville frontière, de S. Heisler ; Dix rue Frederick, de P. Dunne (v.o.) ; 21 h, La Colline des potences, de D. Daves (v.o. s.t.f.).

SAMEDI 30 AOUT

15 h, Les Araignées, de F. Lang ; 17 h, 1er épisode : Le Lac d'or ; 2e épisode : Le Cargo d'esclaves ; Hommage à Gary Cooper : 19 h, The Real Glory, de H. Hathaway (v.o.s.t.f.) ; 21 h, Beau geste, de W. A. Wellman (v.o.).

DIMANCHE 31 AOUT

Cycle : Les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, Le Tourbillon de Paris, de J. Duvivier ; 17 h, Le pavillon brûle, de J. de Baroncelli ; Hommage à Gary Cooper : 19 h, Hollywood boulevard, de R. Florey (v.o.) ; 21 h, Now and Forever, de H. Hathaway (v.o.).

LUNDI 1er SEPTEMBRE

En avant-première : 20 h 30, Le Rayon vert, de E. Rohmer.

MARDI 2 SEPTEMBRE

16 h, Premier de cordée, de L. Daquin ; 19 h, Dynamite, de C. B. de Mille (v.o.) ; 21 h 30, Hommage à Gary Cooper : La Lame nue, de M. Anderson (v.o.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 27 AOUT

15 h, Chevaux de bois, de E. Von Stroheim et R. Julian ; 17 h 15, Good Times Wonderful Times, de L. Rogosin (v.o.) ; 19 h, La Taverne de la Jamaïque, de A. Hitchcock (v.o.).

JEUDI 28 AOUT

15 h, Scènes de la rue, de K. Vidor (v.o.) ; 17 h, Du Sang dans le désert, de A. Mann (v.o.s.t.f) ; 19 h, Les Deux Aventuriers, de R. Walsh (v.o.).

VENDREDI 29 AOUT

15 h, Pages galantes de Boccace, de H. Fregonese (v.f.) ; Les Deux Vérités, de A. Leonviola (v.f.) ; 19 h, La Machine à tuer les méchants de R. Rossellini (v.o.).

SAMEDI 30 AOUT

15 h, Charly, de R. Nelson (v.o.s.t.f.) ; 17 h, A Bigger Splash, de J. Hazan (v.o.s.t.f.) ; 19 h, Le Jeu de la pomme, de V. Chytilova (v.o.s.t.f.) ; 21 h, Renaldo et Clara, de B. Dylan (v.o.s.t.f.).

DIMANCHE 31 AOUT

15 h, Alerte à Singapour, de R. Aldrich (v.o.) ; 17 h, Amère victoire, de N. Ray (v. angl.) ; Ligne rouge 7000, de H. Hawks (v.o.s.t.f.) ; 21 h 15, La Terre, de Y. Chahine (v.o.s.t.f.).

LUNDI 1er SEPTEMBRE

15 h, Le Songe d'une nuit d'été, de M. Reinhardt et W. Dieterle (v.o.) ; 17 h 30, Je suis un criminel, de B. Berkeley (v.o.) ; 19 h 15, La Cinémathèque créatrice présente : Les novateurs du cinéma : Antoinette Sabrier, de G. Dulac.

MARDI 2 SEPTEMBRE

Relâche.

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

ANNE TRISTER (Canadien) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE BONHEUR A ENCORE FRAPPÉ (Fr.) : Utopia (h. sp.), 5e (43-26-84-65).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE CAMP DE L'ENFER (*) (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

CASH-CASH (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

CENT FRANCS L'AMOUR (*) (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; UGC gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE CLAN DE LA CAVERNE DES OURS (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Fauvette, 13e (43-31-56-86).

CLOCK WISE (Brit., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

LE CONTRAT (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

CRAZY FAMILY (Jap., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

DANS LES BRAS DE L'ENFER (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

DROLES D'ESPIONS (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ESCORT GIRL (Br., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ÉTATS D'AME (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

FX, EFFET DE CHOC (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.), Denfert, 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-Français) (v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00).

GINGER ET FRED (It., vo.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

GOD'S COUNTRY (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-25-48-18).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-belge) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

HAVRE (Fr.) Studio 43 (H. sp.), 9e (47-70-63-40).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

KARATÉ KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2) (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Cli. Pathé, 18e (45-22-46-01).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LE MAL PAR LE MAL (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; V.f. Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MAMMAME (Fr.) : 14 Juillet Odéon (Hsp.), 6e (43-26-59-83).

LE MÉTRO DE LA MORT (*) (Brit., v.o.) : Gaité Boulevard, 2e (45-08-96-45).

LE MOME (*) (Fr) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

MONA LISA (*) (Brit.) (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f : Lumière, 9e (42-46-49-07).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien, v.o) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Colisée, 8e (43-59-29-46). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

LE PALTOQUET (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (43-59-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PIRATES (A., v.o.) : George V, 8e (45-42-41-46).

POLTERGEIST (*) (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; VF Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (43-59-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

PYGMÉES (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ROMEO ET JULIETTE (Brit., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

SHORT CIRCUIT (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; VF Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40.

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o. (h.sp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

TEEN WOLF (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).

THE DREAM IS ALIVE (A.), Géode, 19e (42-45-66-00).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

TOUCH OF ZEN (Chinois, v.o.) : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

UN SACRÉ BORDEL (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AMOUR SORCIER (*), film espagnol de Carlos Saura. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40). V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

BEAU TEMPS MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE, film français de Gérard Frot-Coutaz. Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

CORPS ET BIENS, film français de Benoît Jacquot. Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14 Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LE JARDIN D'ENFANTS, film soviétique d'Evgueni Evtouchenko. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

JEAN DE FLORETTE, film français de Claude Berri. Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93 ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé (2 salles), 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair Pathé, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

TROP TARD BALTHAZAR, film français de Philippe Lopez-Curval. Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

UNDER THE CHERRYMOON, film américain de Prince. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

YIDDISH CONNECTION, film français de Paul Boujenah. Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

RUSSIE, ANNÉES 80 (7 films inédits), films soviétiques. 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

Les festivals

W. ALLEN (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56). En alternance : Manhattan, Woody et les Robots ; Zelig ; Comédie érotique d'une nuit d'été ; Tombe les filles et tais-toi ; Broadway Danny Rose ; Guerre et Amour.

J.-L. GODARD, Denfert, 14e (43-21-41-01), lun. 12 h 20 : Détective. Dim. 12 h : Je vous salue Marie ; lun. 16 h : Sauve qui peut la vie ; jeu. 18 h : Masculin-Féminin.

V. MINNELLI (v.o), Action Rive-Gauche, 5e (43-29-44-40), lun. : la Femme modèle ; mer. : le Chevalier des sables ; sam. mar. : la Vie passionnée de Vincent Van Gogh ; jeu. : Comme un torrent ; ven. : Au revoir Charlie ; dim. : Ziegfeld follies.

MONTY PYTHON (v.o.), Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20), mer., ven. : Monty Python, la Vie de Brian ; jeu., dim. : Jabber Wocky ; sam., lun. : Monty Python sacré Graal ; mar. : le Sens de la vie.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60) : jeu., sam., lun. : To be or not to be ; mer., ven., dim., mar. : la Folle Ingénue ; + Action Christine, 6e (43-29-11-30), jeu., lun. : Angel ; ven., mar. : That Uncertain Feeling ; mer., dim. : la Huitième Femme de Barbe-Bleue ; sam. : Sérénade à trois.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07), mer. : Voyage au bout de l'enfer ; jeu. : Brazil ; ven. : Les anges sont pliés en dieux ; sam. : Ginger et Fred ; dim., mar. : 37°2 le matin.

REGARDS SUR LA DANSE (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-80-24-81), mer., ven., dim., le Spectre de la danse ; jeu., lun. : le Tournant de la vie ; sam. : Noces de sang ; mar. : She dance alone. + Courts métrages : le Métier de danseur – Adolescence – Pourvu qu'on ait l'ivresse.

ROHMER Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mer., 15 h 40 : Perceval le Gallois ; jeu., 20 à 20 : Pauline à la plage ; mar., 20 h : les Nuits de la pleine lune ; lun. 15 h 40 : la Femme de l'aviateur ; ven. : 18 h 20 : le Beau Mariage ; sam. : 17 h, lun. : 20 h : Ma nuit chez Maud.

RUSSIE ANNÉES 80 (v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), mer. : le Jour plus long que la nuit ; jeu. : le Défilé des planètes ; ven. : la Nuit trop courte ; sam. : Léon Tolstoï ; dim. : le Voyage du jeune compositeur ; lun. : le Léopard des neiges ; mar. : la Source.

TARKOVSKI (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01) ; jeu., mar., 22 h : Nostalghia ; sam., 14 h : Solaris ; ven, dim., 14 h : Stalker ; sam., 16 h 40 : Andrei Roublev ; mar., 15 h 40 : l'Enfance d'Ivan. – le Rouleau compresseur.

GENE TIERNEY (v.o.), Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07), mar. : l'Aventure de Mme Muir ; jeu. : la Route du tabac ; lun. : Laura ; ven. : les Forbans de la nuit ; dim. : Péché mortel ; sam. : le Château du dragon.

LA TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES (A, v.o. et v.f.) : Espace-Gaîté, 14e (43-27-95-94).

F. TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01), mer., 16 h : l'Argent de poche ; mer., 18 h : la Peau douce ; mer., mar., 14 h, dim., 10 h : Les 400 Coups ; sam., 22 h : Jules et Jim ; dim., 22 h : L'homme qui aimait les femmes ; lun., 14 h : Tirez sur le pianiste ; mar., 12 h : La mariée était en noir.

VIVE LA REPRISE (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : Panique à l'hôtel ; 15 h 20 : Sylvia Scarlett ; 17 h : l'Ange des maudits ; 18 h 35 : Soupçons ; 20 h 20 : Citizen Kane ; 22 h 25 : l'Entreprenant M. Petrov.

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

ALLAN QUATERMAIN ET LES MINES DU ROI SALOMON (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

L'ARBRE AUX SABOTS (It.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

AU CŒUR DE LA NUIT (Brit., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BERLIN AFFAIR (All., v.o.) (*) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

BLASTFIGHTER (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

BONS BAISERS DE RUSSIE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

BUGSY MALONE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (46-22-44-21).

LE CANARDEUR (A., v.o.,) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). V.f. : Rex, Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59).

CENDRILLON (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA CROISÉE DES DESTINS (A., v.o.) : Républic, 11e (48-05-51-33).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

DÉLIVRANCE (A.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

LES ENFANT DU PARADES (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; (v. f.) Maxéville, 9e (47-70-72-86).

L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FILLE DE RYAN (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

GILDA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

GOLDFINGER (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

L'HISTOIRE DE PIERRA (It., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

HUIT ET DEMI (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

IL ÉTAIT UNE FOIS LA RÉVOLUTION (A., v.f.) : Grand Pavois (Hsp), 15e (45-54-46-85).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Ambroise (Hsp), 11e (47-00-89-16).

KAGEMUSHA (Jap.) (v.o.) : Chatelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LUDWIG (It.) (version intégrale) (v.o) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NAZARIN (Mex., v.o.), Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

NOBLESSE OBLIGE (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A.) (*) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

PÉRIL EN LA DEMEURE (Fr.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PIERROT LE FOU (Fr.) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34).

POUR UNE POIGNÉE DE DOLLARS (A., v.f.) : Grand Pavois (Hsp), 15e (45-54-46-85).

LA ROSE TATOUÉE (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

SANS TOIT NI LOI (Fr.) : Studio 43 (9e (47-70-63-40).

SUBWAY (Fr.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TOOTSIE (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

UN SOUPÇON DE VISON (A.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

WILLIE BOY (A., v.o.) : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

Les séances spéciales

AMADEUS (A., vo) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), mer., sam. 19 h, ven. 19 h 30, jeu., dim., lun. 14 h, mar. 21 h + Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 19 h 50.

L'AME SŒUR (Suisse, v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

L'AMOUR A MORT (fr.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), mer. 17 h ; jeu. 16 h ; lun. 18 h.

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), jeu. 17 h ; sam. et mer. 22 h ; lun. 22 h 20.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., jeu., ven., sam., lun. 22 h 20 ; dim. 16 h 45.

LE BAISER DE LA FEMME-ARAIGNÉE (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h + Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) sam. 15 h 40.

BERLIN AFFAIR (*) (All., vo) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 14 h 10.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit, v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), sam., dim., lun., mar. 15 h 45.

CUL-DE-SAC (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 16 h.

CUIRASSÉ POTEMKINE (Sov., muet) : Templiers 3e (42-72-94-56), sam., 15 h 55 ; dim., lun. 13 h 45 ; mar. 19 h.

LA DAME DE SHANGHAI (A., vo) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14). 18 h.

DÉLIVRANCE (A., vo) : Templiers, 3e (42-72-94-56), jeu., ven., sam., lun. 22 h 20.

LES ENFANTS (Fr.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mar., mer. 18 h.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 20 h 15.

KARL MAY (All., vo) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), sam. 12 h 10.

LUDWIG, REQUIEM POUR UN ROI VIERGE (All., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), lun. 17 h 30.

M. LE MAUDIT (All., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), ven., mar. 22 h.

MACARONI (It., v.o.) : Cinoches 6e (46-33-10-82), 13 h 50.

METROPOLIS (All., muet) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), sam. 15 h 30 ; dim. 22 h 30.

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 50.

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), mer., jeu., ven., sam., mar. 16 h.

LE PROCÈS (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

QU'EST-IL ARRIVÉ A BABY JANE ? (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16), jeu. 21 h 40.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 14 h.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio-Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25 + ven., sam. 0 h 25.

RUSTY JAMES (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), ven. 14 h ; dim. 21 h.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15.

THÉORÈME (It., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), mar. 18 h 10 + Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), dim. 20 h.

LES VALSEUSES (*) (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., dim., mar. 22 h 20.

WINIFRED WAGNER (All., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), ven. 16 h.

WITNESS (A., vo) : Rialto, 19e (46-07-87-61), jeu. 21 h, ven., mar. 18 h 40, dim. 18 h 55, lun. 21 h 35.

THEATRE

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

BEAUBOURG (42-77-12-33) (Mar.) Vidéo-musique : tlj. à 13 h, Musiques du Mali, de J.-F. Schiano ; 16 h, Samson et Dalila, de Saint-Saëns ; 19 h, le Messie, de Haendel.

Les autres salles

ANTOINE (42-08-77-71) (D. soir, lun.), 20 h 30, mat. dim., 15 h 30 : Lily et Lily.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (M., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D. soir, lun.) 21 h, mat. sam. 17 h 30, dim. 15 h 30 : Poil de carotte (à partir du 29).

DAUNOU (42-61-69-14) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Au secours, elle me veut.

EDOUARD VII (47-42-57-49) (D.) 20 h 30 : la Répétition (à partir du 2).

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) (D., lun.), 20 h 30 : le Shaga (dern. le 30).

HUCHETTE (43-26-38-99) à 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; à 22 h 30 : la Leçon.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.), I. : 19 h : Simone Weil 1909-1943 ; 20 h 30 : le Rire national (dern. le 30) ; 22 h : l'Amour goût. – Petite Salle, 18 h 30 : Pardon M'sieur Prévert (dern. le 30) ; 20 h : Arlequin, serviteur de deux maîtres (rel. du 2 au 4) ; 22 h 30 : Fantomas, Elysées Chicago.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), (D., L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30 : Mais qui est qui ?

THÉATRE DE L'ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.), 20 h 45, mat. dim. 15 h : l'Escalier (à partir du 2).

TAI THÉATRE (42-78-10-79) (D., L., Ma.), 20 h 30 : l'Ecume des jours (dern. le 30).

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THEATRE SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 : Faisons un rêve.

THEATRE SHAKESPEARE (42-41-81-93), 15 h 30, les ven., sam., dim. : la Mégère apprivoisée.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 20 h 15 : A Star is Beur ; 21 h 30 : Poivre de Cayenne ; 22 h 30 : Mémoire à suivre. Le sam. à 24 h : Phèdre

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h 30 : la Nuit des morts de rire.

Les cafés-théâtres

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (D.), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : L'étoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D., L.), 20 h 15 : D. and J. Memories ; 21 h 30 + sam. 24 h : Nos désirs font désordre.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : Touche pas à mon vote.

Opérettes, comédies musicales

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (L.). à 20 h : Blues à la caisse.

DÉJAZET, TLP (48-87-97-34) (L.) 20 h 30, dim. 16 h : la Petite Boutique des horreurs.

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15), mer., ven., sam. : 14 h 30 ; + ven., sam., à 20 h 30 : dim. à 14 h et 17 h 30 : le Roi du Pacifique (à partir du 29).

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79) (D., L.), 20 h 30 : Lady Day (dern. le 30).

RENAISSANCE (42-08-18-50) (D., Me. soir), 20 h 45, mat. mer. à 15 h : le Capitaine Fracasse.

هكذا من الأصل

FESTIVALS

En région parisienne

PALAISEAU, Ecole polytechnique (49-41-82-00), le 1er à 20 h 30 : X. Lacouture.

VINCENNES, Château (43-28-15-48), les sam., dim., à 18 h 30 : Donjon, mémoire de pierres.

XVIIIe Festival de l'orangerie de Sceaux

(46-60-07-79)

Le 30, à 17 h 30 : Duo Picavet, piano (Mozart, Liszt, Brahms).

Le 31, à 17 h 30 : R. Lowenguth et A. Sabouret, violoncelle et piano (Beethoven).

Banlieues 89 – Fêtes et forts

(45-76-15-50)

Fort de Champigny, ven., sam., 23 h : Nuit tropicale.

Festival estival de Paris

(47-64-90-80)

Auditorium des Halles, le 27 à 18 h 30 : Opus Ensemble, Quatuor Talich (Bartok, Ohana, Debussy).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, le 28 à 20 h 30 : Orchestre national des jeunes des Pays-Bas, dir. A. Gatehouse ; G. Hoffman, violoncelle (Escher, Schumann, Strauss) ; le 29 à 20 h 30 : G. Idenstam, orgue (Widor, Liszt, Bach, Dupré).

Bateaux-mouches, les 30 et 31 à 15 h 30 : Ensemble de trompettes de Paris (Scheidt, Bach, Sheiokov, Brandt, Mendelssohn...).

Eglise Saint-Séverin, le 30 à 20 h 30 : Chœur de chambre de Lyon, dir. B. Tetu (Ingegneri).

Auditorium des Halles, le 1er à 19 h : A. Bylsma, violoncelle, B. Verlet, clavecin (Vivaldi, Bach), le 2 à 18 h 30 : D. Lively, piano (Brahms).

Eglise Saint-Eustache, le 2 à 20 h 30 : Orchestre et chœur de la Philharmonie de Cracovie, dir. K. Penderecki (Penderecki).

Alsace

MULHOUSE, bibliothèque, le 28 à 17 h : Saxomania ; le 29 à 17 h : P. Charial ; le 30 à 17 h : Gourville Jug Band.

Jardins de la Bourse, le 28 à 18 h, Tabasco. A 20 h 30 : Diama et T. Puentès ; le 29 à 18 h : Cedim Pool, Isis Quartet, Meeting Toys, J. Krenker, R. Winson, O. Roulon, J.-G. Charvot ; le 30 à 16 h : Polychromi Circus ; le 31 à 17 h : Concert final.

Aquitaine

MUSIQUE EN COTE BASQUE, (59-26-03-16) :

CIBOURE, église, le 29 à 21 h 15 : Orchestre de Chambre de Stuttgart, Dr. K. Munchinger. (Bach, Vivaldi, Mozart, Dvorak).

SAINT-PEE-SUR-NIVELLE, église, le 30 à 21 h 15 : G. Bacquier (baryton), J.-P. Collard (piano), (Mozart).

SAINT-JEAN-DE-LUZ, église, le 31 à 10 h 30 : Donibaneko Meza, de J. Urteaga. Par l'ensemble des Chorales de la Côte basque, dir. P. Granié.

BIARRITZ, Casino Bellevue, le 3 à 21 h 15 : M. Rudy (piano), Quatuor Artis de Vienne, M. Marder (contrebasse) (Schubert).

DURAS, Festival lyrique et musical (53-83-70-18) : le 28 à 20 h 45 : A. Jorry (violon) – A. David (piano, (Beethoven) ; Château, le 28 à 20 h 45.

Auvergne

LA CHAISE-DIEU, 20e Festival de musique (71-00-01-16) : Salle du Cardinal, le 28 à 16 h : *Academy of St-Martin in the fields* (Bach, Dvorak, Enesco) ; le 29 à 16 h : E. Naoumoff (Stravinski) ; le 30 à 16 h : Quatuor de Tokyo. (Schubert, Beethoven, Debussy).

Abbatiale, le 28 à 21 h : Orchestre et Chœur de la Philharmonie de Cracovie, Dir. T. Strugala. (Fauré, Duruflé) ; le 29 à 21 h : Orchestre et Chœur de la Philharmonie de Cracovie, dir. K. Penderecki (Penderecki) ; le 30 à 16 h : M.-C. Alain, orgue, Orchestre régional d'Auvergne, dir. J.-J. Kantorow. (Haendel, Corrette, Chostakovitch).

Abbatiale, le 30 à 21 h : IXe Symphonie de Beethoven ; le 31 à 11 h : Orchestre et chœur de la Philharmonie de Cracovie, dr. T. Strugala. (Liszt).

Salle du Cardinal, le 31 à 16 h : M. Nordmann, harpe. (Haendel, Bach, Pescetti...).

Chapelle des pénitents, le 31 à 16 h : B. Hoffmann, harpe. (Bach, Gluck, Mozart...).

Abbatiale, le 31 à 21 h : E. Naoumoff, piano. Orchestre de la Résidence de La Haye, dir. H. Vonk. (Debussy, Liszt, Stravinski).

Salle du Cardinal, le 1er à 16 h : Trio baroque.

Abbatiale, le 1er à 21 h : H. Szeryng, violon. Orchestre de la Résidence de La Haye, dir. A. Lombard. (Stravinski, Tchaïkovski) ; le 2 à 15 h 30 : G. Cziffra, piano (Liszt) ; le 2 à 21 h 15 : A. Weissenberg, piano. Orchestre de la Résidence de La Haye, dir. A. Lombard. (Berlioz, Beethoven).

HERISSON-CHATELOY, église, le 31 à 17 h : Trio Tchaïkovski (Mozart, Schubert, Beethoven)

Bourgogne

ANOST, chapiteau, les 30, 31 à 15 h : Journée de la vielle.

DIJON, Parc des Sports, le 31 à 15 h : Parades fanfares en costumes historiques.

Grand Théâtre, les 2, 3 à 20 h 45 : Gala folklorique avec plusieurs groupes étrangers.

Bretagne

FOUGÈRES, 10e Festival international du Livre Vivant (99-94-12-20) : Château, les 28, 29, 30, 31 à 21 h 30 : Le Capitaine Fracasse, de T. Gautier. Mise en scène de M. Philippe.

Centre

CHARTRES, cathédrale, le 31 à 17 h : F. Espinasse. (Tournemire, Messiaen, Alain...)

GARGILESSE, Festival d'été (54-47-83-11) : Eglise romane, le 28 à 15 h : Concert des élèves de l'Académie internationale d'été ; le 29 à 21 h : Camera NOP (Brahms, Mozart) ; le 30 à 18 h : G. Herbet, harpe (Parish-Alvars-Field...). A 20 h 30 : G. Herbet et F. Lechevin Gangloff, orgue ; le 31 à 16 h : M.-C. Jamet (harpe), G. Caussé (alto), (Hansen, Bach, Schubert).

VALENÇAY, Château, les 29 et 30, à 20 h 45 : la Reine Margot, d'après A. Dumas.

Champagne-Ardenne

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, salle Nevers, le 30 à 17 h : Le Paquet Magique, marionnettes.

Place Ducale, le 31 à 16 h : idem.

REIMS, Intérieur cathédrale, les vendredi, samedi à 22 h : Cathédrale des sacres ; Extérieur cathédrale, les vendredi, samedi à 23 h 15 : Cathédrale de lumière.

Franche-Comté

BESANÇON, trente-neuvième Festival de musique de Besançon et de Franche-Comté (81-80-73-26) : Théâtre municipal, les 30, 31, 1er, 2 à 14 h 30 et 20 h : 36e concours international des jeunes chefs d'orchestre.

Petit Kursaal, les 31, 1er, 2, 3, à 17 h 30 : L. Cabasso, piano. (Haydn, Schumann, Prokoviev).

Languedoc-Roussillon

LAMALOU-LES-BAINS, Festival d'opérettes (67-95-67-35) : Théâtre du Casino, les 29, 30, 31 à 21 h : Méditerranée, de F. Lopez ; le 3 à 21 h : Comtesse Maritza, d'EH. Kalman.

SAINT-GUILHEM LE DESERT, quinzième saison musicale (67-63-14-99) : Eglise romane, le 30 à 21 h 15 : G. Leonhardt, clavecin (D'Anglebert, Buxtehude, Böhm).

Midi-Pyrénées

SYLVANES, Abbaye, le 29 à 21 h : G. Davenport (baryton), (Mozart, Schumann, Ravel...).

TOULOUSE, Cloître des Jacobins, le 2 à 21 h : V. Perlemuter. (Ravel, Chopin).

Deuxièmes Rencontres européennes de la danse (61-59-36-75) : Le 28, soirée J. Russillo juniors. Le 29 : Gala européen des Etoiles 1986.

Normandie

AVRANCHES, Théâtre municipal, le 26 à 21 h : Feinstein-Trio de Korbach (Mozart, Mendelssohn, Smetana).

BAGNOLES-DE-L'ORNE, Festival de musique folk (33-37-84-59) : le 30 à 14 h : Long John Silver ; à 16 h : Rosina de peira a Martina. (Chants occitans) ; à 18 h : Mevlana (Turquie) ; à 21 h : Café-Charbon (Auvergne) ; à 22 h 30 : Tradition du goût. (Poitou) ; à 24 h : Bal, avec Café-Charbon ; le 31 à 14 h : Beau temps sur la province (Centre) ; à 15 h 30 : Compagnie du Bonsoir ; à 17 h : Vermenton-Plage (Louisiane).

SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY (32-59-90-89) : Moulin d'Andé, le 30 à 17 h : Fête de la musique.

Pays de la Loire

VAL GRANGEANT (77-34-12-00) : Château, les 29-30 à 21 h 30 : spectacle vivant.

Provence - Côte d'Azur

AIX-EN-PROVENCE, Eglise St. J.-Baptiste, le 29 à 21 h : A. Clayette, B. Tramier. (Flûte, clavecin). (Bach).

BIOT, église, le 30 à 18 h : Concert des stagiaires de la session musicale.

BONIFACIO, Festival de musique, (95-73-03-48) : Pied de la Citadelle, le 1er à 21 h : E. Rondo, J.-P. Poletti ; le 2 à 21 h : J.-P. Rampal, Orchestre F. Liszt de Budapest ; le 3 à 21 h : P. Fontanarosa, M. Nordmann, Orchestre F. Liszt de Budapest.

GOULT, église, le 28, à 21 h : Ensemble instrumental « Europe Galante ». (Quantz, Vivaldi, Bach).

LAMBESC, Château d'Aygnebelle, les 29, 30 à 21 h : Histoire et légendes de Provence. Texte de J.-F. Demanga. Mise en scène C. Arjuna et J.-F. Demanga.

MANOSQUE, église Saint-Sauveur, le 29 à 21 h : Musica, Poetica.

MAZAUGUES, Théâtre de Verdure, le 29 à 21 h : P. Badura-Skoda, piano. (Mozart-Schumann, Chopin...).

MENTON, trente-septième Festival de Musique de Chambre (93-57-87-87) : Parvis Saint-Michel, le 29 à 21 h 30 : B. Hendricks (soprano), Y. Egorov (piano). (Schumann, Liszt, Rachmaninov) ; le 31 à 21 h 30 : English Chamber Orchestra, dir. S. Accardo. (Bach, Vivaldi).

PEILLE, église, le 28 à 21 h 15 : Concert de guitares.

SAINT-MAXIMIN, chapelle du Couvent, les 28, 29, 30, 31 à 21 h Liszt, précurseur d'un langage pianistique. (De Liszt à Boulez).

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE, collégiale Saint-Martin, le 30, à 17 h 30 : Orgue en liberté. (De Grigny).

SAINTES-MARIES-DE-LA-MER, Théâtre du Vaccarès, le 31 à 21 h 35 : Soirée music-hall.

ROUSSILLON, église, le 30 à 21 h : A. Clayette, B. Tramier (flûte-clavecin). (Bach).

Rhône - Alpes

ANNONAY (73-34-85-03) : Château des Célestins, le 28 : Les Octaves ; le 29 : L. Beausonge ; le 30 : Sapho.

CHAMBÉRY, Buisson-rond, le 29 à 20 h 30 : Accordéonistes de Chambéry et du Sud-Est, dir. A. Thépaz.

SAINT-ÉGRÈVE (76-75-28-68), château de Rochepleine, sauf le lundi : Chroniques des années de lumière, jusqu'au 30.

SUZE-LA-ROUSSE, château, le 28, à 21 h 30 : Folkoumastique.

La sélection « Festival de France » a été réalisée par Camera-presse

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 27 AOUT

Sainte-Chapelle, 8 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris (monodies et polyphonies au Moyen Age, musique espagnole du XVIe siècle, musique française des XVIIe et XVIIIe) (+ le 30).

JEUDI 28 AOUT

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris (Chanson poétique française au Moyen Age, Shakespeare et la musique élisabéthaine, danceries et airs de la Cour des XVIe et XVIIe siècles) (+ le 1er).

VENDREDI 29 AOUT

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris (Art de Guillaume Machaut, âge d'or de la musique espagnole, John Dowland) (+ le 2).

SAMEDI 30 AOUT

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : voir le 27.

DIMANCHE 31 AOUT

Notre-Dame, 17 h 45 : C. de Zeeuw (Fastes et triomphe de l'orgue français de la Révolution à l'Empire : Couperin, Benaut, Lasceux).

LUNDI 1er SEPTEMBRE

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : voir le 28.

MARDI 2 SEPTEMBRE

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : voir le 29.

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALE, (42-33-37-71), 23 h, jusqu'au 31 : M. Ferrera Quartet.

BILBOQUET (45-48-81-84), 20 h 30 : Coco Verde (dern. le 30).

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30, le 27 : J. Lacroix Jazz orchestra ; du 28 au 31 : P. Neighbour Quintet ; les 1er, 2 : R. Guérin Big Band.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h 30 : Kassiry et son orchestre (dern. le 30). Le mar. : soirée Zouk.

CIRQUE D'HIVER (47-00-12-25), le 30 à 22 h : Images, les Avions, P. Rod, K. Lazlo, E. Medeiros, M. Farmer, B. Bentley, M. Brown.

EXCALIBUR, le 29 à 23 h : T. Nighter's Team.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : Stark Quartet (dern. le 30) ; à partir du 2 : Sexteto Tango de Buenos Aires.

MÉRIDIEN, (47-58-12-30), 22 h : M. Maria (dern. le 6).

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : J. Doudelle (dern. le 27) ; les 28, 29, 30 : E. Hussenot ; le dim. : A. Marcais.

MONTANA (45-48-93-08) (D.), 20 h 30 : R. Urtregger, R. Galeazzi (dern. le 30).

NEW MORNING (45-23-51-41), le 2, 21 h 30 : Tribute to Thelonius Monk et J. Hendrick ; ven., sam. : Fiesta Latina (dern. le 30).

PETIT OPPORTUN (42-26-01-36) (Me.), 23 h, du 27 au 2 : C. Tissendier, M. Delakian, J. Etève, B. Rabaud, P.-Y. Sorin, F. Landet.

LA PINTE (43-26-26-15), 21 h 30, du 28 au 30 : Quartet J. Vigot ; les 1er, 2 : Plan Orsec.

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30, le 27 : P. Neighbour Quintet ; les 28, 29, 30 : J. Lacroix Jazz Orchestra ; Whoopee Makers et B. Lecroart (à partir du 2).

SUNSET (42-61-46-60), 23 h, du 27 au 2 septembre : M. Ducret Trio.

TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (42-33-58-37) (D., L.), 22 h + ven. et sam. à 24 h : O. Piro Quintet ; les 27, 28, à 19 h : R. Anssel et D. Estrada.

Music-hall

LUCERNAIRE (45-44-57-34), à 20 h : C. Venco chante Boris Vian.

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D.), à 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

Danse

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), (D. soir, lun.) 20 h 45, dim. 17 h : le *Testament de Carnaval*.

MAIRIE DU IVe (42-78-60-56), place Baudoyer, les ven., sam., dim., à 21 h : Ballets historiques du Marais.

PARIS EN VISITES

JEUDI 28 AOUT

« La basilique Saint-Denis », 14 h 30, portail, entrée (Mme Henri).

« Le musée des Thermes et l'hôtel de Cluny », 15 heures, 6, place P.-Painlevé (Mme Vermeersch).

« L'Opéra », 15 heures, devant entrée (M. Ragueneau).

« Le musée Picasso », 11 heures, 5, rue de Thorigny (M. Ch. Lasnier).

« L'Opéra et son musée », 15 heures, haut des marches gauche (AITC).

« Notre-Dame et l'art gothique », 14 h 30, devant le portail central (Ch. Merle).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures et 11 h 30, entrée principale, et « De Haussmann à la Castiglione : le Second Empire au Père-Lachaise », 14 h 45, entrée principale (V. de Langlade).

« La place Vendôme à l'époque de Mme de Pompadour, l'histoire de la foire Saint-Ovide », 15 heures, sortie métro Tuileries (I. Hauller).

« Moulins et vieux villages de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Flâneries).

« *Les fastueux salons de l'hôtel de Lauzun* », 14 h 15, métro Pont-Marie (M. Banassat).

« Les salons de réception de l'Hôtel de Ville », 14 h 20, métro Hôtel-de-Ville, *rue Lobau, tél. la veille* 42-57-06-77 (Arts et curiosités de Paris).

« La place de l'Etoile et l'Arc de triomphe », 15 heures, Arc de triomphe, et « Delacroix chez lui, son jardin, *son atelier* », *15 heures, 6, place* Furstenberg (Paris et son histoire).

« Le vieux quartier Saint-Merri-Quincampoix », 15 heures, parvis Hôtel de Ville, devant poste (G. Botteau).

« Du cloître des Billettes aux Blancs-Manteaux », 14 h 30, 24, rue des Archives (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Hôtels célèbres du Marais », 21 h 15, métro Saint-Paul (Lutèce).

« Du Bazar de la charité à Notre-Dame-de-Consolation », 15 heures, 23, rue Jean-Goujon (Mme Zujovic).

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 27 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Feuilleton : Tous en boîte.
3e épisode : Jouons Français. Avec Jean-Pierre Sentier et Gaëlle Legrand.
Comédie en principe faite pour rire. Mais les gags se suivent et se ressemblent.

21 h 30 Théâtre : Bajazet.
Tragédie en cinq actes de Racine. Mise en scène : Jean Leuvrais ; Réalisation : Pierre Cavassilas ; avec Odette Barrois, Jean-François Garreaud ; Jean Leuvrais ; Georges Teran ; Christiane Carpentier, Nita Klein ; Silvia Monfort.
En différé du Festival du Frioul.

23 h 15 « 36 » photos de vacances.

23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

Jeudi matin 28 août à 9 h sur Antenne 2
MENTHE A L'EAU
produit par
Les Mutuelles Assurances Élèves
Film suivi d'un concours national 300 000 F de prix dont un voyage au Mexique.

20 h 35 Téléfilm : Mademoiselle B.
D'après le roman de Maurice Pons, réal. Bernard Queysanne. Avec Jean-Baptiste Thierrée, Claude Avril, André Weber, Marc Fayolle...
Un écrivain enquête sur l'énigme d'une femme qui, dit-on, pousserait les hommes à la mort. La police conclut au suicide des victimes, mais la rumeur persiste, et l'étrange pouvoir de cette « criminelle » fascine le romancier.
Le sujet du film, selon Bernard Queysanne, « c'est en fait l'angoisse de cet homme qui focalise un mythe à partir de rumeurs, d'accidents successifs provoquant des morts violentes ». *Hélas !, les bonnes intentions ne suffisent pas. On n'y croit guère et on s'ennuie. Un accident dans la carrière du talentueux réalisateur de* Un homme qui dort *et de* Diane Lanster.

22 h Sport : Athlétisme.
Championnats d'Europe à Stuttgart.
Finales de la longueur dames, du javelot hommes, des 100 m hommes et dames, demi-finales du 800 m hommes et dames, du 400 m haies hommes, du 400 m dames.

23 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Variétés : Gala Music Awards.
Gala international enregistré au grand auditorium du Palais des festivals de Cannes, à l'occasion du MIDEM 86, réal. R. Pradine. Avec Pino Danieli, Rita Mitsuko, Madonna, le groupe Ha Ha, Bruce Springsteen, Gilbert Montagné et Bonnie Tyler.

21 h 30 Thalassa.
De Georges Pernoud.
Le tour des planches.
« Thalassa » a pour la première fois suivi de bout en bout le Tour de France des planches à voile 1986, qui a vu s'affronter, fin juillet-début août, les meilleurs planchistes du monde.

22 h 10 Journal.

22 h 35 Cinéma : Mourir à trente ans. ■
Film de Romain Goupil (1982).
▶ *Ce film, qui retrace la vie de Michel Recanati, ami du metteur en scène, a obtenu la Caméra d'or au Festival de Cannes 1982.*

CANAL PLUS

20 h 05, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 21 h, Cinéma : New York, 2 heures du matin □ film africain d'Abel Fran (1984) ; 22 h 40, Cinéma : Parole de flic ■ film français de José Pinheiro. Avec A. Delon, J. Perrin, F. Gélin (1985) ; 0 h 15, Cinéma : Les fantasmes de Mme Jordan ■■ film érotique suédois de Susan Makavejev (1981) ; 1 h 50, Feuilleton : Lili, petit à petit ; 2 h 40, Musique.

LA « 5 »

18 h, Tennis : Flushing-Meadow ; 21 h 30, Série : L'inspecteur Derrick ; 22 h 20, Série : Star Trek ; 23 h 15, Magazine scientifique : Big Bang ; 0 h 20, Série : Riptide.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, Système 6 ; 18 h, Système 6. Avec Michel Berger (rediff.) ; 19 h, NRJ 6. Avec Level 42 ; 20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 (rediff.) ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Le roman du cinéma.
21 h 00 L'épopée de la France libre.
22 h 10 Jacques Prévert.
22 h 30 Musique : Festival de piano de La Roque-d'Anthéron : Alicia de Larrocha (œuvres de Beethoven et Albeniz).
0 h 05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

19 h 05 Concert donné le 2 août au Festival de Bayreuth : les Maîtres chanteurs de Nuremberg, de Richard Wagner, par les chœurs et orchestre du Festival, dir. Horst Stein, chef des chœurs, Norbert Balatsch ; solistes, B. Weikl, M. Schenk, M. Egel, K. Schreibmayer, H. Prey, J. Vermeersch...
24 h 00 Les soirées de France-Musique.

Jeudi 28 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

14 h 45 Scoop à la Une. (rediff.).
Invité : Christophe Lambert.

15 h 35 Quarté à Vincennes.

15 h 45 Croque-vacances.
Rémi ; When Funny where Funnies ; l'invité d'Isidore et de Clémentine : André Giret ; Toffsy ; crack-vacances ; Jack Holborn ; variétés : François Valéry.

17 h 20 Boîte à mots (suite).

17 h 25 Histoires insolites : Une invitation à la chasse.
D'après l'œuvre de Georges Hitchcock, réal. de Claude Chabrol, avec J.-L. Maury, M. Von Trotta, H. Attal, D. Zardi.

18 h 25 Mini-journal, pour les jeunes.

18 h 35 Feuilleton : *Danse avec moi* (rediff.).

19 h 10 La vie des Botes.

19 h 40 Le masque et les plumes.

20 h Journal.

20 h 35 Série : L'homme à poigne.
Réal. W. Staudte, avec S. Kinser, J. Ansotti, T. Borse, D. Alegria.
Sixième épisode.

21 h 30 Documentaire : Etat de guerre, Nicaragua.
▶ De Sylvie Blum et Carmen Castillo.

22 h 25 Hommage à Anthony Tudor.
Spectacle de ballets du Théâtre national de l'Opéra de Paris, *enregistré salle Favart. Réal. Roland Coste.*
Jardin aux lilas. Musique Ernest Chausson ; chorégraphie Anthony Tudor.
Avec Y. Stephant, K. Averty, M. Denard, O. Patey.
Dark Elegies. Musique Gustav Mahler. Chorégraphie *Anthony Tudor. Avec Ludwig Baumann (baryton).* W. Piollet, J. Guizerix, K. Averty, I. Guérin, O. Patey et L. Hilaire.

22 h 55 36, photos de vacances.

23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

14 h 20 Documentaire : L'art au quotidien.
Petits échos de la mode.
Réal. Marianne Gosset (rediff.).
Balade en compagnie de ceux qui font la mode, celle de la rue, qui inspire les créateurs, fixe les « looks », définit l'air du temps.

15 h 15 Sports été.
La Patrouille de France.
Athlétisme : championnats d'Europe (finales du disque dames, de la hauteur dames, du 400 m dames ; demi-finales du 400 m hommes).

18 h 25 Série : Capitol.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
d'Armand Jammot.
Présenté par Patrice Laffont.

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Affaire suivante.
Avec Jean-Pierre Foucault, Jacques Mailhot, Maurice Horgues, Jean Lefebvre, Jacques Balutin.
Invité : Michel Delpech.

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : Mélodie en sous-sol ■
Film d'Henri Verneuil, scénario d'Albert Simonin, dialogues de Michel Audiard (1963). Avec Jean Gabin, Alain Delon, Viviane Romance, Carla Marlier, Maurice Biraud.
La première rencontre de Gabin et Delon : le vieux truand et le jeune voyou... Un classique.

22 h 35 Sport : Athlétisme.
Championnats d'Europe à Stuttgart.
Deux grandes finales masculines, celles du 800 m et du 400 m haies, auxquelles s'ajoutent notamment les finales du poids hommes, du 800 m dames, du décathlon, et les demi-finales du 200 m hommes et dames.

23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h 30 Série : Cheval mon ami.

18 h Feuilleton : Paul Gauguin.
Scénario de Gilles Durieux, réal. Roger Pigaut. Avec Maurice Barrier, Anne Lonnberg, Pierre Lafont, Lisbeth Heulle, Edouard Niermans, Gérard Benner, Bernard Broca, Edith Schultze-Westrum.
Quatrième épisode.

19 h Le 19-20 de l'information.

19 h 12 Juste ciel, petit horoscope.

19 h 15 Actualités régionales.

19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.

20 h 5 Les nouveaux jeux de 20 heures, à Agen.

20 h 35 Cinéma : L'amour en fuite. ■
Film de François Truffaut (1978). Avec Jean-Pierre Léaud, Marie-France Pisier, Claude Jade, Dorothée...
Dernier volet des aventures d'Antoine Doinel, le héros des 400 coups, finalement assimilé au metteur en scène. Après son divorce, Doinel retrouve d'anciennes amies et s'engage dans une balade nostalgique et sentimentale. Toujours le ton Truffaut, à la fois grave et léger.

22 h 05 Soir 3.

22 h 30 Contes d'Italie.
Hiver de malade, d'Alberto Moravia. Réal. Carlo Lizzani. Avec D. Cundari, G. Giudelli, D. Guzzi, J.-P. Leroux, Cl. Gatto, V. Zephichal, M. Grazia Cipriani.
Cette nouvelle autobiographique est la description minutieuse des pulsions secrètes d'un jeune homme de dix-sept ans, condamné à une longue cure pour guérir d'une maladie des articulations.

23 h 30 Prélude à la nuit.
Fantasiestücke, de Robert Schumann, interprété par Philippe Bary, violoncelle, et Véronique Roux, piano.

CANAL PLUS

14 h, Cinéma : Diesel ■ film français de Robert Kramer. Avec G. Klein, A. Soral, R. Bohringer, N. Arestrup (1985) ; 15 h 20, Cinéma : The Rose ■■ film américain de Mark Ridell. Avec B. Midler, A. Bates (1979) ; 18 h, Série : Dancin'Days ; 18 h 35, Top 50 ; 19 h 05, Série : Rawhide ; 20 h, Les Triplés ; 20 h 05, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 20 h 30, Cinéma : No man's land ■■ film suisse d'Alain Tanner. Avec H. Quester, M. Mézières (1985) ; 22 h 25, Cinéma : Témoin indésirable ■ film anglais de Desmond Davis. Avec C. Plummer, F. Dunaway (1984) ; 23 h 50, Cinéma : Histoire d'O n° 2 □ film français d'Eric Rochat. Avec S. Wey, M. de Bias (1984) ; 1 h 35, Série : Espion à la mode.

LA « 5 »

De 7 h 45 à 18 h, Rediffusions : 7 h 45, 11 h 30 15 h 10, Série : Star Trek ; 8 h 35, 12 h 20, Magazine scientifique : Big Bang ; 9 h 30, 13 h 15, 16 h 05, Série : L'inspecteur Derrick ; 10 h 35, 14 h 20, 17 h 10, Série : Riptide ; 18 h, Tennis : Flushing-Meadow ; 21 h 30, Magazine musical : Cinq sur cinq ; 22 h 20, Série : Star Trek ; 23 h 15, Série : Kojak ; 0 h 20, Série : Chips ; de 1 h à 2 h 50, Rediffusions ; 1 h, Magazine musical : Cinq sur cinq ; 1 h 55, Série : Star Trek.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, Système 6 ; 18 h, Système 6 avec Indochine (rediff.) ; 19 h, NRJ 6 avec Spagna ; 20 h, Tonic 6 ; 22 h, NRJ 6 (rediff.) ; 23 h, Profil 6, avec Eurythmics ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 *Le roman du cinéma.*
21 h 00 L'épopée de la France libre.
22 h 10 Jacques Prévert.
22 h 30 Musique : Festival de piano de La Roque-d'Anthéron : Staffan Scheja (œuvres de Nielsen, Stenhammar et Grieg).
0 h 05 Du jour au lendemain.

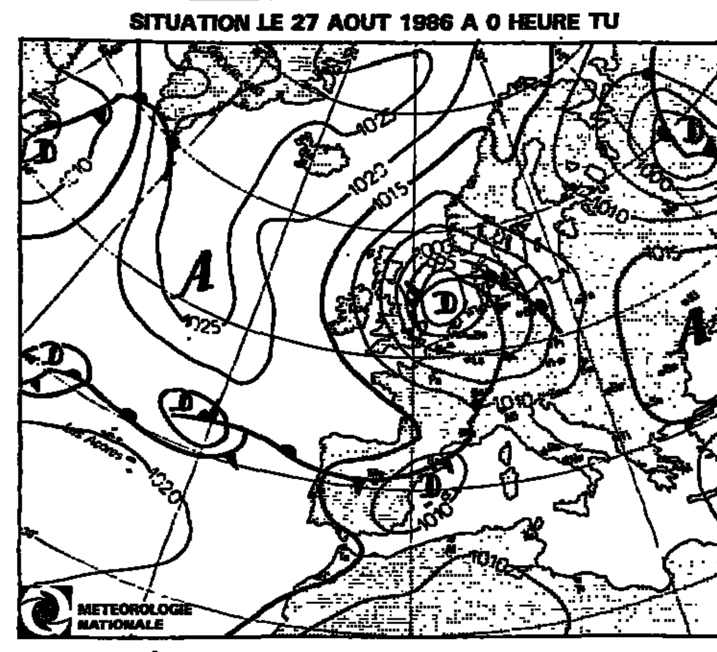
FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert en direct de l'église Saint-Germain-des-Prés ; Sinfonia in Memoriam Maurice Ravel, de Robert Escher ; Concerto pour violoncelle et orchestre en la mineur, op. 129, de Robert Schumann ; Une vie de héros, poème symphonique, op. 40, de Richard Strauss, par l'Orchestre national des jeunes des Pays-Bas. Dir. Adam Gatehouse ; soliste, Gary Hoffman, violoncelle.
23 h 00 Les soirées de France-Musique.

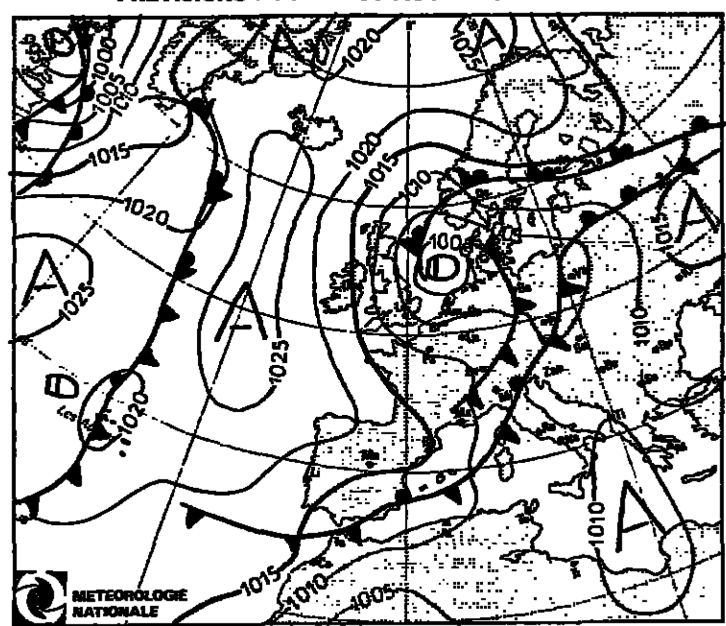
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 27 AOUT 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 29 AOUT A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 27 août à 0 heure et le jeudi 28 août à minuit.

Evolution générale

La dépression de la mer du Nord engendrant le temps instable et encore venté de mercredi commencera à se combler jeudi. Mais elle dirigera toujours de l'air frais et instable sur le pays.

Jeudi, la journée sera encore très médiocre.

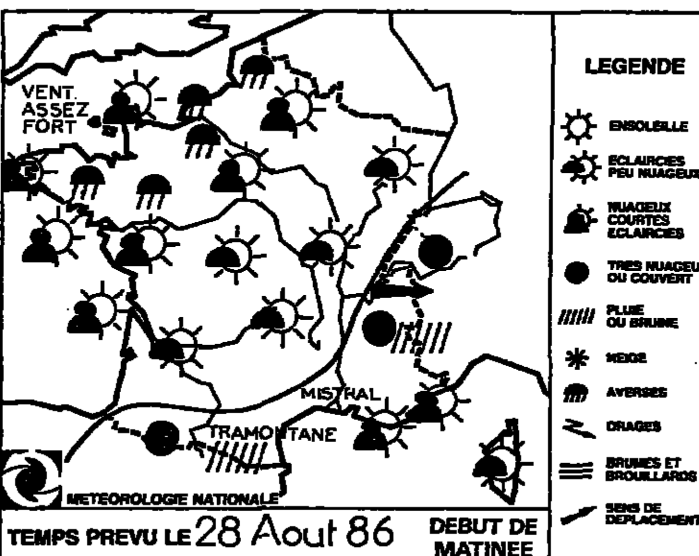
Un front froid ondulera le matin des Pyrénées au Languedoc, aux Alpes et à la Provence, apportant un ciel très nuageux à couvert et, sur les Pyrénées orientales et sur l'est des Alpes, des pluies orageuses. Puis cette masse nuageuse se décalera à l'est du Rhône, donnant des pluies orageuses localement assez fortes sur l'est des Alpes, la Côte d'Azur et la Corse. Mistral et tramontane, modérés le matin, se renforceront l'après-midi.

Ailleurs, le ciel sera variable avec une prédominance des nuages et des averses. Le matin, celles-ci se produiront surtout dans le Nord-Ouest. L'après-midi, elles deviendront localement orageuses et accompagnées de grêle, tandis que le ciel sera plus chargé en Picardie. Sur les Pyrénées, les averses tomberont sous forme de neige à partir de 1 800 mètres.

En Manche, le vent de nord-ouest en Bretagne à ouest près de la Somme s'atténuera en devenant modéré.

Les minima seront de 16 à 18 degrés sur le pourtour méditerranéen, 12 à 15 degrés de l'Aquitaine aux Alpes, 8 à 12 degrés ailleurs, localement 6 à 7 degrés de la Bretagne intérieure à la Vendée.

Les maxima atteindront 11 à 12 degrés en Bretagne, 17 à 20 degrés du Nord-Est au Centre-Est et au Sud-Ouest, 14 à 17 degrés du Nord au Bassin parisien et au Centre, 21 à 24 degrés des Alpes au Languedoc, 26 à 28 degrés de la Provence à la Corse.



TEMPÉRATURES maxima - minima — Valeurs extrêmes relevées entre le 26-8-1986 à 6 h TU et le 27-8-1986 à 6 h TU — **Temps observé** le 27-8-1986 à 6 heures TU

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	27	18	P
BIARRITZ	23	15	C
BORDEAUX	21	10	C
BOURGES	21	12	C
BREST	13	8	N
CAEN	14	11	S
CHERBOURG	13	11	N
CLERMONT-FERR.	27	10	C
DIJON	23	12	N
GRENOBLE St-M-H	16	15	C
LILLE	18	12	P
LIMOGES	18	9	N
LYON	26	15	N
MARSEILLE-MAR.	25	18	P
NANCY	23	12	N
NANTES	18	10	N
NICE	25	18	N
PARIS-MONTS.	17	13	C
PAU	25	14	C
PERPIGNAN	30	16	C
RENNES	15	9	S
ST-ÉTIENNE	27	10	N
STRASBOURG	24	13	C
TOURS	19	11	C
TOULOUSE	28	15	C
POINTE-A-P.	32	26	A

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	32	9	S
AMSTERDAM	21	13	A
ATHÈNES	32	22	S
BANGKOK	31	25	C
BARCELONE	29	20	N
BELGRADE	25	13	S
BERLIN	17	13	P
BRUXELLES	19	12	P
LE CAIRE	37	15	S
COPENHAGUE	17	13	P
DAKAR	30	24	N
DELHI	32	26	S
DJERBA	31	23	S
GENÈVE	23	13	C
HONGKONG	32	27	N
ISTANBUL	26	21	N
JÉRUSALEM	27	15	S
LISBONNE	25	16	S
LONDRES	17	9	S
LOS ANGELES	24	17	S
LUXEMBOURG	19	10	A
MADRID	30	16	S
MARRAKECH	39	21	S
MEXICO	25	13	B
MILAN	25	18	A
MONTRÉAL	24	10	C
MOSCOU	15	9	C
NAIROBI	28	15	N
NEW-YORK	25	18	C
OSLO	16	9	C
PALMA-DE-MAL.	30	23	N
PÉKIN	31	21	S
RIO-DE-JANEIRO	23	22	C
ROME	28	17	S
SINGAPOUR	29	27	O
STOCKHOLM	14	4	N
SYDNEY	18	13	S
TOKYO	31	25	S
TUNIS	32	22	S
VARSOVIE	20	12	C
VENISE	25	18	N
VIENNE	25	14	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4300

HORIZONTALEMENT

I. Moyens... suffisants. – II. Etre d'une humeur de dogue. Progresse. – III. Couche de glace. A bout. – IV. Se montre donc plus coulant après avoir passé un savon. – V. Une manière de faire du plat à l'italienne. – VI. Pratiques. Grand fleuve. Coin d'atlas. – VII. En Asie. A toujours un côté bête même si elle est humaine. – VIII. Moyen d'expression. – IX. Dessus de lit. Bien « repassé ». – X. Article étranger. Pot de vin qui est un pot divin. – XI. Instrument à percussion antique. Pratiques.

VERTICALEMENT

1. Peuvent être détachées mais sont toujours vigilantes. – 2. Fait donc tomber. Eau. – 3. Témoignages d'attention. Abréviation. – 4. Manque de cœur. Forme d'avoir. – 5. Ame sans cœur. Se faire mal voir. – 6. Moitié de garçon. Note. Démonstratif. – 7. Un malheur ou un grand bonheur.– 8. Première mondiale. Un bon atout pour la coupe. – 9. Possessif. Ne résistent pas à l'attrait de l'aventure.

Solution du problème n° 4299

Horizontalement

I. Auricule. – II. Utopiques. – III. Riser. Iso. – IV. Ili. EC. Tu. – V. Ciel. Unir. – VI. Utrillo. – VII. Lei. Otés. – VIII. Assortir. – IX. Tritons. – X. Rue. Dense. – XI. Eusse. Ta.

Verticalement

1. Auriculaire. – 2. Utilités. UU. – 3. Rosiéristes. – 4. IPE. Li. Or. – 5. Cire. Ride. – 6. UQ. Culotte. – 7. Lui. Notion. – 8. Eesti. Ernst. – 9. Sourds. Sea.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 25 et mardi 26 août :

DES DÉCRETS

● N° 86-980 du 20 août 1986 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de Son Altesse Sérénissime le prince de Monaco relatif aux privilèges et immunités de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans la principauté, signé le 31 octobre 1985.

● N° 86-981 du 20 août 1986 portant publication de l'accord-cadre entre les gouvernements de la République française et de la République fédérale d'Allemagne et le gouvernement de la République du Niger sur l'envoi de volontaires européens du développement, fait à Niamey le 11 avril 1986.

● N° 86-982 du 22 août 1986 complétant et modifiant le code de la construction et de l'habitation.

DES ARRÊTÉS

● Du 18 août 1986 fixant le montant des indemnités pour gardes supplémentaires attribuées aux étudiants de deuxième, troisième et quatrième année du deuxième cycle des études médicales.

● Du 12 août 1986 fixant la liste des candidats admis à prendre part au concours interne d'entrée à l'Ecole nationale d'administration de 1986.

● **STAGES : secourisme et ranimation.** – La Croix-Rouge française organise divers stages au centre de formation « l'Albaron » à Modane (Savoie). Du 30 août au 5 septembre : brevet national sécurité sauvetage aquatique ; du 7 au 15 septembre : secourisme montagne été ; du 14 au 18 septembre, du 27 au 31 octobre, du 23 au 27 novembre et du 26 au 30 décembre : brevet national de secourisme ; du 14 au 19 septembre, du 2 au 7 novembre et du 7 au 12 décembre : mention ranimation ; du 4 au 10 octobre : secourisme routier ; du 25 au 30 octobre : monitorat Croix-Rouge ; du 15 au 21 novembre : premiers secours en milieu sportif, et, enfin du 22 au 28 novembre : monitorat national de secourisme. Tous ces stages débouchent sur le diplôme d'Etat.

★ Inscriptions et renseignements : Centre permanent de formation « l'Albaron », Croix-Rouge française, 123, rue de l'Isle, BP 40, 73500 Modane. Tél. 79-05-18-33.

Sports

Les Internationaux de tennis de Flushing-Meadow

Noah et Leconte qualifiés pour le second tour

En convalescence, l'un d'une tendinite, l'autre d'une infection virale, les Français Yannick Noah et Henri Leconte se sont facilement qualifiés pour le second tour des Internationaux des Etats-Unis, qui ont débuté, mardi 27 août, sur les courts de Flushing-Meadow.

En nocturne, le numéro un national a disposé de l'Américain Scott Davis, soixante-troisième mondial. En début d'après-midi, le numéro deux français avait éliminé l'Argentin Martin Jaite, dix-septième mondial.

L'américain David Pate, trentième mondial, est lui venu a bout du troisième Français en lice, Thierry Tulasne, qui revenait à la compétition après son mariage.

Même mésaventure pour John McEnroe : finaliste l'an passé après avoir remporté quatre fois le titre américain au cours des années précédentes, il a été éliminé, en quatre manches, au premier tour, par son compatriote Paul Annacone, vingtième mondial.

Cette défaite doit faire rétrograder l'ancien champion du monde à la vingtième place au classement de l'Association des joueurs professionnels.

Le champion égratigné

NEW-YORK
de notre envoyé spécial

Naguère, John McEnroe avait inventé le tennis relatif. Einstein des courts, l'Américain jouait d'autant mieux que ses adversaires étaient plus forts. Ainsi fut-il l'incontestable champion du monde du début des années 80. Mais on se lasse de tout. Et, du tennis logarithme, McEnroe perdit un jour le goût. Interlude nuptial dans la carrière du génie de la petite balle. Sept mois d'absence. Et hier, à une portée de fusil de Madison Square Garden, où il avait annoncé, en janvier dernier, qu'il faisait sabbat, il a fait sa rentrée.

Bref, ce visage en lame de couteau, cette silhouette de marathonien, c'était bien les siens, sous la tignasse hirsute. Mais il avait beau se gratter l'occiput, il n'arrivait décidément pas à se souvenir des formules qu'il avait pourtant mises au point sur ces mêmes courts, à la confusion des plus grandes raquettes de la décennie.

C'est pourtant simple, avait-il l'air de dire *in petto* quand il était au service, il faut faire un ace. Un ace, ce n'est pas très dur. Ici, j'en ai placé des tas à des types comme Borg et Connors, qui n'étaient pas nés de la dernière pluie. Alors, cet Annacone qui est sorti du tirage au sort comme un lapin du chapeau d'un prestidigitateur, il ne devrait y voir que du feu. Un ace donc ? Mais non, la balle revenait lourde de menaces vers le serveur, qui ne s'y attendait pas vraiment. Adieu les aces.

Rabattons-nous sur la volée, semblait alors décider le champion après avoir longuement pesé le pour et le contre. La volée, il n'y a rien de plus simple. Un petit coup de patte pour décaler l'adversaire. Hop ! je me retrouve au filet, et subrepticement je pose la balle dans un coin, où ce diable d'Annacone sera bien incapable de pouvoir la rattraper.

Et voilà notre physicien qui a perdu la boule. McEnroe s'est donc proprement fait sortir au premier tour des Internationaux des Etats-Unis. Après avoir fait illusion une manche, comme cela ne lui était pas arrivé dans une épreuve du grand chelem depuis 1978. Et comme ce n'était pas arrivé à un quadruple vainqueur, finaliste l'année précédente de surcroît, depuis la mésaventure de Tom Okker, il y a bien plus longtemps encore. Ce brave Annacone, un grand dadais que toutes les mères de famille américaines aimeraient voir sortir le samedi soir avec leur fille tellement il est bien élevé, en paraissait tout gêné.

Mais, après ces sept mois de retraite, McEnroe est apparu dans une forme physique qu'il n'a sans doute jamais atteinte auparavant. Un garçon de cet âge, béni par la fortune et l'amour, qui a eu le courage de s'astreindre à près de huit heures d'entraînement quotidien avant sa rentrée, de mettre à la retraite l'entraîneur mexicain Tony Palafox, qui avait assuré ses premiers succès, et de le remplacer par un nouveau coach plus exigeant comme Paul Cohen, un tel garçon donc ne peut pas faire autrement que « revenir ».

Car il n'y a rien de commun entre l'immolation d'un Borg à Monte-Carlo et la défaite d'un McEnroe à Flushing-Meadow. Henri Leconte avait porté l'estocade à un vieux taureau fourbu. Paul Annacone a égratigné l'amour-propre de l'ancien champion du monde, qui n'avait pas au demeurant d'illusions sur ses capacités à faire un long parcours dans ce tournoi. Certes, il lui faudra du temps pour retrouver la totalité de ses moyens. Mais il les retrouvera, et il gagnera, comme il savait le faire. On en fait ici le pari.

ALAIN GIRAUDO.

Principaux résultats

Simples messieurs
(premier tour)

Paul Annacone (E-U) b. John McEnroe (E-U, n° 9) 1-6, 6-1, 6-3, 6-3 ; Paul McNamee (Aus) b. Guillermo Vilas (Arg) 7-5, 5-7, 2-6, 6-1, 6-3 ; Ivan Lendl (Tch, n° 1) b. Glen Layendecker (E-U) 6-1, 6-2, 6-0 ; Mel Purcell (E-U) b. Slobodan Zivojinovic (You) 6-4, 6-2, 6-1 ; Chip Hooper (E-U) b. Jimmy Brown (E-U) 6-3, 4-6, 7-6 (8/6), 6-4 ; David Pate (E-U) b. Thierry Tulasne (Fra, n° 12) 3-6, 6-3, 6-1, 5-7, 6-4 ; Yannick Noah (Fra, n° 5) b. Scott Davis (E-U) 6-3, 6-3, 6-1 ; Jonathan Canter (E-U) b. Tim Mayotte (E-U, n° 14) 6-7 (2/7), 4-6, 7-6 (9/7), 6-1, 6-3 ; Henri Leconte (Fra, n° 8) b. Martin Jaite (Arg) 6-3, 6-4, 6-4.

Les championnats d'Europe d'athlétisme

Triplé italien au 10 000 mètres

La première journée des quatorzièmes championnats d'Europe d'athlétisme, noyée par une pluie tenace, a été conclue, en fin de soirée, par un triplé historique des coureurs italiens dans le 10 000 mètres, Stefano Mei battant le favori Alberto Cova (deuxième) et Salvatore Antibo (troisième). Auparavant, la Portugaise Rosa Mota avait conservé son titre européen du marathon, et la jeune Espagnole Maria-Cruz Diaz avait été sacrée, à dix-sept ans, championne d'Europe du 10 kilomètres marche.

Une première journée marquée par le bon comportement d'ensemble des athlètes français, avec la surprenante cinquième place de la Stéphanoise Jocelyne Villeton au marathon, les sprinters Richard et Marie-Rose se sont qualifiés pour les demi-finales du 100 mètres, de même que Philippe Gonigam sur 400 mètres haies, Philippe Collard sur 800 mètres et, chez les féminines, Laurence Bily sur 100 mètres, Fabienne Ficher sur 400 mètres, Nadine Fourcade en longueur, Annette Sergent et Martine Fays sur 3 000 mètres.

Malheur au vaincu !

STÜTTGART
de notre envoyé spécial

Depuis 9 700 mètres, Alberto Cova, le plus roublard de tous les flibustiers des pistes, mijotait son larcin favori : voler, dans les derniers mètres, la victoire que Stefano Mei, qui venait de démarrer, pouvait croire dans sa poche. Le Milanais est un dangereux récidiviste. C'est de cette manière qu'il était devenu champion d'Europe à Athènes en 1982, champion du monde à Helsinki en 1983, champion olympique à Los Angeles en 1984 et vainqueur du 10 000 mètres de la Coupe d'Europe à Moscou en 1985. Pourquoi, dans ces conditions, Cova n'aurait-il pas pu proclamer, avant de venir défendre son titre à Stuttgart : « *Je suis imbattable.* »

Il ne faut pas chercher ce coureur à la silhouette frêle (1,76 mètre pour 58 kilos) sur les tablettes des records. Il méprise le chronomètre. Cova est un chasseur de primes, capable de « planquer » pendant des kilomètres dans l'ombre des pelotons, pour mieux fondre sur sa proie dans la dernière ligne droite. Sans être intrinsèquement le plus rapide de tous, ce remarquable tacticien se débrouille toujours pour arriver frais au moment de l'emballage. « *Pour cela, il est essentiel de se relaxer lors des changements de rythme imposés par la course* », dit-il. Il a certes mis en application ce précepte mardi soir, bien calé derrière le revenant finlandais Martti Vaino, trente-six ans, qu'il considérait comme son plus dangereux rival.

Mais la leçon du maestro avait été retenue par un élève ambitieux, Stefano Mei, vingt-trois ans, qui disputait à Stuttgart son premier championnat important. Parvenu lui aussi sans fatique jusqu'au dernier tour, il plaça, à la cloche, une attaque puissante, creusant un léger écart de son ample foulée de *miler*. Habitué aux sprints longs du 800 mètres et du 1 500 mètres, Mei allait-il pouvoir résister au retour de Cova ? Le jeune Mei avait certes déjà battu son glorieux compatriote au cours des championnats d'Italie interclubs, au mois de juin dernier. Mais Cova, hors de forme à cette époque, avait, paraît-il, peaufiné depuis sa préparation au Colorado et en Finlande pour ce rendez-vous européen.

A cet instant précis, le machiavélique Cova a-t-il oublié le principe qui lui avait valu de retourner naguère des situations bien plus désespérées ? « *Il est plus difficile de bien courir dans la ligne opposée que dans la ligne droite* », avait-il coutume de dire pour expliquer ses sprints tardifs. Or, mardi, c'est précisément dans cette ligne opposée et dans l'interminable dernier virage qu'il a brûlé toutes ses forces aux basques de Mei. Pour avoir voulu mater trop vite la révolte de son dauphin, l'invincible Cova dut abdiquer au beau milieu de son royaume, cette fameuse ligne droite, terrain de ses plus grands triomphes.

La passation de pouvoirs ne s'est pas faite avec cordialité. Les deux hommes ne s'aiment guère.

L'œil noir d'Alberto Cova en disait long sur l'amertume de cette défaite. Sa moustache arrogante n'était pas seulement hérissée par la pluie, lorsqu'il s'éclipsa, sans un regard pour ses deux compatriotes qui entamaient leur tour d'honneur.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

RÉSULTATS

HOMMES

● **10 000 mètres.** – 1. Mei (It.) 27 mn 56 s 79 ; 2. Cova (It.) 27 mn 57 s 93 ; 3. Antibo (It.) 28 mn 0 s 25 ; ... 8. **Prianon** (Fr.) 28 mn 12 s 29.

DAMES

● **Marathon.** – 1. Rosa Mota (Port.) 2 h 28 mn 38 s . 2. Laura Fogli (It.) 2 h 32 mn 52 s ; 3. Jekaterina Chramenkova (URSS), 2 h 34 mn 18 s ; ... 5. **Jocelyne Villeton** (Fr.), 2 h 35 mn 17 s.

● **Poids.** – Heidi Krieger (RDA), 21,10 m ; 2. Ines Mueller (RDA), 20,81 m ; 3. Natalia Achrimenko (URSS), 20,68 m.

10 km marche. – 1. Diaz (Esp.) 46 mn 9 s ; 2. Jansson (Sue.) 46 mn 14 s ; 3. Ybanez (Sue.) 46 mn 19 s.

Le championnat de France de football

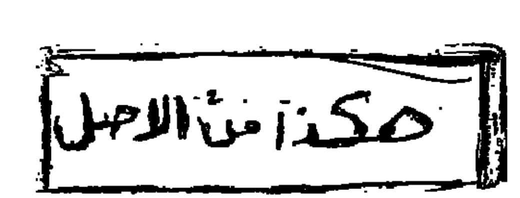
Nantes seul en tête

Le FC Nantes a réussi la meilleure opération de la sixième journée de championnat, mardi 26 août. En écartant Bordeaux (3-0), l'un de leur plus dangereux adversaire, les Nantais ont pris la tête du championnat.

*Nantes-Bordeaux	3-0
*Rennes-Marseille	0-0
Nice-*PSG	0-2
RC Paris-*Sochaux	0-2
*Auxerre-Laval	1-1
*Brest-Monaco	1-0
*ST-Etienne-Toulouse	0-0
*Metz-Lens	2-0
*Lille-Nancy	4-3

*Toulon-Le Havre : match arrêté et reporté.

Le classement : 1. Nantes, 11 pts ; 2. Marseille, 10 ; 3. Paris SG, 9 ; 4. Bordeaux, 8 ; 5. Lens, Toulouse, Metz, Brest et Sochaux, 7 ; 10. Lille, 6 ; 11. Nice, Saint-Etienne et Rennes, 5 ; 14. Monaco, Nancy, Auxerre et Laval, 4 ; 18. Toulon et Le Havre (un match en moins), 3 ; 20. Racing CP, 2.



tionnaires

هكذا من الأصل

Environnement

Les incendies sur la Côte d'Azur

M. Chirac annonce la création d'un conservatoire de la forêt méditerranéenne

M. Jacques Chirac a visité mardi 26 août les sites des Alpes-Maritimes et du Var sinistrés par les incendies et a réaffirmé la « *volonté du gouvernement d'adapter les moyens matériels à la mesure du dévouement et du courage des sauveteurs* », auxquels il a rendu hommage. Accompagné de MM. Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité, Alain Carignon, ministre de l'environnement, Jean-Paul Proust, directeur national de la sécurité civile, il a survolé, à bord d'un hélicoptère de la sécurité civile, les régions de Grasse, d'Auribeau-sur-Siagne et du Tanneron dévastées par le feu.

M. Chirac a annoncé la création d'un conservatoire de la forêt méditerranéenne, qui « *bénéficierait d'un droit de préemption sur toutes les terres qui ne seraient pas débroussaillées (par leurs propriétaires) et présenteraient par conséquent un danger* ».

Il a présenté également une série de mesures destinées à empêcher que ne se reproduisent de pareilles catastrophes : renforcement des moyens de prévention, de lutte et de surveillance. Mais aussi aggravation des peines encourues par les incendiaires et indemnisation par l'Etat des propriétaires venant d'être sinistrés et qui ne seraient pas couverts par les assurances.

Après plus de trois mois de sécheresse, des orages, parfois violents, se sont abattus en fin d'après-midi de mardi et dans la nuit de mardi à mercredi sur la Côte d'Azur. Cette pluie a supprimé tout risque de reprise des incendies, mais elle a provoqué des éboulements de terrains dont le plus important s'est produit sur la route nationale 202 Nice-Digne. Il a nécessité l'évacuation, par précaution, d'une centaine d'habitants d'un quartier de La Roquette-sur-Var, au-dessus de Nice.

● **Souscription du Secours populaire.** – Pour aider les victimes des incendies, une souscription est ouverte au Secours populaire français, 9, rue Froissart, 75003 Paris, CCP 654 37 H (mention « Incendies du Midi ».)

● **Crédits spéciaux de la BNP.** – La Banque nationale de Paris (BNP) a décidé de débloquer 50 millions de francs qui seront prêtés, au taux de 8,5 %, aux sinistrés de la Côte d'Azur. Les intéressés peuvent s'adresser dès maintenant aux agents de la BNP des départements en cause.

L'inondation de Cattenom serait due à l'ouverture « intempestive » d'une vanne

Le démarrage de la tranche numéro un de la centrale nucléaire de Cattenom (Moselle) ne pourra pas avoir lieu avant plusieurs semaines, en raison des contrôles et des expertises que l'exploitation et les services de sûreté doivent mener pour évaluer l'étendue des dégâts provoqués par l'inondation du 21 août. Selon EDF, cet incident est dû à l'ouverture « *intempestive* » d'une vanne sur un circuit d'appoint d'un réfrigérant atmosphérique du réacteur, complètement indépendant de son système de refroidissement.

Mais, par manque de coordination entre les deux équipes de travail qui procédaient à des essais sur le système d'air comprimé commandant la vanne, cette dernière serait restée ouverte trop longtemps, entraînant ainsi un engorgement du réseau de récupération des eaux, puis une inondation partielle des sous-sols de la centrale. Pour EDF, cette entrée d'eau aurait été aussitôt détectée si la centrale avait été en service, les vannes étant alors contrôlées depuis la salle de commande des réacteurs et non pas manœuvrées comme ce fut le cas pour les essais de la semaine dernière.

Le Carnet du Monde

Mariages

– Cybele ORDOQUI, étudiante,
– Vincent FUCHS, professeur,

sont heureux de faire part de leur mariage, civil et religieux,

le samedi 30 août 1986, à Lyon.

Décès

– Mme Jacques Arcache,
sa mère,
Jacqueline Arcache,
Pierre Arcache,
ses enfants et petits-fils,
Lucien et Teresa Arcache,
et leurs enfants,
Christian et Manuela Arcache,
leurs enfants et petit-fils,
Marilena Arcache,
ses frères, sœurs, belles-sœurs,
neveux, nièces et petits-neveux,
Les familles Gantes, De Nale et *Regini*,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Yves ARCACHE,
conseiller municipal de Saint-Cloud,
directeur de l'agence Neuilly-Saint-James de la Banque Paribas,

survenu le 24 août 1986, à l'âge de quarante et un ans.

Le service religieux sera célébré le vendredi 29 août 1986, à 10 h 45, en l'église de Saint-Cloud (92210), place de la mairie, où l'on se réunira.

27, rue du Calvaire,
92210 Saint-Cloud.

– Viviane et Beno Palaci,
leurs enfants et petits-enfants,
Maroussia et Jean Maurel,
leurs enfants et petits-enfants,
Ruthy et Annie
et leurs enfants,
Les familles Pierson, Ohana, Auday et Alazraki,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme veuve BELICHA,
née Amy Ohana,

survenu le 26 août 1986, à Courbevoie.

Les obsèques auront lieu le jeudi 28 août 1986 au cimetière parisien de Pantin, à 11 heures (porte principale).

La famille ne reçoit pas.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. et Mme François Botti,
Mlle Odile Botti,
M. et Mme André Botti,
M. et Mme Jean-Michel Botti,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Anne-Marie BOTTI,
née Bertaux,

rappelée subitement à *Dieu*, le 21 *août* 1986, dans sa soixante et unième année.

Les obsèques ont été célébrées, le lundi 25 août, en l'église de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) dans l'intimité.

– M. et Mme Bernard Clair,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme René Clair,
leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Marie-Josèphe Clair,
M. et Mme Jacques Clair
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Mme Maurice CLAIR,
née Simone Legrand,

dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 29 août, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de Versailles, suivie de l'inhumation dans le caveau familial au cimetière Notre-Dame.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

79 *bis* et 79 *ter*, rue du Maréchal-Foch,
78000 Versailles.
10, rue Louis-Blanc,
75010 Paris.

– Le président,
Les membres du conseil d'administration,
La direction,
Le comité d'entreprise et les collaborateurs de CGI-Informatique
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Philippe de FOURNOUX LA CHAZE

qui, pendant les longues années où il fut secrétaire général, puis directeur du personnel, contribua largement par son énergie et sa disponibilité à créer l'esprit de la société.

– M. et Mme Ferdinand Grassin,
ses parents,
M. et Mme Jacques Grassin
et leur fille,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Philippe GRASSIN,

survenu le 23 août 1986, à Paris, à l'âge de trente-trois ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 29 août, à 14 heures, en l'église Sainte-Geneviève des Grandes-Carrières, 174, rue Championnet, à Paris (18e).

Condoléances sur registre.

71, rue du Poteau,
75018 Paris.

– Mme Georges Kanawati, née Seryani,
et ses filles, Chahnaz et Cherine,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Georges KANAWATI,

décédé subitement le 20 août 1986 en Espagne.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 29 août, à 8 h 30, en l'église grecque orthodoxe Saint-Etienne, 7, rue Georges-Bizet (Paris 16e).

Ni fleurs ni couronnes.

Les dons peuvent être adressés à l'archevêque grec orthodoxe.

– Mme Jacques Macheras, née Brigitte Verley,
son épouse,
Mlle Claude Macheras,
M. et Mme Jean Macheras,
M. et Mme Philippe Regnaud
et leurs enfants,
Didier, Isabelle, Virginie, Benoît, Bertrand,
M. Philippe Macheras,
Mlle France Macheras,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Macheras,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme René Macheras,
leurs enfants et petits-enfants,
Ses frères, belles-sœurs et neveux,
Mme Gérard Verley,
ses enfants et petits-enfants,
font part du rappel à Dieu de

M. Jacques MACHERAS,
ingénieur ECP 1929,
visiteur des hôpitaux,

le 24 août 1986, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 29 août, à 14 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, Paris (7e), suivie de l'inhumation au cimetière parisien de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue Valentin-Haüy,
75015 Paris.

– M. et Mme Sélim Abdelouahab,
Les familles Abdelouahab (Alger),
Rassaa (Tunis),
Parents et alliés,
font part du décès de leur fille,

Meriem,

ravie à leur affection à l'âge de dix-neuf ans.

L'inhumation a eu lieu à Alger le 15 août.

– M. le professeur Robert Vernejoul, président d'honneur de la Fédération nationale des groupements des entreprises françaises et monégasques dans la lutte contre le cancer (FEGEFLUC),
M. le président Guy Berthault et le conseil d'administration de FEGEFLUC,
Les présidents et les conseils d'administration des GEFLUC et GEMLUC de Bordeaux-Aquitaine-Charentes, Caen-Basse-Normandie, Dijon-Bourgogne, Grenoble-Dauphiné, Lyon-Rhône, Marseille-Provence, Montpellier-Languedoc-Roussillon, Nantes-Pays de la Loire, Nice-Alpes-Maritimes, Paris-Ile-de-France, Principauté de Monaco, Roubaix-Flandres-Artois, Rouen-Haute-Normandie, Rennes-Bretagne, Toulon-Var,
ont la douleur de faire part du décès de leur président-fondateur,

M. Alexandre OLIVA,
officier de la Légion d'honneur,
officier du Mérite maritime,

survenu le 21 août 1986 à Marseille.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Marc PATHY,
ingénieur ECP,
officier de réserve de l'Aéro navale,

Les obsèques ont eu lieu à Fourr (Lozère) dans la plus stricte intimité.

De la part de
Mme Fany Pathy,
Mme Nicole Pathy
et son fils,
M. et Mme François Pathy
et leurs enfants,
Cet avis tient lieu de faire-part.

32, enclos Rouvière,
34400 Lunel.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Economie

REPÈRES

Investissements étrangers :

Bond de 87,6 % en RFA

Les investissements étrangers en Allemagne fédérale ont atteint 3,3 milliards de marks durant le premier semestre 1986, soit 87,6 % de plus qu'au cours des six premiers mois de 1985, annonce le ministère de l'économie. Dans le même temps, les investissements ouest-allemands hors de RFA reculaient de 13 % pour revenir à 5,56 milliards de marks. Ce mouvement confirme, selon les experts, le repli des entreprises sur le marché interne où la demande des ménages est de plus en plus dynamique. Les investisseurs allemands continuent malgré tout de privilégier la CEE pour leurs placements à l'étranger avec 2,6 milliards de marks, suivi de l'Amérique du Nord (1,87 milliard). Par contre, les investissements reculent dans les pays en développement, revenant à 221 millions de marks durant le premier semestre 1986 contre 481 millions un an plus tôt. Dans l'autre sens, ce sont les Britanniques qui ont le plus investi en RFA avec 1,6 milliard de marks devant la Suisse (574 millions) et les Pays-Bas (553 millions).

Pétrole :

La Norvège hésite à soutenir l'OPEP

Le gouvernement norvégien, qui avait déclaré en juin qu'il pourrait soutenir les efforts de l'OPEP pour redresser le marché pétrolier, s'interroge actuellement sur l'opportunité et les moyens de mettre en œuvre cette politique. Le premier ministre norvégien a déclaré le 26 août que les autorités allaient prendre contact avec les compagnies pétrolières opérant sur les gisements de la mer du Nord pour étudier « comment les éventuelles restrictions de production pourraient être appliquées ». En tout état de cause, la Norvège n'envisage pas, selon le bulletion officiel d'information « Norinform », de réduire sa production actuelle, mais seulement de limiter l'augmentation prévue de son rythme d'extraction, qui devait normalement passer de 730 000 barils/jour l'an dernier à entre 800 000 et 900 000 barils/jour cette année et à plus d'1 million de barils/jour l'an prochain. Mais Oslo est soumis à d'importantes pressions américaines pour ne pas s'associer officiellement à l'OPEP, et est relativement démuni face aux compagnies qui menacent, si on leur impose des contraintes trop pénalisantes, de réduire considérablement leurs investissements en mer du Nord, ce qui compromettrait l'avenir pétrolier à moyen terme du pays.

La CGT annonce « une contre-offensive »

M. KRASUCKI : nous combattons pour un refus et... pour une issue

La politique du gouvernement, c'est « *toujours moins pour les salariés, les chômeurs, les retraités* ». M. Krasucki dénonce le gouvernement mais il se démarque aussi de M. Maire et de M. Séguin.

Pour sa conférence de presse « de rentrée », le mardi 26 août, M. Henri Krasucki s'est bien gardé de se livrer au jeu des prévisions de *météorologie sociale*. « *Jamais les grands mouvements sociaux ne sont annoncés* », a-t-il reconnu, comme l'avait fait la veille, dans *le Monde*, M. André Bergeron. Il n'a pas davantage évoqué, comme à Aurillac, en décembre 1984, la perspective d'« *une grève générale* ». Mais, tout en estimant prudemment que c'est aux salariés eux-mêmes de prendre les décisions d'action — « *il ne faut pas attendre d'être frappé soi-même* (...) ; *la réplique se situe où elle doit, à l'entreprise avant tout, dans la branche, au plan régional, au plan national* », l'objectif étant de « *se rebiffer soi-même et se soutenir mutuellement* », — il a souligné la combativité de la CGT. Elle va engager « *un processus d'actions pour riposter coup par coup en détail et en gros* », afin de « *créer les conditions d'une contre-offensive du monde du travail pour se défendre et pour imposer d'autres solutions* ».

Car, pour M. Krasucki, on tente visiblement d'enfermer les salariés dans « *une vision sinistre* » de la situation économique et sociale. « *La réalité aujourd'hui*, a-t-il affirmé, *c'est toujours moins pour les salariés, les chômeurs, les retraités* », sa dénonciation de la politique du gouvernement étant globale tant sur l'emploi, le pouvoir d'achat, la protection sociale, les droits et libertés, les immigrés et les jeunes, etc. Si, du temps de M. Fabius, « *ce n'était déjà pas bon* », avec M. Chirac « *c'est forcément pire* » — car son gouvernement y va « *à la tronçonneuse* », — mais il ne s'agit jamais, malgré les « *différences* », que de « *variantes de gestion de la crise* ». M. Krasucki a également mis implicitement en cause les responsabilités de M. Mitterrand lui-même : « *Le gouvernement a pris les décisions, le président a signé les ordonnances, et la majorité parlementaire a voté les lois* ». Tous dans le même bateau...

« Un nouvel art de vivre »

Pour le secrétaire général de la CGT, les promesses du nouveau gouvernement ne se sont pas matérialisées. Ainsi, a-t-il dit, « *le CNPF proclamait : donnez-nous carte blanche* (...) *et nous vous créerons en quelques mois des centaines de milliers d'emplois* (...). *Le patronat* (...) *a tout ce qu'il réclamait* ». Mais « *où sont-elles les centaines de milliers d'emplois promises ? Où sont-elles, les embauches ? Où est-il, le redressement économique, la plus petite amorce de redressement ? On n'en parle plus. Le CNPF est muet. Le gouvernement a changé de discours.* »

M. Krasucki s'est efforcé surtout — ce qui n'était pas une surprise — de se démarquer des analyses sur l'emploi de MM. Philippe Séguin et Edmond Maire, s'opposant à l'idée selon laquelle « *le modernisme social et la vie nouvelle ce sont les petits boulots* ». « *Des centaines de milliers d'emplois ont disparu*, a-t-il souligné. *Des dizaines et des centaines de milliers d'autres sont menacés. Le phare mondialement connu de l'industrie française est directement attaqué : Billancourt est menacé. Mais, après tout, laveurs de pare-brise dans les encombrements, cireurs de chaussures ou vendeurs de cigarettes à l'unité, c'est un nouvel art de vivre...* »

Qualifiant l'article du secrétaire général de la CFDT dans *le Monde* de « *raisonnement parfaitement incroyable pour un syndicaliste* », M. Krasucki a ajouté, en répondant aux journalistes : « *Vous nous voyez négocier une convention collective pour les porteurs de petits pains ? Je n'apprécie pas que certains se livrent à du badinage pour des questions qui sont graves humainement, socialement, économiquement* (...) *alors qu'on pourchasse des emplois à la SNCF, à la RATP, qui visent à assurer la tranquillité des usagers* ».

Prête à négocier « *sérieusement* » sur des emplois « *valables* », la CGT se méfie toujours de ce qui, « *sous le vocable de flexibilité* », tend « *à diviser le monde du travail et à abaisser le niveau de vie de tous* ».

Faisant allusion à l'interview de M. Bergeron, il a jugé « *bon qu'au niveau du constat d'autres syndicalistes disent des choses sensées* », en regrettant que parallèlement ces mêmes syndicalistes signent de « *mauvais accords* » ou refusent l'action commune.

Comme en 1985 — nombre de ses propos étant proches de ceux tenus il y a un an, — M. Krasucki a évoqué le « *déclin* » dont la France est menacée par la volonté des dirigeants du système capitaliste : « *La France recule plus que d'autres, c'est dangereux, et il n'y a rien d'inéluctable.* » Mais ses déclarations ont davantage consisté à repousser les projets du gouvernement actuel — comme naguère ceux du gouvernement Fabius — et à exhorter ses troupes à refuser la fatalité du déclin industriel, économique et social qu'à présenter des propositions claires, précises et... négociables. Le secrétaire général de la CGT n'a pas mentionné, par exemple, la réduction de la durée du travail : « *Nous sommes obligés de rassembler et de combattre d'abord pour un refus*, a-t-il lancé. *Mais ce n'est pas seulement pour dire non, c'est le moyen de combattre pour une issue. Si on a essayé plusieurs variantes pour gérer dans le sens du patronat, il y a des solutions pour lesquelles combat la CGT et qui sont à élaborer, à mettre au point avec tous les travailleurs concernés. Le chômage coûte plus cher que le travail* (...) *Les sommes gigantesques dépensées pour fermer, casser, faire partir des gens, supprimer des emplois, seraient autrement mieux utilisées à créer des activités nécessaires qui manquent, des emplois utiles, stables et correctement rémunérés.* » Rien à voir avec les « *porteurs de croissants chauds* »...

MICHEL NOBLECOURT.

1,3 milliard de francs d'aides et 600 millions d'avances

Le plan « sécheresse » du gouvernement satisfait le monde agricole

Le gouvernement n'a pas lésiné pour aider les agriculteurs victimes de la sécheresse. Il a décidé d'affecter 1,3 milliard de francs à des aides immédiates, auxquelles s'ajoutent 600 millions de francs, représentant une avance sur les futurs versements du fonds des calamités.

Tout le monde est satisfait, et en premier lieu les organisations représentatives agricoles, FNSEA, CNJA, APCA et CNMCCA, auxquelles M. François Guillaume, ministre de l'agriculture, a communiqué, le 26 août, le détail des mesures arrêtées par le gouvernement. M. Raymond Lacombe, président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), a estimé « *globalement positives les mesures d'aides annoncées* », tout en prenant la précaution de dire qu'elles « *seront insuffisantes pour l'élevage* » et qu'il était « *trop tôt pour faire un bilan de l'ensemble des dégâts* ».

Quand au ministre lui-même, il n'a pas caché sa satisfaction : « *Les agriculteurs peuvent être rassurés sur l'aide effective et efficace qu'ils vont recevoir*, a-t-il déclaré. *Si certains attendaient cette occasion pour opposer le ministre de l'agriculture que je suis au président de la FNSEA que j'étais, ils en seront pour leurs frais.* »

Les mesures décidées sont les suivantes :

- *400 000 tonnes de céréales fourragères cédées aux éleveurs sinistrés à des conditions avantageuses.* Sur les 400 000 tonnes de céréales (orge, blé) que la Communauté européenne autorise la France à vendre aux électeurs victimes de la sécheresse, 200 000 tonnes seront vendues au prix d'intervention, soit par exemple 0,90 franc le kilo d'orge. Les 200 000 tonnes restantes seront cédées gratuitement aux agriculteurs les plus touchés que désignera dans chaque département une commission où siégeront les organisations professionnelles. Les frais de transport de ces 400 000 tonnes seront entièrement subventionnés.
- *Aides aux transports.* — Les frais de transport des denrées fourragères autres que les céréales seront pris en charge à 100 % dans la limite des plafonds fixés pour chaque denrée. Sera également subventionné le transfert de jeunes bovins des régions touchées par la sécheresse vers les régions mieux arrosées comme l'ouest de la France où ils termineront leur cycle d'engraissement.
- *Aides financières.* — Elles comprendront des prêts « calamité » dont le taux sera abaissé de trois points pour perte de récolte, pour perte de fonds et pour prise en charge des annuités des prêts bonifiés venus à échéance entre le 1er septembre 1986 et le 31 août 1987. Y figurent aussi une prise en charge partielle des intérêts des prêts bonifiés échus pendant cette même période et une diminution du taux d'intérêt des encours de prêts bonifiés, ramenés au taux uniforme de 3 % du 1er septembre 1986 au 1er septembre 1989. Ce dernier avantage sera réservé aux exploitants qui subissent la sécheresse pour la deuxième année consécutive.
- *600 millions de francs pour la trésorerie.* — Avant la fin de l'année, les agriculteurs recevront, sur leur demande, une avance sur l'indemnisation qu'ils devaient percevoir en 1987 *sur le fonds des calamités*. 600 millions de francs seront affectés en priorité aux éleveurs les plus touchés, sur avis des commissions départementales et en tenant compte des livraisons gratuites de céréales dont les destinataires auront bénéficié.
- *Secours immédiat.* — Une cinquantaine de millions de francs serviront à aider les agriculteurs se trouvant dans une situation financière particulièrement dramatique.

Le ministre de l'agriculture a estimé à 1,2 milliard de francs la charge financière que le fonds des calamités devra supporter au titre de la sécheresse de 1986.

Impressionnant et flou

On comprend que les agriculteurs se déclarent satisfaits d'un plan « *sécheresse* » aussi complet, dont les chiffres-clés ne peuvent que convaincre de la détermination du gouvernement à compenser les effets de la sécheresse calamiteuse de l'année 1986.

Demeurent cependant bien des *imprécisions dans ce dispositif*. Le montant global des aides aux agriculteurs n'est pas connu. A la somme de 1,3 milliard de francs débloquée ne peuvent être ajoutés les 1 200 millions de francs du fonds des calamités, car les éleveurs qui auront touché des céréales fourragères gratuites verront leurs indemnisations diminuées en proportion de l'aide reçue. Impossible aussi, paraît-il, de ventiler 1,3 milliard de francs entre les subventions aux céréaless fourragères, l'aide au transport et les aides financières. Impossible de savoir le nombre des bénéficiaires potentiels. La provenance des fonds n'est pas plus précise que l'énumération suivante : « *budget de l'Etat, caisse nationale du Crédit agricole, fonds Unigrain* ». Les critères d'attribution des aides ? « *Nous en discuterons avec les organisations agricoles.* » La date d'entrée en vigueur des mesures annoncées ? « *Quand le besoin s'en fera sentir et, par exemple, à partir du mois d'octobre pour la distribution des céréales fourragères.* » Selon toute vraisemblance, les aides s'étaleront sur 1986, 1987 et même 1988.

Pour expliquer ce flou, M. Guillaume met en avant la difficulté de recenser rapidement les dégâts, son désir de ne pas gaspiller les subventions et de les réserver aux seuls sinistrés et la nécessité de procéder démocratiquement — et donc lentement — en agissant de concert avec les organisations professionnelles. Ainsi on ignore encore le montant exact des efforts financiers nécessaires, les bénéficiaires et même les payeurs. Un chèque en blanc ?

ALAIN FAUJAS.

Malgré le très bon résultat de juillet

La hausse des prix risque de s'accélérer légèrement au second semestre

Malgré la quasi-stabilité de ses prix de détail en juillet (+ 0,1 % par rapport à juin), l'économie française ne réduit plus son écart d'inflation avec les pays étrangers. Vis-à-vis de la RFA — dont les prix ont baissé de 0,5 % le mois dernier, — l'écart de hausse sur douze mois reste de 2,5 points, comme en mai et en juin. Cet écart n'avait cessé de se réduire depuis juillet 1985, époque où il était encore de 3,8 points (5,3 points en juillet 1984).

Avec l'ensemble des huit grands pays industrialisés occidentaux, l'écart d'inflation sur douze mois s'est même légèrement accru : 0,4 point en juillet après 0,3 point en juin et 0,2 point en avril. Les prix en France ont, en un an, augmenté de 2,6 % en avril contre 2,3 % à l'étranger, de 2,3 % en mai (2,1 % à l'étranger), de 2,3 % en juin (2 %) et de 2 % en juillet (1,6 % à l'étranger).

Il n'empêche que le taux d'inflation annuel revient en France à son niveau le plus bas depuis juin 1966 (1).

Le résultat de juillet rend plus crédible l'objectif de 2,3 % de hausse que s'est fixé le gouvernement entre janvier et décembre de cette année, *mais les prix, qui n'ont augmenté* que de 1 % au cours du premier semestre, risquent de s'accélérer un peu au second semestre, pour plusieurs raisons. La première est un accroissement probable des prix alimentaires ; celle-ci commence d'ailleurs à se produire en juillet (+ 0,4 % après + 0,2 % en juin). *Les prix des matières premières* alimentaires, qui avaient sensiblement baissé, vont maintenant se stabiliser et les cours du café augmenteront à partir d'octobre. D'autre part, les prix agricoles à la production vont se tendre du fait d'une offre moins abondante, notamment en matière de viande et de fruits et légumes. Le démantèlement des montants compensatoires français aura enfin pour effet une hausse des prix agricoles.

La libération des prix, qui, au fil de quatre étapes, sera totale d'ici à *la fin de l'année, peut avoir quelques* effets sur l'indice. Pour toutes ces raisons, l'INSEE prévoit une hausse de 1,8 % au second semestre, plus forte que le 1,3 % qui constitue l'objectif officiel. Mais le résultat final dépendra en grande partie de l'évolution des prix de l'énergie. Si ceux-ci restaient stables pendant tout le second semestre, la hausse des prix de détail pourrait effectivement avoisiner 2,3 ou 2,4 %, note l'INSEE.

Le résultat final dépendra aussi beaucoup des entreprises industrielles *qui n'ont jusqu'à présent que* très incomplètement répercuté les baisses des *coûts de l'énergie. On le* voit à la hausse des prix des produits manufacturés privés (c'est-à-dire sans tenir compte de l'énergie), qui atteint 4,8 % en *juillet* dernier par rapport à juillet 1985, soit un rythme très supérieur à la moyenne des prix, qui n'est plus, elle, que de 2 % sur un an.

AL. V.

(1) Et non 1956, comme une erreur nous l'a fait écrire dans nos éditions d'hier.

La relance de la participation

Cohabiter dans l'entreprise

(Suite de la première page.)

La crise est sûrement un fond de décor propice à un rapprochement des acteurs dans l'entreprise. En dehors même d'institutions *ad hoc*, la crainte du chômage a poussé vers des thèmes de négociations tout à fait insolites au temps de la prospérité. L'acceptation par les salariés d'une réduction des salaires (et souvent des horaires) pour sauver l'entreprise ou préserver le plus d'emplois possible n'a pas été constaté que dans de petites affaires. *Des « pactes sociaux »* débouchent parfois sur un véritable « code de bonne *conduite* » en matière de licenciement.

En France, où le nombre de faillites avait plus que doublé en dix ans, une loi de 1984, rappelons-le, a instauré un système de prévention et d'alerte qui impose notamment l'information préalable des représentants du personnel et en particulier du comité d'entreprise. De telles dispositions existent également en Autriche et en Finlande.

Aux Etats-Unis, une loi est venue limiter la possibilité de recours à la faillite pour échapper à l'application des conventions collectives. Mieux, en juillet 1985, un accord a été conclu par le syndicat des travailleurs de l'automobile (UAW) avec une filiale de General Motors, qui prévoit une participation étendue des travailleurs, depuis l'atelier jusqu'au comité consultatif, aux décisions concernant la politique à long terme de l'entreprise. Tout recrutement fera l'objet d'une décision commune du syndicat et de la direction. Il ne pourra y avoir de suppressions d'emplois « qu'en cas d'événements catastrophiques imprévus ou de conditions économiques très graves » et la décision de licencier devra avoir l'aval des représentants syndicaux. Dans un autre accord passé entre l'UAW et General Motors Toyota, la société s'engage, avant d'envisager tout licenciement, à réduire les traitements du personnel de direction et d'encadrement et à cesser de sous-traiter.

Le déferlement de la concurrence est une autre raison du regain de la participation. Elle est encouragée, cette fois, par le patronat. Tout un mouvement de pensée, né au Japon et aux Etats-Unis, oubliant un peu l'enseignement classique des *business schools* s'est efforcé de prouver que l'essentiel n'était pas dans l'affinement d'une gestion formalisée, moulue par les ordinateurs, mais *dans* l'utilisation systématique de toutes les ressources humaines de l'entreprise, *laissées trop souvent en* friche, du fait des séquelles du taylorisme.

Ainsi ont fleuri en Occident les « cercles de qualité », où les ouvriers et leur *encadrement discutaient* des meilleurs moyens d'organiser le travail pour réduire sa pénibilité et accroître son efficacité ; ainsi de nombreux dirigeants français après avoir poussé *les hauts cris à propos* des nouveaux droits d'expression des salariés (lois Auroux) se rendaient compte du parti que l'on en pouvait tirer pour améliorer la productivité et les relations entre les deux parties ; ainsi, la stimulation de la conscience professionnelle rendait sympathique le défi de produire des biens impeccables *(zero default)*, etc.

Du côté des nouvelles machines

De même, l'introduction de nouvelles technologies a poussé à l'accroissement de la participation. Dans de nombreux pays, des accords nationaux, de branches ou d'entreprises ont été signés qui prévoient la *consultation obligatoire des salariés* sur l'introduction de nouveaux moyens de productivité *dans* l'entreprise. Sans doute, les employeurs s'efforcent la plupart du *temps de* conserver comme une prérogative exclusive de la direction *les* décisions d'investir dans de nouveaux matériels ou de nouveaux procédés de fabrication. Mais ils savent aussi qu'il est très risqué d'introduire de nouveaux équipements sans une discussion avec le personnel.

Les travailleurs, le plus généralement, acceptent la modernisation de leur outil de travail qui a pour effet *de rendre leur entreprise plus compétitive*. Mais ils savent aussi que les conséquences sociales ne seront pas minces, qu'il s'agisse d'un redéploiement des effectifs, *des façons de* limiter les compressions de personnel, des risques de déqualification des emplois, des moyens de formation et de recyclage, des conditions de sécurité, des perspectives de carrière, de satisfaction au travail, etc., etc.

Même au sein des multinationales, cela bouge. Certes, le temps de véritables négociations collectives à travers les frontières n'est pas encore venu, et les tentatives de la CEE (proposition Vredeling) pour faire admettre des consultations obligatoires sur les décisions qui peuvent affecter les travailleurs d'un groupe et de ses filiales à l'étranger n'ont pas été jusqu'ici couronnées de succès. Cependant, une expérience est à suivre de près : celle qui est née de deux protocoles d'accords signés *en octobre* 1985 par la *Fédération* européenne des métallurgistes (FEM) et par la *société* Thomson Grand Public (TGP) qui a des unités de production en République fédérale d'Allemagne, en Espagne, en France et en Italie. Ces deux textes ont institué à titre expérimental pour une durée de deux ans un comité de liaison FEM-TGP et une commission de branche internationale TGP qui équivaut à une sorte de *comité* d'entreprise européen, le premier du genre.

La faculté d'une représentation minoritaire des salariés dans les conseils d'administration des sociétés anonymes, prévue par l'une des ordonnances du gouvernement Chirac en préparation, sera-t-elle saisie par de nombreux chefs d'entreprise ? On peut en douter, car si les dirigeants n'aiment pas partager le pouvoir, la plupart des syndicats français n'ont jamais poussé dans cette voie qui éloigne les « élus » de la classique action revendicative. Pourtant, nous serions là bien loin de la cogestion à l'allemande du secteur sidérurgique et minier ! Signalons que la représentation des salariés dans les conseils d'administration est très exceptionnelle *aux Etats-Unis (elle s'est pourtant* maintenue chez Chrysler) et que, au Japon, *une proportion non* négligeable d'administrateurs de *sociétés* sont d'anciens syndicalistes.

La faveur qu'en France l'entreprise connaît dans l'opinion, attisée par les gouvernements qui se sont succédé depuis cinq ans, devrait aider à la maturation de l'idée de participation. A condition de ne pas croire qu'on change la société... par ordonnance. Pas plus qu'en politique, *la cohabitation n'est dans la* nature des choses de l'entreprise.

PIERRE DROUIN.

Economie

ARGENTINE : la mise en œuvre du plan austral

La revanche des techniciens

En jouant les techniciens contre les politiques, le président Raul Alfonsin s'est donné une nouvelle chance de gagner son pari, lancé il y a treize mois avec le plan austral : stabiliser l'économie argentine. Cette analyse, où le soulagement se mêle à l'expectative, domine dans les milieux économiques et financiers internationaux au lendemain du remplacement, à la tête de la Banque centrale, de M. José-Luis Concepcion, un responsable du Parti radical au pouvoir, par M. José-Luis Machinea, l'un des artisans du plan austral et par là même un proche de l'actuel ministre de l'économie, M. Juan Sourrouille.

La promesse d'une équipe cohérente a de quoi rassurer certains économistes argentins comme les créanciers de Buenos-Aires. Le dérapage des prix, ces dernières semaines, et la réaction de fuite devant la monnaie des Argentins étaient venus confirmer la vulnérabilité d'un programme d'assainissement ambitieux, donnant une nouvelle ampleur aux différends opposant le ministère de l'économie à l'institut d'émission.

Ces différends n'avaient cessé de s'aggraver depuis l'arrivée de M. Sourrouille à la tête du ministère de l'économie, après la démission de M. Bernardo Grinspun, en février 1985. Ce n'est qu'au prix d'un compromis interne au Parti radical que M. Grinspun avait accepté de céder la place à un *« technicien tranquille »*, contre l'assurance de voir M. Concepcion diriger la Banque centrale. Favorable à une politique d'argent bon marché et relativement abondant, sensible aux appels des responsables provinciaux, soucieux d'obtenir les financements jugés indispensables à leur réélection lors du scrutin provincial de 1987, M. Concepcion ne pouvait que s'affronter à un ministre de l'économie bien décidé à reprendre le contrôle de l'inflation et donc de la masse monétaire.

L'annonce, le 6 août, d'une inflation mensuelle de 6,8 % a joué les détonateurs. Après une hausse des prix de 4,4 % en juin, cette nouvelle poussée portait l'inflation à un rythme annuel de 119 %, alors que le gouvernement s'était fixé un objectif de 28 % dans son budget. Les résultats du mois d'août s'annoncent encore plus mauvais, certains parlant d'un rythme mensuel de 9 % durant les quinze premiers jours de ce mois. Un signal d'alarme auquel le ministre de l'économie a été d'autant plus sensible que, de toute évidence, les anticipations inflationnistes n'ont pas été cassées par un an de progrès impressionnants – lorsque le plan austral a été lancé, le 15 juin 1985, les prévisions portaient sur une hyperinflation de... *1 700 %*. La chute de *30 %* de la monnaie par rapport au dollar sur le marché noir, en trois semaines, en a été la principale illustration.

« Faire le ménage » dans le système bancaire

Mieux coordonner les efforts de l'équipe en place s'imposait. M. Concepcion en a fait les frais. On ne saurait pour autant lui imputer tous les maux qui recommencent à ronger l'économie argentine. Même si les syndicats, en majorité péronistes, craignent plus la montée du chômage que la perte du pouvoir d'achat des salariés, poursuivre sur la voie de la modération salariale s'annonce délicat. D'ores et déjà la hausse des prix de juin et de juillet a pratiquement absorbé les revalorisations trimestrielles accordées pour la période de juillet à septembre : 11 % dans le secteur public, 13 % en moyenne dans le secteur privé.

La politique monétaire ne sera pas plus facile à reprendre en main. Si l'on peut reprocher à M. Concepcion des *« réescomptes inconsidérés aux banques de province »*, M. Sourrouille lui-même a reconnu qu'il faudrait *« faire le ménage »* dans le système bancaire, paralysé notamment par des réserves obligatoires de 52 %. Un phénomène à l'origine du développement d'un marché du crédit parallèle échappant à tout contrôle de la Banque centrale. En l'absence d'une réforme véritable, la poursuite d'une politique de mini-dévaluations et de contrôles plus stricts de la masse monétaire ne constitueront qu'une demi-solution », selon un expert. Au moins l'arrivée de M. Machinea à la tête de la Banque centrale lui donnera-t-elle une nouvelle crédibilité.

L'Argentine en a bien besoin, au moment où le Fonds monétaire international s'apprête à faire le point de la situation économique, pour décider de l'octroi éventuel d'un nouveau crédit-stand by dont le principe est indispensable à la recherche de nouveaux financements auprès des banques internationales. Compte tenu d'une chute de l'excédent commercial, évaluée à 40 % pour les quatre premiers mois de l'année, Buenos-Aires pourrait avoir besoin de quelque 2 milliards de dollars. Une hypothèse qui n'a rien d'*« effrayant »* pour un pays dont la dette extérieure est de 52 milliards de dollars, mais dont le potentiel économique et les ressources humaines sont de taille reconnaît un créancier. Elle exigera du tandem Sourrouille-Machinea un certain nombre de garanties, notamment sur une réduction du déficit budgétaire, qui tourne actuellement autour de 5 % à 6 %, alors que les Argentins tablaient, en accord avec le FMI, sur 3 %.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

ENTREPRISES

Fusion suspendue pour Texas Air et Eastern

Le département américain des transports a provisoirement interdit, le 26 août, le projet de fusion entre Texas Air et Eastern Airlines, qui aurait constitué la plus grande compagnie aérienne américaine, Texas Air possédant aussi New York Air et Continental. Le rachat d'Eastern pour la somme de 676 millions de dollars (4,5 milliards de francs) dépendait de la possibilité pour Pan Am de concurrencer le nouveau groupe sur le nord-est des Etats-Unis. Texas Air avait proposé de vendre à Pan Am des possibilités de décollage et d'atterrissage à New-York et à Washington pour 65 millions de dollars (430 millions de francs). Le département des transports a estimé que la concurrence n'en serait pas vraiment renforcée et il attend que de nouvelles propositions lui soient soumises pour donner son autorisation au regroupement projeté.

Monoplast passe sous le contrôle du groupe britannique Autobar

Malade depuis le début des années 80, Monoplast, premier fabricant français d'emballages et de récipients (gobelets, conditionnements) en matière plastique pour l'industrie alimentaire, vient d'être racheté par le groupe britannique Autobar. Le prix de la transaction n'a pas été rendu publique.

Affaire familiale, dont le groupe canadien Polysar était actionnaire minoritaire et avait en son temps (1981) renoncé à prendre le contrôle, Monoplast est confronté depuis six ans à une situation financière difficile liée à des problèmes structurels et n'a jamais réussi à se redresser malgré la mise en œuvre de plusieurs plans de redressement. En 1985, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 380 millions de francs, à peu près identique à celui de 1979. Il possède quatre filiales, une en France (Lefebure Isolants Réunis), deux en Espagne et une aux Etats-Unis (société Henlopen, spécialisée dans la fabrication d'emballages pour les produits cosmétiques).

Autobar est un grand de l'industrie de l'emballage plastique avec un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de francs environ, des intérêts aux Pays-Bas et en France (société Fyard et Fayard et Ravel). M. Jacques Caunègre restera PDG de l'entreprise.

Pallas Group affiche d'excellents résultats

Pallas Group, la structure financière à vocation internationale créée par M. Pierre Moussa lorsqu'il dût quitter la tête du groupe Paribas, fin 1981, annonce d'excellents résultats financiers. Pour le premier semestre 1986, le groupe fait état d'un bénéfice net consolidé de 12,4 millions de dollars contre 0,2 million pour la période correspondante de 1985. Il est vrai que le groupe Pallas est d'existence relativement récente puisqu'il a véritablement démarré son activité en avril 1984. La société, qui procède actuellement, per voie de placement privé, à une augmentation de capital sans droits préférentiels et dispose d'un capital souscrit de 120 millions de dollars, possède deux filiales en France : Pallas France, société d'ingénierie financière présidée par M. Moussa, et Pallas Gestion, société de gestion de portefeuilles, dont le président est M. Jean-Louis Descours, le patron des Chaussures André. C'est cette dernière, qui assure la gestion de France-Développement (FRANDEV), une société d'investissements à capital fixe (SICAF) créée en mai 1986 et qui envisage de tripler son capital, actuellement fixé à 807 millions de francs.

Manitou BF pourrait fabriquer sous licence les chariots élévateurs Toyota

Toyota, le numéro un japonais de l'automobile, négocie actuellement un accord de production de chariots élévateurs sous licence avec le constructeur français Manitou BF (14 millions de francs de bénéfice net pour un chiffre d'affaires de 900 millions en 1985), qui est déjà son distributeur exclusif, a indiqué, le 25 août, un porte-parole de Toyota. Les deux sociétés étudient quelle pourrait être la part de fabrication locale suffisante pour que les engins reçoivent un label européen. Toyota a en effet l'intention, par cet accord de licence, de prévenir les mesures protectionnistes de la Communauté européenne sur les importations de chariot élévateurs nippons. Grâce à une croissance de leurs ventes de plus de 10 % par an depuis dix ans, les Japonais contrôlent désormais un quart du marché européen (15 000 véhicules). Toyota a exporté près de 1 200 unités vers lafrance l'an dernier. Selon le quotidien économique *Nikkan Kogyo*, deux autres constructeurs japonais, Komatsu et Mitsubishi Heavy Industries ont déjà décidé de s'engager dans la production de chariots élévateurs en Europe.

CONSTRUCTION NAVALE

Première vague de licenciements à la Normed

La réunion entre les administrateurs judiciaires des chantiers navals de la Normed et les syndicats a tourné court, le 26 août, à Paris, les organisations syndicales ayant refusé de discuter du plan social, présenté. Elles ne veulent pas *« cautionner un plan social alors que le nombre de licenciements n'est pas connu et qu'aucun plan industriel n'est en discussion »*.

Les administrateurs ont cependant annoncé que la première série de licenciements fera l'objet d'une communication lors du prochain comité central d'entreprise, le 4 ou le 5 septembre. Le nombre de ces emplois supprimés ne sera connu, lui, qu'à la fin du mois de septembre.

Aucune réunion de négociation n'a été prévue à l'issue de cette troisième rencontre préliminaire. Les syndicats ont de nouveau refusé de s'engager sur les dates de livraison des navires en cours de fabrication et ont réclamé des garanties pour les salariés âgés de quarante-huit à cinquante-deux ans. Les salaires de septembre pourraient être versés, mais le versement d'octobre serait conditionné par la signature d'un accord, selon les syndicalistes.

Au cours de la même journée, deux cents à trois cents employés du chantier de Dunkerque, nous indique notre correspondant, ont successivement bloqué les postes-frontières de Ghyvelde et de Steenvoorde, puis l'autoroute A 25 Lille-Dunkerque. Ils ont également empêché le trafic ferroviaire en gare d'Hazebrouck et brûlé des pneus. Au chantier naval, le travail a été interrompu toute la journée.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

PLACEMENT PREMIER - PLACEMENT A

SICAV

Les SICAV Placement premier et Placement A, dont la Société marseillaise de crédit est dépositaire, seront ouvertes au public le 1ᵉʳ septembre 1986.

Les souscriptions et les rachats pourront être effectués à partir de cette date, auprès des établissements suivants :

Placement premier : Société marseillaise de crédit, Banque de Bretagne, Banque La Hénin, Union de banques à Paris.

Placement A : Société marseillaise de crédit, Banque de Bretagne, Société financière et foncière.

Marchés financiers

Les banques américaines abaissent leurs conditions de crédit

La plupart des principales banques américaines ont annoncé le 26 une baisse d'un demi-point de leur taux de base *(prime rate)*, qui est ainsi ramené à 7,5 %. Le *prime rate* correspond aux conditions de crédit faites par les banques à leurs meilleurs clients et sert de référence pour tous leurs autres crédits.

La lenteur des banques américaines à répercuter la baisse du taux d'escompte décidée la semaine dernière par la Réserve fédérale s'explique pour partie par leurs difficultés actuelles, tant à l'intérieur des Etats-Unis (par leurs prêts aux agriculteurs et aux pétroliers) qu'à l'extérieur (engagements vis-à-vis des pays les plus endettés d'Amérique latine).

Cette décision des banques n'en a pas moins été saluée par une remontée de Wall Street, où l'indice Dow Jones a clôturé à *1 904,25*, soit une hausse de 32,48 points *(voir par ailleurs)*.

Le niveau actuel du coût du crédit aux Etats-Unis – le plus bas depuis octobre 1977, – s'il ne semble pas devoir rapidement relancer demande et investissement outre-Atlantique, va avoir quelques répercussions en Europe et au Japon, là où gouvernements et banques centrales hésitent à suivre la voie tracée par la FED.

L'Agence japonaise de planification économique, dans son dernier rapport mensuel, a pourtant remplacé le terme « expansion » qu'il employait jusqu'à présent par celui de stagnation, soulignant bien le pessimisme qui gagne les économistes officiels au Japon. Il est vrai que les exportations ont baissé en volume de 0,9 % en juillet, pour le cinquième mois consécutif, et que les investissements privés stagnent.

Mais c'est de l'Allemagne fédérale que les marchés – et les gouvernements – attendent un geste, alors même que la firme américaine d'investissement Salomon Brothers juge déjà que la langueur persistante dont fait preuve l'économie américaine conduira la FED à réduire une nouvelle fois son taux d'escompte en septembre ou début octobre, en l'absence même de concertation.

Le comité directeur de la Bundesbank se réunit bien le 28 août, mais il ne semble pas que la volonté allemande de ne pas abaisser ses taux soit jusqu'à présent entamée, avec des réserves monétaires de la Banque centrale en forte augmentation. En revanche, les tensions monétaires qui apparaissent dans le système monétaire européen entre un mark allemand de plus en plus fort, une couronne danoise faiblissante et un franc français qui fait les frais de la tension, pourraient obliger la Bundesbank à bouger. Les Allemands attendront-ils le 17 septembre et la réunion à Paris du groupe des Dix (1), qui doit discuter de coopération monétaire et d'endettement ?

(1) Le groupe des Dix réunit les ministres des finances de onze pays : Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Pays-Bas, RFA, Suède, Suisse.

AFFAIRES

Créations d'entreprises

Reprise au deuxième trimestre 1986

Selon une statistique trimestrielle de l'INSEE, le nombre de créations d'entreprises en France s'est sensiblement accru au deuxième trimestre 1986, atteignant 62 210 unités contre 60 520 au premier trimestre. Cette reprise marque une rupture avec la tendance observée depuis mi-1985. Elle touche tous les secteurs, à l'exception des services qui enregistrent un recul de 8 % avec 28 390 créations au deuxième trimestre contre 30 680 au premier trimestre. Le secteur du bâtiment et du génie civil a connu le plus fort taux de croissance (+ 22,6 %) et l'industrie le plus faible (+ 6,5 %).

PARIS, 26 août ↑

Peugeot au sommet

Pour la onzième fois consécutive, la Bourse de Paris a, mardi, poursuivi son avance, égalant ainsi la performance accomplie au mois de novembre 1985, qui constituait un quasi-record.

Mais ce n'est pas tant cet événement qui a retenu l'attention. Le fait saillant de la journée a indiscutablement été la très vive hausse de Peugeot (+ 6%). Passant la surmultipliée, le Lion de Sochaux a crevé tous les plafonds, pulvérisant au passage son propre record établi en mai dernier (1172 F), pour s'élever pour la première fois de l'histoire au-dessus de 1 200 F. Une étude de la firme britannique Savory Mill'a prévoit un bénéfice consolidé pour 1987 de 2,5 milliards de francs, soit, d'après certains, 215 F par action, pour d'autres 300 F. Même en tenant compte de l'exonération d'impôt dont le groupe bénéficiera encore l'an prochain, la marge de hausse du titre reste importante.

Bref, grâce à la fermeté des pétrolières, dopées par la hausse du baril, et de quelques autres vedettes (Printemps, Sanofi, L'Oréal, Presses Cité, Générale occidentale, Midi), l'indicateur instantané enregistrait à la clôture une nouvelle progression de 0,48 %.

Autour de la corbeille, les professionnels affichaient un sourire rayonnant. La plupart faisaient état d'assez gros achats étrangers. Les Allemands et les Britanniques, selon eux, s'intéressent de près à Peugeot. Reste que, une fois de plus, le marché n'a pas cédé à l'emballement. Si « les miracles se produisent tous les jours » rue Vivienne, ainsi qu'un spécialiste se plaisait à le faire remarquer, il convient aussi « de ne pas trop jouer avec le feu », lui rétorquait un collègue.

Sur le marché obligataire, où l'on anticipe une prochaine baisse des taux d'intérêt en RFA, la plupart des produits offerts se sont bien placés, avec des courants d'affaires assez étoffés.

Fermeté du MATIF, avec des hausses de trois à quatre variations.

NEW-YORK, 26 août ↑

Très forte reprise

Reprise sur les chapeaux de roue et record d'altitude presque égalé : tels ont été les deux événements marquants de la séance de mardi à Wall Street. Dès l'ouverture, le marché reprenait sa marche en avant, accélérait rapidement le mouvement, franchissait la barrière des 1 900 points, une première fois passée en juillet dernier, et se maintenait ensuite résolument au-delà, malgré le ralentissement favorisé en fin de course par quelques ventes bénéficiaires. Finalement, l'indice des industrielles, un instant parvenu à 1 911,28, s'établissait à la cote 1 904,25 (+ 32,48 points), le record établi le 2 juillet dernier (1 909,03) n'a pas été battu mais il s'en est fallu de peu.

De très bonne qualité, le bilan de la journée n'a cependant qu'assez imparfaitement reflété ce résultat. Sur 2 012 valeurs traitées, 1 144 ont progressé, 506 ont baissé et 362 n'ont pas varié. Explication du phénomène : l'attention s'est concentrée sur les « Blue Chips » et les actions des entreprises de premier plan. Les taux d'intérêt et les prix du pétrole ont été les deux pôles d'attraction du marché.

L'activité a fortement augmenté et 156,64 millions de titres ont changé de mains contre 104,35 millions la veille.

VALEURS	Cours du 25 août	Cours du 26 août
Alcoa	36 3/8	37 3/8
A.T.T.	23 1/4	24 1/8
Boeing	60 5/8	61 1/4
Chase Manhattan Bank	42 3/8	42 7/8
Du Pont de Nemours	89 1/4	89
Eastman Kodak	57 3/8	57 3/8
Exxon	65 3/8	67 7/8
Ford	61 1/2	62 5/8
General Electric	74 7/8	77
General Motors	72 1/4	73 3/4
Goodyear	33 1/2	33 1/2
I.B.M.	138 7/8	141 1/8
I.T.T.	53 1/4	54 1/4
Mobil Oil	36 1/2	36 7/8
Pfizer	68 7/8	68 3/4
Schlumberger	32 1/2	33 1/2
Texaco	31 7/8	32 1/4
U.A.L. Inc.	54 5/8	55 1/8
Union Carbide	21 3/4	21 7/8
U.S.-X	19	18 7/8
Westinghouse	57 3/4	58 1/4
Xerox Corp.	57 1/4	58 1/2

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,74 F ↑

Le dollar s'est assez vivement redressé ce mercredi 27 août pour coter 6,74 F (contre 6,7030 F) et 2,0580 DM (contre 2,0453 DM). Les marchés anticipent une baisse des taux d'intérêt en RFA. Les cambistes, eux, n'y croient pas. La couronne danoise contre DM est tombée au voisinage de son cours-plancher, mais le franc DM s'est un peu repris (3,2750 F pour 1 DM contre 3,2774 F).

FRANCFORT	26 août	27 août
Dollar (en DM) ..	2,0453	2,0580
TOKYO	**26 août**	**27 août**
Dollar (en yens) ..	153,94	155

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (27 août)	7 %
New-York (26 août) .	5 13,16 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	25 août	26 août
Valeurs françaises ..	153,1	154,1
Valeurs étrangères .	112,3	111,7

Cᶦᵉ des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ...	402,4	405,7

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

	25 août	26 août
Industrielles	1871,77	1904,25

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

	22 août	26 août
Industrielles	1 271,2	1 276,6
Mines d'or	235,9	246
Fonds d'Etat	89,54	89,74

TOKYO

	25 août	26 août
Nikkei Dow Jones	18 565,61	18 640,83
Indice général ...	1 548,42	1 552,45

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 26 août
Nombre de contrats : 2 931

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Sept 86	Déc. 86	Mars 87	Juin 87
Dernier	–	112,80	113,80	113,70	113,50
Précédent ...	–	112,35	113,45	113,40	113,15

AUTOUR DE LA CORBEILLE

BAYER : MALGRÉ LE DOLLAR, LE NIVEAU DE PROFIT EST MAINTENU. – Dernier des trois grands chimistes allemands à publier ses comptes semestriels, Bayer est aussi celui, qui a le mieux résisté aux méfaits du dollar et de sa baisse. Au 30 juin, le bénéfice consolidé avant impôts du groupe s'élève à 1,74 milliard de deutschemarks. Ce résultat est le plus rondelet de toute la chimie allemande. Il est aussi en légère progression (+ 0,9 %) sur celui dégagé en 1985 à pareille époque. Rappelons que les profits de Hoechst se sont érodés de 1 %, et que BASF a vu les siens chuter de 19,1 %. Reste que Bayer ne sort pas indemne de l'aventure des changes. A cause de la chute du billet vert (– 19 % depuis le 1ᵉʳ janvier), son chiffre d'affaires consolidé a baissé de 12,2 % pour revenir à 21,59 milliards. Mais la direction de la firme de Leverkusen souligne que ce recul n'est pas dû à une diminution des quantités vendues mais à la guerre des prix déclenchée par une très vive concurrence. Elle entrevoit des perspectives favorables pour le second semestre et prévoit un maintien des bénéfices pour l'exercice entier au niveau élevé atteint l'an dernier (3,15 milliards de deutschemarks avant impôts).

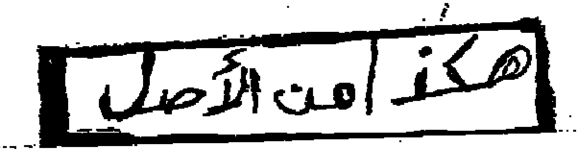
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,7300	6,7330	+ 65	+ 77	+ 135	+ 160	+ 405	+ 485
$ can.	4,8261	4,8317	– 61	– 42	– 124	– 96	– 440	– 368
Yen (100) ...	4,3386	4,3433	+ 76	+ 89	+ 152	+ 174	+ 479	+ 540
DM	3,2733	3,2764	+ 67	+ 81	+ 138	+ 158	+ 413	+ 469
Florin	2,8996	2,9022	+ 44	+ 52	+ 89	+ 104	+ 273	+ 315
F.B. (100) ...	15,8093	15,8237	– 126	– 61	– 239	– 126	– 419	– 87
F.S.	4,0603	4,0646	+ 96	+ 115	+ 197	+ 225	+ 567	+ 642
L (1 000) ...	4,7511	4,7549	– 271	– 221	– 453	– 387	– 955	– 853
£	9,9624	9,9736	– 268	– 230	– 488	– 424	– 1208	– 1045

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	5 7/8	6 1/8	5 3/4	5 7/8	5 11/16	5 13/16	5 5/8	5 3/4
DM	4 5/8	4 7/8	4 7/16	4 9/16	4 3/8	4 1/2	4 5/16	4 7/16
Florin	4 5/8	5 1/8	5 1/16	5 3/16	5 1/16	5 3/16	4 15/16	5 1/16
F.B. (100) ..	7 5/8	8 1/8	7 9/16	7 7/8	7 9/16	7 7/8	7 9/16	7 7/8
F.S.	0 5/8	1 1/8	3 15/16	4 1/16	4	4 1/8	4 1/16	4 3/16
L (1 000) ..	15	20	12 1/2	13 1/2	12 1/4	13	10 7/8	11 3/8
£	9 7/8	10 1/8	9 15/16	10	9 7/8	9 15/16	9 1/2	9 5/8
F. franç. .	6 7/8	7 1/8	7 1/8	7 5/8	7 1/8	7 5/8	7 1/4	7 3/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 26 AOUT

Cours relevés à 17 h 39

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1550	4,5 % 1973	1585	1575	1580	− 1 57
4500	C.N.E. 3 %	4535	4540	4540	+ 0 11
1120	B.N.P. T.P.	1140	1140	1148	+ 0 70
1229	C.C.F. T.P.	1241	1240	1240	− 0 08
1094	Créd. Lyon. T.P.	1098	1098	1098	....
2685	Electricité T.P.	2684	2690	2690	+ 0 22
1970	Renault T.P.	1980	1984	1984	+ 0 20
2348	Rhône-Poul. T.P.	2348	2350	2350	+ 0 17
1298	St-Gobain T.P.	1292	1290	1299	+ 0 54
1290	Thomson T.P.	1307	1307	1307	....
475	Accor	472	475	474	+ 0 42
1830	Agence Havas	1795	1790	1800	+ 0 27
1580	Ag. Havas C. L.	1595	1595	1595	....
770	Air Liquide	760	775	775	+ 1 97
1980	Alcatel	2025	2070	2090	+ 3 20
1580	Als. Superm.	1585	1570	1570	− 0 94
430	A.L.S.P.I.	449 50	436	436	− 3 22
375	Alsthom	385	384 90	384 90	− 0 02
1980	Arjom. Prioux	1965	1965	1960	− 0 25
265	Aussedat-Rey	270	270	266	− 1 48
1580	Aux. Entrepr.	1553	1533	1542	− 0 70
1380	Avions Dassault	1460	1470	1450	− 0 68
610	Bail-Equipem.	623	621	621	− 0 32
1150	Bail-Investiss.	1158	1157	1157	− 0 08
1380	Cie Bancaire	1352	1345	1345	− 0 51
670	Bazar H.-V.	702	700	707	+ 0 71
485	Béghin-Say	505	500	498	− 1 38
345	Berger (Ma)	346	345	346	....
635	Bic	654	652	651	− 0 45
1480	B.I.S.	1540	1535	1528	− 0 77
2270	Biscuit (Géné.)	2300	2210	2210	− 3 91
2070	Bongrain S.A.	2050	2047	2047	− 0 14
1450	Bouygues	1445	1430	1430	− 1 03
4140	B.S.N.	4139	4147	4149	+ 0 24
1240	Carnaud	1260	1290	1290	+ 2 38
3380	Carrefour	3369	3380	3385	+ 0 47
1980	Casino	1930	1865	1865	− 3 38
....	Casino A.D.P.	....	....	....	....
910	C.C.M.C.	910	910	910	....
1660	Cetelem	1686	1680	1680	− 0 35
1780	C.F.A.O.	1820	1840	1820	....
520	C.F.D.E.	550	575	567	+ 3 09
1340	C.G.I.P.	1324	1324	1324	....
1480	Chargeurs S.A.	1425	1376	1396	− 2 03
56	Chiers-Châtill.	62	62 90	63	+ 1 61
720	Ciments franç.	724	730	735	+ 1 51
635	Club Méditer.	625	628	628	+ 0 48
240	Codetel	236 50	237 50	237 50	+ 0 42
410	Cofimeg	411	406	408	− 0 72
975	Colas	983	975	975	− 0 81
275	Compt. Entrepr.	274	274	274	....
620	Compt. Mod.	839	823	823	− 2 50
1770	Créd. Foncier	1520	1539	1539	+ 1 25
505	Crédit F. Imm.	518	525	527	+ 1 73
2190	Crédit Nat.	2279	2276	2260	− 0 83
285	Crouzet ★	294	292	295	+ 0 34

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2200	Damart S.A.	2260	2223	2230	− 1 32
3820	Darty	3860	3960	3960	+ 2 85
270	Dév. P.d.C. (Li)	268	270	270	+ 0 74
535	D.M.C.	528	530	525	− 0 56
2450	Docks France ★	2430	2430	2410	− 0 82
1470	Dumez	1495	1500	1500	+ 0 33
1380	Eaux (Gén.)	1340	1340	1335	− 0 37
3420	Ecco ★	3400	3380	3390	− 0 29
1000	Electro-Finan.	1000	1000	1000	....
315	Elf-Aquitaine	333	345	345	+ 3 60
285	— (certific.)	320	330 10	325	+ 1 56
2300	Epeda-B-Faure	2295	2250	2250	− 1 96
3180	Essilor	3200	3225	3230	+ 0 93
530	Esso S.A.F.	574	585	586	+ 2 09
3470	Eurafrance	3625	3620	3610	− 0 41
1410	Eurocom ★	1470	1485	1490	+ 1 36
2490	Euromarché	2350	2420	2420	+ 2 97
1090	Europe n° 1 ★	1116	1100	1101	− 1 34
1520	Facom	1582	1570	1570	− 0 75
930	Fichet-Bauche	940	940	940	....
320	Finextel	317	323 90	323	+ 1 89
315	Fives-Lille	329	330	329	....
18	Fonderie (Gén.)	16 55	16 05	16 05	− 3 02
200	Fraissinet (Ma)	201	193	193	− 3 98
355	Francarep	385	384 50	384 50	− 0 13
1110	Fromageries Bel	1165	1140	1140	− 2 14
1160	Gal. Lafayette	1245	1430	1430	+ 14 85
420	Gascogne	449	455	455	+ 1 33
295	Géophysique	294	302	302	+ 2 72
1140	Gerland	1140	1090	1090	− 4 38
400	GTM-Entrepose	402	430	422	+ 4 97
740	Guyenne-Gas. ★	758	739	740	− 2 37
2910	Hachette ★	2889	2925	2918	+ 1 00
735	Hénin (La)	748	744	744	− 0 53
55	Imétal	61 20	64 40	65 80	+ 7 51
865	Imm. Plaine-M.	869	865	864	− 0 57
4280	Inst. Mérieux	4270	4259	4259	− 0 25
685	Interbail	705	729	729	+ 3 40
2160	Intertechnique	2000	2000	2000	....
1050	J. Lefebvre	1028	1025	1028	....
1980	Lab. Bellon	2110	2080	2080	− 1 42
1450	Lafarge-Coppée	1449	1435	1425	− 1 65
1390	Lebon	1421	1420	1420	− 0 07
4580	Legrand	4570	4580	4580	+ 0 21
1130	Lesieur	1125	1125	1125	....
900	Locabail Immob.	905	910	910	+ 0 55
680	Locafrance	681	690	695	+ 2 05
1120	Locindus	1168	1110	1140	− 2 39
1020	L. Vuitton S.A ★	1025	1018	1024	− 0 09
785	Lucheire	783	798	815	+ 4 08
1440	Lyon. Eaux	1448	1460	1460	+ 0 82
195	Mais. Phénix	184	180	181	− 1 63

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
635	Majorette (Ly)	610	600	600	− 1 63
108	Manurhin	106 90	110	110	+ 2 89
445	Mar. Wendel	443	432	439	− 0 90
1480	Martell	1502	1510	1510	+ 0 53
2580	Matra	2700	2699	2699	− 0 03
3280	Merlin-Gerin	3310	3320	3320	+ 0 30
3500	Michelin	3460	3494	3490	+ 0 86
1740	Midi (Cie)	1715	1740	1730	+ 0 87
530	Midland Bk S.A.	554	560	560	+ 1 08
515	Min. Salaig. (Ma)	522	520	520	− 0 38
41	M.M. Penarroya	43 80	43 30	43 90	+ 0 22
2320	Moët-Hennessy	2291	2290	2290	− 0 04
1030	Mot. Leroy-S ★	1020	1005	1025	+ 0 49
75	Moulinex	75 80	73	75	− 1 05
1220	Navig. Mixte	1225	1230	1240	+ 1 22
210	Nord-Est	212 50	207 80	209 50	− 1 41
440	Nordon (Ny)	475	489	489	+ 2 94
510	Nouvelles Gal.	479	485	495	+ 3 34
1040	Occident. (Gén.)	1060	1075	1070	+ 0 94
1430	Omn.F.Paris	1445	1470	1470	+ 1 73
225	Olida-Caby	224	222	222	− 0 88
495	Opfi-Paribas	500	475	482	− 3 80
3630	Oréal (L')	3644	3685	3701	+ 1 56
940	Paris-Réescomp	982	977	977	− 0 50
1190	Pechelbronn	1209	1200	1200	− 0 74
1400	Penhoët	1485	1485	1485	....
1080	Pernod-Ricard	1088	1080	1070	− 1 66
146	Pétroles B.P.	154 50	160	160	+ 3 55
1160	Peugeot S.A.	1149	1220	1220	+ 6 17
54	Poclain	63 20	64 50	64 50	+ 2 06
1700	Poliet	1680	1694	1694	+ 0 83
765	P.M. Labinal	800	786	782	− 2 25
2130	Presses Cité	2175	2200	2230	+ 2 52
1630	Prétabail Sic.	1660	1630	1630	− 1 80
480	Primagaz	488	475	478	+ 2 13
655	Printemps	635	649	643	+ 1 25
1960	Promodès	2010	2045	2045	+ 1 74
275	Prouvost S.A ★	280	279	272 50	− 2 67
910	Radiotechn.	935	915	915	− 2 13
185	Raff. Dist. Total	176 80	193	192	+ 8 58
2040	Redoute (La) ★	2029	2011	2030	+ 0 04
1690	Roussel-Uclaf	1720	1688	1687	− 1 91
1310	Roussel-C.N.I.	1275	1186	1240	− 2 74
4650	R. Impériale (Ly)	4770	4810	4850	+ 1 67
265	Sade	265 10	268	268	+ 1 09
3150	Sagem	3090	3145	3145	+ 1 77
830	St-Louis B.	680	659	660	− 2 94
1700	Salomon	1795	1840	1840	+ 2 50
1210	Salvepar	1240	1240	1240	....
710	Sanofi	715	739	739	+ 3 35
455	S.A.T.	476	476	476	....
865	Saupiquet (Na)	888	870	870	− 2 02

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
730	Schneider ★	772	773	784	+ 1 55
117	S.C.O.A.	117	117 20	117 20	+ 0 17
33	S.C.R.E.G.	38	39 65	35	− 7 89
560	Seb ★	582	584	582	....
465	Sefimeg	465	468	468	+ 0 64
1860	S.F.I.M.	1820	1811	1820	....
91	S.G.E.	89 20	88 20	88 20	− 1 12
625	Signaux Ent. El.	660	655	651	− 1 36
945	Silic	970	973	973	+ 0 30
625	Simco-U.P.H.	633	650	650	+ 2 68
360	Simnor (Li)	349 80	350	350	+ 0 05
1340	Skis Rossignol	1340	1345	1345	+ 0 37
930	[illegible]	925	915	915	− 1 08
245	Sodero (Na)	268	265	265	− 1 11
2080	Sodexho	2088	2090	2090	+ 0 09
420	Sogerap	440	443	443	+ 0 68
1400	Sommer-Allib.	1395	1390	1388	− 0 50
785	Source Perrier	758	755	760	+ 0 26
1540	Sovac	1554	1583	1560	+ 0 38
780	Spie-Batignol.	800	791	792	− 1
540	Strafor	588	580	580	− 1 40
380	Synthelabo ★	421 10	425	420	− 0 28
570	Talcs Luzenac	568	580	585	+ 2 99
3170	Tél. Elect.	3270	3251	3251	− 0 58
1780	Thomson-C.S.F.	1720	1734	1734	+ 0 81
430	Total (CFP)	435	444	445	+ 2 29
97	— (certific.)	100 50	100 90	100 90	+ 0 39
3090	T.R.T.	3190	3130	3130	− 1 88
1070	U.F.B.	1070	1070	1070	....
1630	U.I.C.	1584	1563	1578	− 0 37
695	U.I.F.	615	610	610	− 0 81
1050	U.I.S.	1062	1060	1060	+ 0 78
725	U.C.B. ★	738	738	744	+ 0 81
930	Unibail	930	935	935	+ 0 53
485	Valéo	492	518	521	+ 5 89
75	Vallourec	82	86 90	87 10	+ 6 21
4960	V. Clicquot-P.	5050	5180	5120	+ 1 38
875	Via Banque	912	925	935	+ 2 52
780	Elf-Gabon	830	840	840	+ 1 20
86	Amax Inc.	85 20	82 50	85	− 0 23
435	Amer. Express	432 70	433 30	433 30	+ 0 13
160	Amer. Teleph.	158 10	158 20	158 20	+ 0 06
76	Anglo Amer. C.	79 80	84	84	+ 5 26
385	Amgold	419	448	448	+ 6 92
880	BASF (Akt)	912	892	890	− 2 41
995	Bayer	1025	1006	1006	− 1 86
129	Buffelsfont.	135 20	141	145	+ 7 24
285	Chase Manh.	283	285 50	285 50	+ 0 88
205	Cie Pétr. Imp.	209	210	210	+ 0 47
42	De Beers	43 60	44 70	45 10	+ 3 44
2790	Deutsche Bank	2800	2788	2775	− 0 89
43	Dome Mines	43 70	44	44	+ 0 68
1480	Dresdner Bank	1520	1500	1510	− 0 65

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
84	Driefontein Cal	82 70	83 70	83	+ 0 32
540	Du Pont-Nem.	553	549	549	− 0 72
385	Eastman Kodak	387	384	384	− 0 77
31	East Rand	32 90	33 85	33 85	+ 2 88
295	Electrolux	294 60	295	295	+ 0 13
220	Ericsson	228	227 50	227 50	− 0 21
445	Exxon Corp.	446	445	446	....
430	Ford Motors	423	415	415	− 1 89
58	Freegold	58 50	64 50	64 50	+ 8 40
71	Gencor	80	83 30	84	+ 5
515	Gén. Electr.	506	507	507	+ 0 19
500	Gén. Belgique	491	473	473	− 3 66
505	Gen. Motors	493	496 10	495	+ 0 60
48	Goldfields	50	48 50	49	− 2
38	Gd Metropolitain	39 80	39 50	39 50	− 0 75
58	Harmony	61 50	63 30	63 20	+ 2 76
41	Hitachi	44 45	44 25	42 50	− 4 38
915	Hoechst Akt.	915	926	923	+ 0 87
101	Imp. Chemical	104	103 70	103 70	− 0 28
79	Inco. Limited	82	81 50	81 50	− 0 60
950	IBM	941	948	939	− 0 21
380	ITT	388	380	382	− 1 09
187	Ito-Yokado	180	178 80	178 80	− 0 66
62	Matsushita	64 50	64 10	62 60	− 3 10
760	Merck	755	753	751	− 0 52
785	Minnesota M.	750	760	760	+ 1 33
240	Mobil Corp.	237 50	239 10	240	+ 1 05
640	Morgan J.P.	630	627	627	− 0 47
33300	Nestlé	34300	34700	34700	+ 1 16
137	Norsk Hydro	140 50	140 10	140 10	− 0 28
147	Olivetti	157	168 10	168 10	+ 7 07
1390	Petrofina	1410	1360	1360	− 3 54
510	Philip Morris	514	512	505	− 1 75
159	Philips	162	161 60	163 50	+ 0 92
505	Quilmès	495	490	490	− 1 01
480	Randfontein	509	510	509	....
585	Royal Dutch	585	587	587	+ 0 34
61	Rio Tinto Zinc	61 80	60	60 10	− 2 75
67	St Helena Co	70	70 90	70 90	+ 1 28
210	Schlumberger	217	220 80	224	+ 3 22
87	Shell transp.	88 70	87 40	87 40	− 1 46
2280	Siemens A.G.	2315	2300	2310	− 0 21
130	Sony	141 30	137	137	− 3 04
132	T.D.K.	144 20	141 50	144	− 0 13
29	Toshiba Corp.	29 95	29 30	29 30	− 2 17
1500	Unilever	1520	1505	1503	− 1 11
305	Unit. Techn.	303 50	304	304	+ 0 16
415	Vaal Reefs	448	458	460	+ 2 67
400	Volvo	398	398	388	− 2 51
192	West Deep	203 50	209	215	+ 5 66
385	Xerox Corp.	389 60	381 70	381 70	− 2 02
1 12	Zambia Corp.	1 17	1 20	1 19	+ 1 70

Comptant (sélection)

Obligations — Actions — Étrangères — Hors-cote

VALEURS	% du nom.	% du coupon
[illegible]		

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1570	....
Alain Manoukian	774	777
Asystel	374	379
BAFP	850	850
B.I.P.	1575	1549
Bollore Technologies	1035	1035
Boiron	550	550
Cables de Lyon	855	850
Calberson	867	865
Cardif	3100	3190
Cap Gemini Sogeti	2400	2440
C.D.M.E.	799	800
C. Equip. Elect.	223	239
C.E.G.I.D.	980	1020
C.G.I. Informatique	550	550
C. Occid. Forestière	123	123
Dafsa	185	183 50
Dauphin O.T.A.	1670	1675
Delmas? [illegible]	1820	1825
Deville	980	980
Drouot-Assurances	535	535
Editions Belfond	351	349 50
Elect. S. Dassault	860	851
Expand	419	409
Filipacchi	895	860
Guimoli	389	383
Guy Degrenne	949	949
I.C.C.	338	337
IN Informatique	528	507
Loca-Investissement	365	365
Marcotan	556	595
Martin Immobilier	490	489
Métallurg. Minière	167	167
M.M.B.	700	720
Molex	320	319
Navale-Delmas	780	754
Om. Gest. Fin.	416	415 10
Patornelle-R.D.	3700	....
Petit Bateau	287	290
Petrofigaz	450	440
Rexel	935	900
St-Gobain Emballage	1350	1400
St-Honoré Matignon	253 90	253 90
S.C.G.P.M.	213	207
Same-Matra	1005	1040
S.E.P.	1350	1295
S.E.P.R.	1598	1600
S.M.T. Goupil	339	334 50
Sofibus	343	342
Sopra	900	900
Valeurs de France	345	345

SICAV (sélection) — 26/8

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
[illegible]		

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	78 80	79 90
Casino	190	193
Pernod Ricard	267	258
Total	9 70	10 55
Souscription		
[illegible]	....	....
Raffinage	....	....
[illegible]	....	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 26/8	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 690	6 703	6 450	6 950
ECU	6 880	6 881	....	....
Allemagne (100 DM)	327 720	327 740	317	337
Belgique (100 F)	15 827	15 827	15 050	15 900
Pays-Bas (100 fl.)	290 360	290 370	280	298
Danemark (100 krd)	86 670	86 660	85 500	90
Norvège (100 k)	91 580	91 590	87 500	93
Grande-Bretagne (£ 1)	9 927	9 938	9 550	10 250
Grèce (100 drachmes)	5	4 985	4 700	5 500
Italie (1 000 lires)	4 751	4 754	4 500	5
Suisse (100 fr.)	405 670	405 960	393 500	413 500
Suède (100 krs)	97 060	97 050	93 500	98
Autriche (100 sch)	46 580	46 600	45 100	47 450
Espagne (100 pes.)	5 006	5 001	4 800	5 300
Portugal (100 esc.)	4 595	4 596	4 200	5 100
Canada ($ can 1)	4 814	4 806	4 600	5 060
Japon (100 yens)	4 362	4 348	4 200	4 420

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 26/8
Or fin (kilo en barre)	81800	81900
Or fin (en lingot)	81900	81950
Pièce française (20 fr)	520	515
Pièce française (10 fr)	395	....
Pièce suisse (20 fr)	541	542
Pièce latine (20 fr)	470	470
Souverain	630	619
Pièce de 20 dollars	3060	3055
Pièce de 10 dollars	1510	1602 50
Pièce de 5 dollars	1100	....
Pièce de 50 pesos	3180	3195
Pièce de 10 florins	498	496
Or Londres	384 85	379 30
Or Zurich	380 50	380
Or Hongkong	384 50	380 45
Argent Londres	5 25	5 12

c : coupon détaché
o : offert
d : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu

Le Monde

Selon les experts de l'AIEA réunis à Vienne

La catastrophe de Tchernobyl pourrait être à l'origine de 24 000 décès par cancer

VIENNE
de notre envoyée spéciale

A mesure que sont examinées les données fournies par les Soviétiques sur l'accident de Tchernobyl, les estimations des effets de la catastrophe sur la santé des populations évoluent. Et le nombre des cancers mortels qui pourraient en résulter augmente, tout en restant en valeur relative très faibles.

Mardi 26 août, les experts réunis à Vienne, sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), se sont interrogés sur les conséquences de l'accumulation des rejets de cesium 137 tout au long de la chaîne alimentaire.

Pour les 75 millions d'habitants d'Ukraine et de Biélorussie, la consommation de ces produits contaminés représente une dose cumulée sur soixante-dix ans — selon les données soviétiques — de 3,3 rem par personne. Si l'on considère, comme le font les experts occidentaux qu'une dose de 1 rem provoque un cancer mortel sur un million de personnes, en peut estimer à plus de vingt-quatre mille le nombre d'excès de décès qui seront dus au cesium.

Ce chiffre, important, ne représente pourtant qu'une augmentation de 4/1 000 des cancers développés spontanément — en l'absence de toute irradiation — par les populations des deux républiques soviétiques. En outre, en l'absence de données fiables sur les effets des faibles doses de rayonnement, on en est réduit à faire des extrapolations linéaires sur ce que l'on sait des conséquences de fortes doses, telles celles reçues par la population d'Hiroshima, précisent les experts occidentaux. Aussi considèrent-ils les estimations soviétiques comme « *pessimistes* ».

M. Max Rosen, directeur de la division de sûreté nucléaire de l'AIEA, va plus loin lorsqu'il indique que l'on peut comparer ce chiffre aux « *150 000 cas de cancer mortel que provoquera la radioactivité naturelle en Ukraine et en Biélorussie en soixante-dix ans* ». Ou encore lorsqu'il précise qu'à production d'électricité égale et dans la même période, « *les centrales au charbon généreraient un million de cancers en excès* ».

Aussi, malgré l'accident de la centrale de Tchernobyl, M. Rosen a-t-il réaffirmé sa confiance dans l'énergie nucléaire. « *Même s'il y avait un accident de ce type tous les ans, — ce qui est loin d'être le cas* — a-t-il dit, *je considérerais le nucléaire comme une source d'énergie intéressante* ».

E. G.

Incidents autour de réservistes estoniens

Un journal de la République d'Estonie (URSS), cité par le *New York Times*, a fait état, dans une série d'articles publiés entre le 12 et le 16 août, d'incidents auxquels ont été mêlés des réservistes estoniens envoyés dans la zone de Tchernobyl.

Les réservistes étaient chargés de travaux de décontamination dans des conditions particulièrement pénibles et certains se plaignaient de troubles de santé. Dans le courant du mois de juin, ils furent informés que leur mission, initialement prévue pour durer deux mois, serait prolongée jusqu'à six mois. C'est alors que se seraient produites des échauffourées — sans gravité selon le journal estonien — et que des arrêts de travail furent signalés. La situation ne serait revenue à la normale que dans le courant juillet.

Selon un analyste de Radio Free Europe à Munich, qui a traduit les articles, ceux-ci auraient eu notamment pour objectif de calmer les inquiétudes qu'avaient fait naître en Estonie des rumeurs gravement alarmistes en provenance de la région de Tchernobyl.

Le voyage du premier ministre à Nouméa

M. Chirac et M. Pons ne tiennent pas le même langage sur la Nouvelle-Calédonie

M. Jacques Chirac devait s'envoler, mercredi 27 août, pour la Nouvelle-Calédonie où il va effectuer, comme il s'y était engagé en septembre dernier, souligne-t-on à l'hôtel Matignon, son premier voyage officiel outre-mer. Outre le « caillou », sur lequel il prononcera un discours relatif à l'avenir du territoire dans le cadre du prochain référendum sur le maintien des liens avec la République, le premier ministre, qui sera accompagné de MM. Pons, ministre des DOM-TOM, Gaston Flosse, secrétaire d'Etat auprès de M. Pons, Jacques Douffiagues, ministre des transports, Christian Bergelin, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, et Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat au tourisme, devrait également effectuer une visite aux îles Wallis et Futuna. Son périple dans le Pacifique s'achèvera, mardi 2 septembre, par une escale à Tahiti (Polynésie française).

Afin de couper court à toute spéculation, l'entourage de M. Chirac précise que « *son itinéraire ne le conduira pas à se rendre à l'endroit* [l'atoll d'Hao] *où se trouvent les Turenge* » : son programme ne prévoit donc pas de rencontre avec les deux agents français libérés en juillet par les autorités néo-zélandaises après un an de détention et une condamnation à dix ans de prison.

Si les collaborateurs de M. Chirac affirment que ce voyage en Nouvelle-Calédonie a lieu dans un esprit de conciliation — M. Chirac se rendra dans trois communes indépendantistes et une dirigée par le RPCR, — le ministre des DOM-TOM semble au contraire donner un ton plus agressif à ce déplacement.

Ainsi, à la veille de son départ, mardi 25 août à Ussel (Corrèze), le chef du gouvernement a déclaré que sa démarche, dénuée de tout « *esprit de revanche* », est celle du « *rassemblement de l'ensemble des Calédoniens* », de la « *paix retrouvée* », de la « *main tendue* ». A cet égard, précise-t-on à Matignon, M. Jean-Marie Tjibaou, chef de file du FLNKS (indépendantiste) est invité à rencontrer le premier ministre.

Pour sa part, M. Bernard Pons, qui s'était exprimé quelques minutes avant M. Chirac, avait tenu des propos plus incisifs. « *En Nouvelle Calédonie, il y a une seule communauté, mosaïque d'ethnies différentes, qui a vécu pendant des années dans le calme, la paix, la fraternité. S'il y a eu des affrontements, c'est que le gouvernement socialiste, par idéologie, les a créés* », avait-il déclaré. M. Pons a affirmé que d'ici à ce que les Néo-Calédoniens soient appelés à se prononcer sur leur avenir, dans un an « *la loi républicaine s'appliquera intégralement* » et qu'il n'y « *aura pas de gouvernement illégal* », pas de « *gouvernement provisoire* ».

On se montre plus prudent dans l'entourage de M. Chirac où l'on indique que la dissolution du « *gouvernement provisoire de Kanaky* », *émanation du FLNKS, réclamée avec insistance par M. Pons*, est étudiée par la chancellerie. On précise même que « *la question est suspendue* ».

Achevant son réquisitoire, M. Pons s'est élevé contre l'exigence formulée par le FLNKS, selon lequel, a-t-il dit, « *le droit de vote devrait être réservé aux Canaques* ». Si cette règle était appliquée, a-t-il poursuivi, M. Jean-Marie Tjibaou « *n'aurait pas le droit de vote. Il est métis car il avait un grand-père japonais !* »

Le premier ministre australien souligne l'« énorme responsabilité » de la France

Le premier ministre australien, M. Bob Hawke, a l'intention d'écrire à M. Jacques Chirac pour le mettre en garde contre les risques d'une mise à l'écart du projet socialiste d'indépendance-association en Nouvelle-Calédonie.

Dans un entretien accordé lundi à l'*International Herald Tribune*, et que publie le quotidien ce mercredi 27 août, M. Hawke parle de l'« *énorme responsabilité* » qu'a la France de tout mettre en œuvre pour éviter que la question de l'avenir de son territoire ne provoque une « *éruption de violence et un bain de sang* ». Selon le *Herald Tribune*, « *les officiels autraliens (...) redoutent qu'un renversement du processus d'indépendance par le gouvernement de M. Chirac (...) ne provoque des violences susceptibles de donner à la Libye et à l'Union soviétique des prétextes à interventions* ».

M. Hawke n'hésite pas à qualifier de « *tragédie* » le fait que « *le plan socialiste mis au point avec tant de prudence (...) semble sur le point d'être abandonné* ».

Le leader australien révèle, par ailleurs, qu'il a reçu une lettre de M. Chirac à la veille du sommet du Forum des pays du Pacifique sud, aux îles Fidji, début août. Le premier ministre français lui demandait notamment de mettre le poids de son autorité dans la balance pour éviter une réinscription de la question néo-calédonienne au comité de décolonisation de l'ONU.

Le gouvernement français, à la même époque, avait informé l'ambassadeur australien à Paris, M. Peter Curtis, que l'Australie serait tenue pour responsable de tout « *geste inamical* » de la part du Forum du Pacifique sud. On sait que les douze pays de l'association régionale ont, avec l'accord tacite de l'Australie, décidé de saisir l'ONU de la question néo-calédonienne.

NICARAGUA

Des contras accusés de trafic de drogue par Washington

Washington. — Un rapport du gouvernement américain affirme que certains opposants au régime sandiniste de Managua ont été impliqués dans des trafics de drogue, mais souligne qu'il n'existe aucune preuve contre l'UNO, la principale coalition politique représentant les contras.

« *Un nombre limité de personnes affiliées à divers groupes de la résistance ou la soutenant ont été associées à des trafiquants de drogue, selon les indices disponibles* », indique le rapport préparé par le département d'Etat pour le Congrès.

Le rapport met aussi en cause un « haut responsable » du Front révolutionnaire d'Eden Pastora qui était basé au Costa-Rica, et qu'il accuse d'avoir aidé des trafiquants de drogue colombiens, moyennant l'obtention d'un avion, de deux hélicoptères et d'argent. — *(AFP.)*

Assurances scolaires

Le SNI appelle les enseignants à « ignorer » les consignes de M. Monory

Les consignes du ministre de l'éducation nationale interdisaient aux enseignants et chefs d'établissement de distribuer aux élèves des formulaires d'assurances dans les locaux scolaires provoquent la colère du SNI-PEGC. Ce syndicat appelle même ses adhérents à ignorer cette interdiction qui vise la Mutuelle assurances-élèves (MAE), émanation historique du SNI et élément de « l'empire » de la FEN (*le Monde* du 27 août).

Dénonçant « *l'agression* » commise par M. Monory, le SNI écrit : « *Dans l'intérêt de leurs élèves, des familles et de l'école publique, les enseignants ignoreront les dispositions ministérielles et, comme par le passé, ils s'engageront solidairement, école par école, pour la diffusion et la collecte de l'assurance scolaire, comme ils le font depuis cinquante ans.* » Commentant sa décision le 24 juillet dernier, M. Monory s'était déclaré favorable au « *libre accès des parents d'élèves aux documents d'assurances, qui ne devront plus être gérés par les enseignants : à chacun son métier.* »

● **Un statut pour les directeurs d'écoles.** — Les directeurs d'écoles vont être dotés dès la semaine prochaine d'un statut qui devrait leur donner « *une réelle autorité sur leurs collègues* » et une responsabilité à l'égard des parents d'élèves, annonce le ministre de l'Education nationale dans deux interviews publiées mercredi 27 août par *le Matin* et *le Figaro*. M. Monory précise que « *l'opération se déroulera sur cinq ans et coûtera 150 millions de francs* ». « *Le recrutement se fera sur liste d'aptitude, des stages de formation seront organisés et le traitement des directeurs sera revalorisé.* »

BOURSE DE PARIS

Matinée du 27 août

La hausse s'accélère

Encouragé par l'envolée de Wall Street et l'espoir d'une désescalade des taux en RFA, le marché force l'allure, mercredi 27 août au cours de la séance matinale. En hausse de 1,19 % à l'ouverture, l'indicateur instantané enregistrait en fin de parcours une avance de 1,51 %. Progression de Valeo (+ 5,4 %), Crouzet (+ 5,1 %), Peugeot (+ 4,1 %), Total (+ 4 %), Perrier (+ 3,9 %), Alsthom (+ 3,1 %), Pernod (+ 2,8 %), Télémécanique (+ 2,4 %), Club (+ 2,4 %), Prouvost (+ 2,3 %), CSF (+ 1,8 %). Les baisses ont été pratiquement inexistantes, la plus forte (1,5 %), affectant Chargeurs.

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	474	479	479
Agence Havas	1800	1810	1810
Air Liquide (L')	775	780	780
Alsthom	384 90	400	397
Bancaire (Cie)	1345	1349	1360
Bongrain	2047	2047	2047
Bouygues	1430	1460	1445
B.S.N.	4149	4180	4200
Carrefour	3385	3385	3388
Chargeurs S.A.	1396	1370	1375
Club Méditerranée	628	634	643
Darty	1500	1535	1535
Eaux (Gén.)	1335	1348	1348
Elf-Aquitaine	346	354	353
Essilor	3230	3245	3280
Lafarge-Coppée	1425	1455	1458
Michelin	3490	3500	3525
Midi (Cie)	1730	1728	1740
Moët-Hennessy	2250	2282	2282
Navig. Mixtes	1240	1245	1250
Oréal (L')	3701	3755	3707
Pernod-Ricard	1070	1092	1100
Peugeot S.A.	1220	1258	1270
Sanofi	739	738	743
Source Perrier	780	779	790
Télémécanique	3251	3290	3330
Thomson-C.S.F.	1734	1785	1785
Total-C.F.P.	445	460	463
T.R.T.	3130	3135	3160
Valéo	521	547	549

Le numéro du « Monde » daté 27 août 1986 a été tiré à 467 824 exemplaires

A B C D E F G

La Haute Autorité autorisera-t-elle Paris-Câble ?

La petite maison du square Bela-Bartok, à Paris, s'apprête à vivre dans la fièvre. Paris-Câble, la société locale d'exploitation du câble parisien, y a trouvé refuge. C'est d'ici que devraient partir, le 1er octobre prochain, les images à destination des premiers abonnés (*le Monde* du 25 juin). La tête de réseau supervisée par Télédiffusion de France est prête, neuf foyers de téléspectateurs « *préraccordés* » dans le treizième arrondissement jouant dès aujourd'hui les cobayes.

En prévision de ce démarrage à l'automne, une demande d'autorisation de Paris-Câble a été déposée, en juillet, auprès de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, qui ne s'est toujours pas prononcée. Qui le fera demain ? Celle-ci ou, comme le prévoit le texte de loi adopté le 13 août, la future Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) ? Questions dont la réponse se heurte, aujourd'hui, à des problèmes de calendrier et aux intentions du législateur, mais aussi aux contradictions internes du système.

Le calendrier ? Il est fonction de la date d'entrée en vigueur du nouveau *texte de loi, actuellement* déferré devant le Conseil constitutionnel, et de la rapidité avec laquelle la CNCL sera mise en place. Mais quelle que soit la diligence des uns et des autres, il est peu vraisemblable que les futurs « sages » puissent se saisir de la demande de Paris-Câble avant la *mi-octobre et que le réseau* de la capitale, puisse, dans cette hypothèse, démarrer à la date prévue.

La loi avait opportunément anticipé cette lenteur, en introduisant dans le texte un article additionnel habilitant la Haute Autorité à délivrer des autorisations d'exploitation des services de télévision par câble « *jusqu'à l'installation de la CNCL* ». Paris pouvait soupirer d'aise.

C'était, sans doute, aller un peu vite. Car à la Haute Autorité, des voix mettent en avant des obstacles juridiques, moraux ou pratiques, qui tendent au non-examen de la demande. D'abord, fait-on remarquer, l'article incriminé n'a pas... force de loi tant que sa promulgation n'est pas intervenue. Ensuite, certains problèmes liés à la diffusion de chaînes étrangères et à la réglementation cinématographique française ne sont toujours pas réglés. Enfin, une instance dont les jours sont comptés a-t-elle la légitimité nécessaire pour autoriser l'exploitation d'un réseau câblé de l'importance de celui de la capitale ?

« *Devrions-nous accorder cette autorisation selon les normes de la loi de 1982 qui doit être supprimée*, s'interroge un membre de la Haute Autorité, *ou bien selon celles d'une nouvelle législation nous retirant nos compétences ?* » Dilemme qui en cache un autre, aussitôt formulé : serait-il opportun que le dernier acte d'une Haute Autorité finissante, mais à l'« aura » incontestable, soit d'autoriser un réseau voulu par un maire devenu premier ministre ?

PIERRE-ANGEL GAY.

La « 5 » et TV 6 doublent leur potentiel de réception en région parisienne

Suite et fin du feuilleton de la tour Eiffel ? Après discussions et tensions entre Télédiffusion de France (TDF) et les responsables de la cinquième et de la sixième chaîne, les problèmes semblent s'aplanir.

Ainsi, après vingt-sept jours de retard, TDF a-t-elle résolu les difficultés techniques empêchant l'installation de nouveaux émetteurs sur la tour Eiffel destinés à consolider et à accroître la couverture par les deux chaînes de la région parisienne. La mise en route de ces émetteurs devait donc intervenir ce mercredi 27 août, doublant le potentiel de réception de la « 5 » et de TV 6. Ces dernières avaient fait savoir à TDF que le non-respect de ses engagements pourrait être une cause de rupture de contrat, les contraignant à arrêter prématurément leurs programmes.

Les prélèvements obligatoires devraient baisser d'un demi-point cette année

Les prélèvements obligatoires (impôts d'Etat et des collectivités locales, cotisations sociales) devraient baisser d'un demi-point *cette année pour revenir* à 45,1 % du produit intérieur brut, après 45,6 % en 1985. L'année prochaine, les prélèvements obligatoires seraient stabilisés à 45,1 %. La hausse de 12 milliards de francs des prélèvements sociaux en 1987 serait, en effet, plus que compensée par la baisse des impôts (27 milliards de francs), ce qui aboutirait à préserver, l'année prochaine, la réduction d'un demi-point acquise cette année (1). Telles sont les données d'ensemble qui seront associées au projet de budget pour 1987 qui sera examiné en conseil des ministres, probablement le lundi 15 septembre, juste avant le départ de M. Mitterrand pour l'Indonésie, ou, le vendredi 19, à son retour.

Le déficit, qui sera présenté dans le projet de loi de finances, sera légèrement inférieur à 130 milliards de francs contre 144 milliards prévus pour cette année. Les dépenses publiques augmenteront de moins de 2 % (probablement 1,8 %) pour un produit intérieur brut (PIB) qui croîtra de 4,8 % : 2,8 % en volume (le gouvernement va réviser en légère baisse la prévision de 3 % faite en juin pour l'année prochaine) et 2 % en prix.

(1) Le taux des prélèvements obligatoires est le rapport de ces prélèvements (impôts et cotisations sociales) au PIB. Plus ce dénominateur est important et plus les prélèvements sont réduits. C'est ce qui va se passer en 1986, année au cours de laquelle les prix auront augmenté plus vite qu'ils ne le feront en 1987 (la croissance du PIB dépend de l'activité en volume mais aussi des prix). D'une certaine façon donc, les effets prix anticipent la baisse réelle des prélèvements qui se produira en 1987.

Le comédien Jean-Pierre Léaud remis en liberté

Jean-Pierre Léaud a été remis en liberté mardi 26 août sous contrôle judiciaire par ordonnance de Mme Michèle Vaubaillon, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris. Le comédien avait été écroué le 15 août dernier à la prison de la Santé après avoir été inculpé de violation de domicile, coups et blessures volontaires, rébellion et outrages à agents.

La veille, Jean-Pierre Léaud s'était introduit chez sa voisine, Mme Yvonne Pradié, quatre-vingts ans, en brisant sa porte, et lui avait porté des coups au visage sous un prétexe futile. Dans un grand état d'excitation, l'artiste avait résisté aux policiers qui l'interpellaient et leur avait adressé des injures. Pendant sa détention, Jean-Pierre Léaud a dû se prêter à une expertise psychiatrique ordonnée par le *magistrat instructeur*, et le contrôle judiciaire lui impose, notamment, de subir un traitement médical.

M. P.

EN BREF

● **296 suppressions d'emplois chez EFCIS-Thomson à Grenoble.** — La direction de la société EFCIS (Etude et fabrication de circuits intégrés spéciaux), qui emploie 850 personnes à Grenoble et a réalisé un chiffre d'affaires de 300 millions de francs, devrait annoncer, lors d'un comité d'entreprise extraordinaire le 29 août, la suppression de 296 emplois au sein de cette filiale du groupe Thomson. Cette décision s'inscrit dans le cadre d'un plan de restructuration prévu par Thomson pour faire face à la crise mondiale des circuits intégrés. L'intersyndicale CGT-CFDT-FO attribue ces difficultés au rachat en 1985 de la société américaine Mostek et à l'abandon de certains investissements en France. — *(Corresp.)*

● **Cinq croupiers du Palm Beach de Cannes inculpés de vol.** — M. Claude Bellenger, juge d'instruction à Grasse, vient d'inculper de vol et escroquerie cinq croupiers du Palm Beach de Cannes. Il s'agit de Roger Bargès, conseiller municipal d'Antibes (proche du RPR), et de quatre Cannois : Daniel Roth, Christian Pigatti, Pierre Audibert et Jean-François Frescure, tous croupiers aux tables de boule. Ils ont été écroués à la prison de Grasse et à la maison d'arrêt de Nice.

● **Sept millions de francs de bijoux volés à Antibes.** — Deux motards se sont emparés en moins d'une minute, mardi 26 août à Antibes, d'une malette contenant sept millions de francs de bijoux sous les yeux du propriétaire, M. Mcharad Amsari-Shairazi, un joailler iranien qui les transportait dans sa Rolls-Royce.